RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE PHASE 1

DOSSIER : R-3770-2011

RÉGISSEUR : Me RICHARD LASSONDE, président

AUDIENCE DU 25 MAI 2012

VOLUME 19

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE TOURIGNY procureur de la Régie;

REOUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY Me MARIE-JOSÉE HOGUE procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS:

Me STÉPHANIE LUSSIER procureure de Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU procureur de Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ);

Me SERGE CORMIER procureur de Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL procureur de Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC DAVID procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me JACYNTHE LEDOUX
procureurs de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me ANNIE GARIÉPY procureure de Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ); Me DOMINIQUE NEUMAN procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND et
Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND
procureurs de Syndicat des employés-e-s de
techniques professionnelles et de bureau d'HydroQuébec, section locale 2000 (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE et Me STEVE CADRIN procureurs de Union des municipalités du Québec (UMQ);

TABLE DES MATIERES

| | PAGE | | | |
|--|------|--|--|--|
| | | | | |
| LISTE DES ENGAGEMENTS | 5 | | | |
| LISTE DES PIÈCES | 6 | | | |
| PRÉLIMINAIRES | 7 | | | |
| CONTRE-PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION PANEL 6 | | | | |
| GEORGES ABIAD | | | | |
| DENIS PARENT | | | | |
| FABIO CHARBONNEAU | | | | |
| FRANÇOIS BRASSARD | | | | |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET | 10 | | | |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACYNTHE LEDOUX | 89 | | | |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN | 138 | | | |
| INTERROGÉS PAR Me PIERRE TOURIGNY | 175 | | | |
| CONTRE-PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION PANEL 7 | | | | |
| RÉMI DUBOIS | | | | |
| RENAUD GRAVELINE | | | | |
| GEORGES ABIAD | | | | |
| FRANÇOIS BRASSARD | | | | |
| INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE | 179 | | | |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL | 203 | | | |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET | 223 | | | |

| CONTRE-INTERROGÉS | PAR Me | STEVE CADRIN | • | • | 231 |
|-------------------|--------|------------------|---|---|-----|
| CONTRE-INTERROGÉS | PAR Me | RICHARD BERTRAND | | • | 269 |
| CONTRE-INTERROGÉS | PAR Me | HÉLÈNE SICARD | | | 279 |

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-74 (HQD) Indiquer s'il y a une disposition dans le contrat avec Landis+Gyr qui prévoit un temps de latence spécifique pour la fonction branchement-débranchement et, si la donnée est confidentielle, la verser à la Régie seulement (demandé par le GRAME) 85

LISTE DES PIÈCES

| | | PAGE |
|-------------|---|---|
| C-ROEÉ-0083 | : | Oncor. Focus on : Smart Meters 93 |
| C-ROEÉ-0084 | : | Smart Meter Texas Web Portal Available - Customers with smart meters can now track usage in real time 102 |
| C-ROEÉ-0085 | : | Extrait (page 4) du dernier rapport de suivi soumis par Oncor à la Public Utility Commission Texas en date du 13 avril 2012 |

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-cinquième (25e) jour du mois de mai :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du vingt-cinq (25) mai deux mille douze (2012), dossier R-3770-2011, demande d'Hydro-Québec Distribution pour réaliser le projet Lecture à distance - Phase 1. Poursuite de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour Mesdames et Messieurs. Je vois maître

Neuman s'approcher avec la rondelle. Il lance dans
le coin gauche.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je fais une passe.

LE PRÉSIDENT :

Alors qu'en est-il? Je vous écoute.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Simplement une question d'intendance, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

J'en avais justement moi aussi, là. Allez-y!

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Lors de la dernière audience, pendant la pause, ma consoeur nous a indiqués... je dis « nous », c'est-à-dire à différents intervenants et à madame la secrétaire qu'elle n'avait pas de panel supplémentaire.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, mais le panel économique.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, mais qu'il n'y avait pas de panel supplémentaire. Il en avait été question à un moment donné, mais que finalement, il n'y en aurait pas. Donc, je voulais simplement faire en sorte que ce soit officiellement dit au dossier.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Le seul commentaire que j'ai, c'est que suite à ça, il y a eu la requête de l'ACEF-Québec à l'égard du ministère de la Santé. Alors, évidemment, sujet à ce qui pourrait être décidé aux termes de cette requête-là.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'avais compris qu'il y avait deux panels, un technique qu'on termine ce matin, puis un économique qui commencerait après. C'est ça. Et puis justement en parlant de la requête de l'ACEF-

Québec, on a reçu un courriel du directeur des
Affaires juridiques du ministère de la Santé et des
Services sociaux qui nous dit qu'il va prendre
position dans les prochains jours. Alors, on va
suspendre ça. Je ne veux pas que ça retarde le
cours de nos travaux, là. On verra. On verra selon
la décision du Ministère, là.

Alors, qui n'a pas complété son contreinterrogatoire du panel technique? Je vois maître Ledoux et maître Paquet. On va voir dans l'ordre normal, ce serait... le GRAME. Alors le GRAME.

CONTRE-PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
PANEL 6

L'an deux mille douze (2012), ce vingt-cinquième (25ième) jour du mois de mai, ONT COMPARU:

GEORGES ABIAD,

DENIS PARENT,

FABIO CHARBONNEAU,

FRANÇOIS BRASSARD,

LESQUELS témoignent sous la même affirmation solennelle, déposent et disent :

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :
Bonjour, Monsieur le Régisseur. Geneviève Paquet
pour le GRAME. Rebonjour aux membres du panel.

- Q. [1] Donc, pour débuter, je vous demanderais de prendre la présentation, la pièce HQD-8, Document 1 à la page 5. Donc, à la page 5 de la présentation, le Distributeur nous indique que, pour les trois projets pilotes (Memphrémagog, Boucherville et Villeray), on a utilisé seulement quatre collecteurs et cent quarante-sept (147) routeurs sur un total estimé de cinq cent soixante (560) collecteurs et quatorze mille neuf cent cinquante (14 950) routeurs. Donc, considérant que les zones pilotes ont utilisé seulement quatre collecteurs, soit zéro virgule sept pour cent (0,7 %) du total estimé, et seulement cent quarante-huit (148) routeurs, soit un pour cent (1 %) du total estimé, comment pouvez-vous garantir la performance globale de lecture du système à travers le Québec? M. DENIS PARENT :
- R. Bonjour, Maître Paquet. Alors, je vais vous rappeler que les critères de design pour tout

l'ensemble du Québec, ce sont les mêmes qui étaient utilisés au niveau des projets pilotes. Donc, les densités de compteur par collecteur en zones urbaines, en zones rurales et en semi-urbains, les territoires étaient, en termes de superficie, étaient identiques à la topologie globale du Québec.

Ce qui veut dire qu'à chaque fois que je regarde les emplacements des collecteurs proposés à travers l'ensemble du Québec en milieux urbains, c'est exactement la similitude au niveau de la superficie du pilote versus l'emplacement d'un collecteur, la densité de compteurs versus le collecteur. C'est exactement les mêmes ratios qu'il va y avoir à travers toute la province dans des milieux denses.

C'est la même chose pour le semi-urbain. Et pour le rural, c'est sûr qu'il y a une plus grande diversité. Mais en moyenne, le projet de Memphrémagog, avec sa topologie, sa topographie de relief présentait les enjeux qu'on va rencontrer majoritairement là, au niveau du rural. Donc, les ratios, les superficies, vous savez que Memphrémagog, c'est deux cent soixante-dix kilomètres carrés (270 km2), de mémoire, donc ca

nous rassure que tout ce qui a été fait dans les pilotes, ça rencontre exactement les critères de design qui ont été faits pour l'ensemble du Québec. Ce n'est pas de l'extrapolation. Ça vient confirmer que ce qui a été déjà prévu pour le déploiement final est correct. Donc, on est très très confiant avec les résultats qu'on a.

Q. [2] Ça, c'est au niveau de la topologie. Mais au niveau du temps de latence, considérant qu'il y a seulement sept pour cent (7 %) des collecteurs qui ont été déployés, en fait le même pourcentage, et seulement un pour cent (1 %) des routeurs, donc comment est-ce que vous pouvez garantir que le temps de latence du système sera acceptable là, dans toute la zone de service y compris dans les zones rurales?

9 h 37

R. C'est la même chose. Le temps de latence, c'est fonction du collecteur. Donc, s'il y a un collecteur, en moyenne, la même densité de compteur à travers, qui le dessert, les temps de latence vont être identiques. Que l'on passe au collecteur de Boucherville ou à un collecteur à Québec... qui a un même... un même nombre de compteurs, de routeurs en moyenne que ce qui a été fait dans les

- pilotes. L'attente ne sera pas plus différente.
- Q. [3] Mais, par exemple, pour les zones rurales vous vous basez vraiment sur les résultats du projet pilote de Memphrémagog, c'est exact?
- R. Oui.
- Q. [4] Mais n'êtes-vous pas d'accord qu'il y a des...
 il y a certaines zones au Québec qui ont vraiment
 une densité de population qui est moindre et puis
 qu'il aurait peut-être dû y avoir certains tests
 dans certaines zones qui sont effectivement
 rurales?
- R. Ça va probablement être plus rapides parce que vous allez avoir moins de compteurs par collecteur. Donc, les liens... Non, il n'y aura pas d'enjeux.
- Q. [5] Excusez-moi, qu'est-ce qui sera plus rapide, le temps de latence?
- R. Bien oui!
- Q. [6] D'accord.
- R. C'est des liens un peu plus directs, donc ça devrait faciliter.
- Q. [7] Donc, toujours à la page 5, on a estimé, le Distributeur a estimé là, cinq cent soixante (560) collecteurs au total, quatorze mille neuf cent cinquante (14 950) routeurs qui seraient nécessaires pour obtenir la couverture complète,

là, pour les zones 1, 2, 3, à un taux de lecture de quatre-vingt-huit virgule quatre (99,4 %).

Donc, en présentation, à une réponse de maître Hogue, vous avez également mentionné que tout excédent du nombre maximal de routeurs qui devront être déployés dans la province de Québec seraient à la charge de Landis+Gyr. C'est exact?

R. Oui.

- Q. [8] Quelles sont les quantités maximum pour lesquelles le Distributeur s'est engagé à débourser pour son projet LAD? Est-ce qu'on parle du cinq cent soixante (560) collecteurs, quatorze mille neuf cent cinquante (14 950), est-ce que c'est ces quantités maximales-là qui sont prévues?

 M. GEORGES ABIAD:
- R. Oui, dans le cas d'affaires qui a été déposé nous avons prévu ce nombre-là, oui.
- Q. [9] Donc, c'est ce nombre-là de collecteurs et de routeurs pour lesquels le Distributeur s'est engagé à payer au maximum donc, c'est exact?
- R. Oui. Dans le cas d'affaires, on a mis les quantités maximales, donc le nombre donc que vous venez de mentionner, là.
- Q. [10] Donc, le Distributeur ne pourrait pas payer un nombre supérieur à cinq cent soixante (560)

collecteurs ou quatorze mille neuf cent cinquante (14 950) routeurs?

- R. C'est-à-dire qu'il faut préciser que, si jamais,
 dans le fond au contraire, si jamais on a moins de
 quantités, on va payer moins, là. Dans le cas
 d'affaires on a mis les chiffres qui nous ont été
 proposés et qui sont traduits également au niveau
 des engagements contractuels, le cas échéant.
- Q. [11] Que vous puissiez payer moins, mais est-ce que ça serait possible que vous payiez plus? Juste confirmer s'il vous plaît.
- R. O.K. Pour les routeurs, le chiffre est contractuel comme on l'a dit, donc on ne payera jamais plus.

 Pour les collecteurs, c'est un estimé qui a été...

 qui a été proposé par Landis+Gyr. Et donc, si jamais on a besoin d'un collecteur ou deux collecteurs de plus, il pourrait avoir à payer plus. Mais en termes de quantité qui a été « designée » à ce stade-ci c'est nombre de collecteurs, ça c'est le maximal qu'on a.
- Q. [12] Et puis au niveau des engagements de
 Landis+Gyr, quels sont... est-ce qu'il y a une
 quantité maximum que Landis+Gyr s'est engagée à
 fournir, là, au niveau des collecteurs et routeurs?
 Ça ne doit pas être à l'infini.

- R. Non. C'est vraiment un engagement contractuel dans lequel il est indiqué que, si on excède le nombre d'équipements à installer, c'est Landis+Gyr qui va payer pour ça.
- Q. [13] Juste une petite précision parce que le nombre estimé, tantôt on parle de cinq cent soixante (560), quatorze mille neuf cent cinquante (14 950). Là, vous m'avez dit que pour les collecteurs, si ça dépassait cinq cent soixante (560), à ce moment-là, ça serait à la charge du Distributeur?
- R. Oui, c'est bien ça. Les collecteurs ne sont pas indiqués à un nombre maximal. Les routeurs, le chiffre est contractuel, est indiqué et s'il dépasse on y va avec ça.
- Q. [14] Et puis si on dépasse le nombre de collecteurs c'est à la charge du Distributeur? Je veux juste être certaine qu'on se comprend bien.

M. FABIO CHARBONNEAU:

R. L'élément qu'il faut rappeler, le collecteur c'est celui qui va recevoir l'information des compteurs.

Il est basé sur un nombre maximal. Un collecteur peut recevoir jusqu'à vingt-cinq mille (25 000) compteurs. Donc, si on prend la province de Québec, le trois point huit millions (3,8 M) et on le ramène, le cinq cent soixante (560) a une relation

avec le nombre de collecteurs complets, le nombre de compteurs complets qu'on a à ramener à la centrale.

Donc, on ne met pas un collecteur en quelque part parce qu'on dit on le met à cet endroit-là pour parler à un seul compteur. On le met à un endroit pour regrouper un ensemble de compteurs. Donc, l'élément, le danger qu'on avait ce n'est pas sur les collecteurs qu'il était dangereux que ça dépasse, c'est sur les routeurs, ramener le signal au collecteur.

Donc, cet élément-là a été garanti, qui limite les risques. L'autre élément est vraiment basé sur les volumes, et ces volumes-là, quand vous faites les calculs, on est à cent pour cent (100 %) arrivé avec le nombre de collecteurs qui est là.

Puis on a dans ce collecteur-là, si vous faites les calculs, ça nous donne une capacité supérieure à quatre millions (4 M) en termes de compteurs qu'on pourrait ramener à ces collecteurs-là. Actuellement, on couvre à peu près la moitié.

Q. [15] Merci. Maintenant, toujours à la page 5, on voit qu'il y a un total encore cinq cent soixante (560) collecteurs, quatorze mille neuf cent cinquante (14 950) routeurs nécessaires pour obtenir une lecture complète.

Par contre, à la page 23 de votre document, le Distributeur nous indique qu'un total de dixneuf mille huit cent soixante-huit (19 868) compteurs de nouvelle génération qui ont été installés dans les pilotes.

Étant donné que ces dix-neuf mille huit cent soixante-huit (19 868) compteurs sont en cours de lecture grâce à quatre collecteurs et cent quarante-huit (148) routeurs pour pouvoir atteindre le niveau de performance de quatre-vingt-huit point quatre pour cent (99,4%), ça représente une moyenne de quatre mille neuf cent soixante-sept (4 967) compteurs par collecteurs et cent trente-quatre (134) compteurs pour chaque router.

Donc, si la performance est conforme aux pilotes lors du déploiement massif, notre expert a calculé que sept cent soixante-cinq (765) collecteurs et vingt-huit mille trois cent cinquante-huit (28 358) routeurs seraient nécessaires pour trois point huit millions (3,8 M) de compteurs.

Donc, en prenant comme hypothèse que ces collecteurs et routeurs seraient nécessaires, qui va payer pour les collecteurs supplémentaires?

9 h 45

M. DENIS PARENT :

R. Toutes vos hypothèses sont incorrectes. On va essayer de rappeler comment ca fonctionne. D'abord, on a un collecteur dans la zone rurale pour deux mille cinq cents (2 500) compteurs et il y en a deux dans Villeray. Si vous regardez la... Comment on pourrait dire ça? Je vais regarder les pages. Bon. On va aller à la page 11. Je vais vous amener... quand on a regardé pour la bande passante. Le nombre de compteurs par collecteur dans le tableau à la fin là, c'est sur les moyennes qu'on va avoir dans toute la province de Québec. Donc, des fois là, on va être à deux mille sept cent cinquante (2 750), huit mille neuf cinq soixante et onze (8 971) et il peut y avoir jusqu'à dix-neuf mille deux cent vingt (19 220) compteurs pour un collecteur. Le huit mille neuf cent soixante et onze (8 971) là, c'est une excellente moyenne.

Si vous prenez Villeray, avec le nombre de compteurs qu'on a installés seulement qu'à Villeray et les deux collecteurs, bon, on est à douze ou treize mille (12-13 000), ils sont à sept mille (7 000) à peu près en moyenne, donc on est vraiment

proche du cas moyen.

Si vous regardez maintenant, on va regarder la topologie de la page...

Me GENEVIÈVE PAOUET :

- Q. [16] En fait, je comprends le principe là, c'est...
- R. Le principe.
- Q. [17] Oui.
- R. C'est que là vous faites des extrapolations de règle de trois sur des faux chiffres, c'est que...
- Q. [18] Dans qu'est-ce que...
- R. Donc, ce qu'on vous dit là, on a fait l'exercice pour toute la province et avec... et donc les cas moyens, les cas moyens qu'on a faits dans le pilote... Et même si Villeray s'était poursuivie avec d'autres compteurs, l'infrastructure de télécom est déjà là, elle est capable de prendre tout. Donc, il n'y a rien d'autre à installer, puis on pourrait rajouter des compteurs, il n'y a aucun problème. Les hypothèses que l'on a mises là, c'est vraiment les critères de design qui ont été confirmés par les pilotes.
- Q. [19] Très bien. La seule question, c'est vraiment une hypothèse là, ce n'est pas du concret. Donc, en prenant pour hypothèse que ces chiffres étaient là, qui va payer pour les collecteurs supplémentaires?

- 21 -

C'est le Distributeur?

R. On n'en aura pas besoin.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

À partir du moment où le panel indique très clairement que les hypothèses sont fausses - et je pense que tout le monde comprend pourquoi elles sont inexactes - je ne pense pas qu'on doit aller plus loin et demander à ce moment-là qui va payer elles sont fausses. Alors, c'est une hypothèse qui ne tient pas selon le panel.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord. Je vais reformuler ma question.

Q. [20] Donc, en fait, vous me l'avez déjà confirmé. C'était, s'il y a des collecteurs qui sont supplémentaires.

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça a déjà été dit assez clairement qu'au niveau des collecteurs, si ça en prend plus, c'est le Distributeur qui va payer, mais on a également expliqué que c'est... ces montants-là apparaissent suffisants, t'sais, alors...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Très bien, Maître Lassonde.

Q. [21] Je vais maintenant aborder le temps de latence. Donc, je vous demanderais de prendre la page 9 de la présentation. Donc, à la page 9, le Distributeur nous précise que pour la région de Boucherville, dans le tableau « Lecture de profil sur demande », le tableau en bas à droite, à Boucherville, on a obtenu dix-huit secondes et quarante-trois (18:43) au maximum, de temps de latence pour une commande de lecture à distance non prioritaire. Donc, est-ce que ce test était basé sur une consommation de bande passante à cinq pour cent (5 %)?

M. DENIS PARENT :

- R. Pouvez-vous répéter?
- Q. [22] Oui. On voulait savoir si le test qui avait été effectué au niveau des lectures de profil sur demande, est-ce que ça... est-ce que ça a été basé sur une consommation de bande passante à cinq pour cent (5 %) et, si non, quel pourcentage?
- R. C'est basé... c'est basé sur rien, c'est des faits, c'est des temps mesurés lorsqu'on a appliqué les commandes. Et c'est du bout-en-bout à partir des serveurs jusqu'au retour de l'information, vous avez deux fois la latence dans ce temps-là, et c'est des commandes non prioritaires, donc qui peuvent être faites là pour assurer que tout ce qui est prioritaire passe en premier. Et là le

collecteur, quand il y a suffisamment de données, les envoie. Donc, c'est des temps moyens là, puis je vous l'ai dit là. Quand vous regardez les résultats là, ces résultats tiennent compte des serveurs, des liens WAN, du traitement de la commande et deux fois la latence du réseau. Pour une commande non prioritaire à Boucherville, en moyenne, cinquante-six (56) secondes.

- Q. [23] Oui, oui. La seule question, c'est de savoir là, quand vous avez fait les tests, à quel niveau était la bande passante là du réseau, c'est vraiment ça la question.
- R. La bande passante est toujours à la même place, on peut l'expliquer.
- Q. [24] Je parle du pourcentage d'utilisation de la bande passante. Parce que si vous n'êtes pas au courant, peut-être prendre un engagement, mais c'est une question qui est pertinente.
- R. C'est en situation normale d'opérations. On est en train de... on est en pleine journée, des registres, des profils, ça rentre à tous les quatre heures de façon aléatoire par compteur. On est dans un trafic normal, un trafic normal qui va arriver à tous les collecteurs qui vont être en situation semblable et c'est les temps qu'on a mesurés. Il

n'y a rien qui est... Je ne vois pas là où est-ce que vous voulez aller avec la bande passante sur le taux d'utilisation.

- Q. [25] Bon. Écoutez, je pense que ça confirme le fait que ça n'a pas été vérifié. Avez-vous calculé le temps... Est-ce que vous avez calculé le temps de latence pour ce test-là? Là on me dit que vous ne savez pas le temps, mais est-ce que ça a été vérifié quand le temps de latence était à cinquante pour cent (50 %) ou à dix pour cent (10 %), quand la bande passante était utilisée à cinquante pour cent (50 %) ou dix pour cent (10 %)? Si vous ne l'avez pas calculé, simplement me le dire.
- R. Je vous ai rappelé la dernière fois que le temps de latence, c'est imprévisible. Vous ne pouvez pas calculer ça, c'est un réseau dynamique. Et là la grande beauté de ce qu'on vous donne là, c'est qu'avec toutes les hypothèses qu'on a pu faire et dire, ça peut dépendre du taux d'occupation de la source, du taux d'émission qui est disponible. Ça peut être la synchronisation qui arrive sur le canal, les autres... Avec tout ça là, on était... nous autres, on estimait que la latence était entre point cinq et soixante (0,5-60) secondes. On vous confirme avec des faits que, même dans des

commandes non prioritaires, deux fois la latence plus d'autres chemins pour en arriver là, on est en bas de la minute.

9 h 51

- Q. [26] Oui, mais par contre vous parlez aussi dans votre document de la bande passante et puis on indique au minimum le taux d'utilisation est de deux point un pour cent (2,1 %), au maximum quatorze point quatre pour cent (14,4 %). Donc, il y a?
- R. On est dans ces niveaux de latence là. Si vous avez à Boucherville cinq mille sept cents (5700) compteurs...
- Q. [27] Très bien.
- R. ... vous êtes autour du cinq pour cent (5 %).
- Q. [28] Donc on peut prendre pour acquis que lorsque vous avez fait les tests à la page 9, on était dans une bande passante qui oscillait entre deux et quatorze pour cent (2-14 %)?
- R. Entre deux et six parce qu'on a moins de compteurs que huit mille neuf cents (8900).
- Q. [29] Donc entre deux et six pour cent (2-6 %)?
- R. On rappelle la bande passante, ça c'est la bande passante utile, qui a déjà été très épurée parce que j'ai quatre fois cent quinze kilobits par

seconde (115 kbit/s) au collecteur. Ça fait que moi que je serais à cent pour cent (100 %) ça ne serait même pas un stress. Donc entre deux et cinq pour cent (2-5 %), il n'y a aucun problème actuellement.

- Q. [30] En fait ce n'est pas, ce n'est pas, je ne vous demandais pas s'il y avait un problème, je vous demandais si, je vais répéter la question, le tableau à la page 9, est-ce qu'on peut prendre pour acquis que les tests ont été faits avec une bande passante qui était utilisée entre deux et six pour cent (2-6 %)? C'est aussi simple.
- R. Alors si on reprend le graphique à la page 11 quand on y va avec le nombre de compteurs, mais l'utilisation de la bande passante utile, je répète. Donc pour Boucherville qu'il y a cinq mille (5000) compteurs on est entre le deux puis le six pour cent (6 %) d'utilisation de la bande passante utile.

Quand je suis à Villeray, bien je suis autour plus de six pour cent (6 %) d'utilisation de la bande passante utile encore. On va s'entendre sur les mots parce que la bande passante c'est quatre fois cent quinze (115) en partant.

Q. [31] Très bien. Merci pour la précision. Donc ces tests-là ont été faits avec les bandes passantes

qui étaient en fait utilisées, mais vous n'avez pas changé, par exemple, fait un test en augmentant la bande passante voir si vous aviez le même temps de latence? Par exemple, vous dites que vous ne vous inquiétez pas s'il y avait cent pour cent (100 %) d'utilisation de la bande passante. Avez-vous fait un test disons si elle était à cinquante pour cent (50 %) pour le temps de latence? Pour vérifier si on avait en fait le même temps de latence là, dépendant de l'utilisation de la bande passante.

- R. On ne rendra jamais à cinquante pour cent (50 %) de la bande passante utile. Regardez avec vingt mille (20 000) compteurs je suis à quatorze pour cent (14 %). Ça fait que demandez-moi pas de faire des tests.
- Q. [32] Donc ça n'a pas été calculé?
- R. Pas calculé. Ça ne se fait pas.
- Q. [33] Ça n'a pas été testé je veux dire?
- R. Ça ne sera jamais dans la vraie vie. On a testé ce que l'on va avoir dans le projet.
- Q. [34] Très bien. Donc, parfait. Merci. Je vous amène maintenant à la page 11 de la présentation où le Distributeur stipule que le nombre maximum de compteurs par collecteur serait de dix-neuf mille deux cent vingt (19 220). Donc est-ce que ce

R. La moyenne est autour de huit mille (8000), huit mille neuf cents (8900) là, puis le cas de dix-neuf mille (19 000), c'est probablement un cas là, un cas d'exception. Regarde, on vous a tout montré ce qui est possible.

Peut-être qu'après, après l'expérimentation on va voir les taux de performance qui vont rentrer s'il faut rajouter, mais ça nous étonnerait.

Rappelez-vous que les collecteurs, les compteurs peuvent toujours trouver un autre chemin si un collecteur tombe en panne.

Donc il y a de la redondance un peu partout dans le système. Moi je ne vois pas de problème. On parle d'une capacité des collecteurs jusqu'à vingtcinq mille (25 000). Donc on est encore bien en dessous.

Q. [35] Oui. Mais en fait c'est ça, vous vous disiez qu'il y avait une capacité assez importante qui allait jusqu'à vingt-cinq mille (25 000), puis dans votre tableau on parle d'un maximum de dix-neuf mille (19 000).

Donc on voulait savoir à Montréal est-ce que ça serait possible qu'il y ait plus que dix-neuf mille (19 000) compteurs, atteindre peut-être

le vingt-cinq mille (25 000)?

R. Ce n'est pas ça qu'on désire. On veut être capable de prendre de nouvelles, de nouveaux compteurs ou d'avoir lorsqu'il y a une panne dans un secteur qu'un collecteur puisse prendre les nouveaux compteurs qui vont vouloir se trouver un nouveau collecteur.

Donc c'est vraiment dans nos critères de design. On assure la redondance et donc on ne va pas au maximum de la capacité du collecteur. Tout ça pour assurer la pérennité, l'intégrité de la donnée puis surtout de ne pas interrompre et d'assurer une relève en tout temps.

- Q. [36] Mais s'il y avait un besoin de nouveaux compteurs, est-ce qu'on pourrait se rendre jusqu'à vingt-cinq mille (25 000) comme vous proposez?
- R. Oui, oui.
- Q. [37] Merci. Donc si on dépassait le vingt mille (20 000) de maximum, est-ce que vous avez testé lors de vos tests le temps de latence et la bande passante qui serait requise?
- R. La bande passante reste toujours pareille, elle ne se teste pas. C'est la bande passante utile. C'est toujours la même. Puis vous voyez on est à quatorze pour cent (14 %) au niveau, donc si on s'en va à

vingt mille (20 000), c'est quatorze point quatre (14,4).

- Q. [38] Est-ce que ça a été testé?

 10 h 00
- R. On a fait des tests, on l'avait mentionné je pense la dernière fois, où est-ce qu'on a fait, on a arrêté un collecteur justement pour que s'assurer que tous les compteurs vont retrouver un nouveau collecteur. Et ça a été démontré que ça a super bien fonctionné. Donc, on l'a fait le test où est-ce qu'on était capable d'avoir vingt mille (20 000) compteurs. Tout Villeray pouvait passer par un collecteur.
- Q. [39] Merci. Maintenant concernant toujours le temps de latence, est-ce que le Distributeur a testé le temps de latence en zone rurale?
- R. Là, vous revenez à la page 9?
- Q. [40] 9, oui, il me semble. Mais je ne vois pas Memphrémagog.
- R. Bien, dans le premier tableau c'est toutes les zones, donc c'est toutes les zones. Et vous avez après ça découpée Mansonville qui est la zone rurale et on a passé trois mille soixante-neuf (3069) commandes qui ont été faites dans le projet pilote rural.

- Q. [41] Ça a été fait dans les trois zones pilotes? R. Oui.
- Q. [42] Merci. Maintenant à la page 8 du document, on parle des sauts. Il y a un tableau qui nous montre que :

Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de tous les nouveaux compteurs dans les zones pilotes nécessitent quatre sauts ou moins.

Donc, on prend pour acquis que cette performance-là aurait été obtenue en utilisant un réseau maillé qui a des nouveaux compteurs à proximité les uns aux autres et dans des zones qui sont à forte densité, là, avec des immeubles nombreux.

Maintenant si la densité de compteurs par kilomètre carré s'avère inférieure, plus particulièrement dans les zones rurales, inférieure que dans vos résultats dans les pilotes je parle, donc est-ce que ça n'aurait pas pour effet d'augmenter le nombre de sauts qui sont nécessaires?

R. Si vous regardez Mansonville c'en est un rural puis on voit à peu près le même nombre de répartitions à peu près comme dans les zones urbaines. Le pourquoi c'est là qu'on va installer le plus de routeurs.

C'est comme ça qu'on se rapproche des emplacements des compteurs et qu'on peut éviter le nombre de sauts. Parce qu'après ça, une fois que votre compteur atteint un routeur, après ça, ça saute de routeur. C'est une autoroute. Et on s'est aperçu que la portée d'un routeur vis-à-vis un autre, là, c'est quand même appréciable.

Donc, le projet pilote a confirmé qu'il n'y avait pas de différence en termes de sauts parce qu'on a réussi avec l'installation de plus d'équipements, de routeurs, à bien contrôler le trafic au niveau des zones rurales.

- Q. [43] Merci. Bon, toujours à la page 9, vous nous fournissez un tableau qui montre que les temps de latence obtenus dans les zones pilotes pour la commande prioritaire du réseau branchement-débranchement. Ces résultats est-ce que c'est des estimations ou c'est des tests réels?
- R. Des temps réels.
- Q. [44] Et puis on voit que vous avez mis toutes les zones ensemble, est-ce que les trois zones ici ont été testées pour la commande branchement-débranchement?
- R. Oui. Oui.
- Q. [45] Puis maintenant en ce qui concerne les futures

Me Geneviève Paquet

fonctionnalités, par exemple la détection des pannes ou le sabotage. Est-ce que ces fonctionnalités-là auront priorité sur les autres utilisations du réseau parce qu'on parle ici de commandes prioritaires? Est-ce que les fonctionnalités détection des pannes et sabotage auront priorité sur les fonctions branchementdébranchement ou lecture à distance?

- R. Bon, pour la détection de pannes c'est oui. Sabotage, je ne connais pas le terme, c'est quoi?
- Q. [46] Excusez. Bien, vol, détection des vols peutêtre au niveau des compteurs qui seraient endommagés.
- R. C'est des alertes prioritaires.
- Q. [47] Donc, considérant que ces fonctionnalités-là vont être prioritaires, avez-vous calculé quel serait l'effet de latence pour la fonction branchement-débranchement qui pourrait passer après, qui ne serait plus une commande prioritaire, là?
- R. Bon, quand il y a une panne il n'y aura plus de branchement-débranchement possible en partant. Ça fait que là je ne sais pas comment vous voulez que je vous réponde. C'est que le dernier souffle c'est quand il y a une panne c'est ramené en priorité,

c'est envoyé directement jusque dans nos serveurs.

- Q. [48] D'accord. Mais est-ce que ça a été tenu en compte dans vos tests, dans vos évaluations?
- R. C'est minime, là. Ça ne rajoute rien, là, sur le trafic.
- Q. [49] Donc, ça n'a pas été tenu en compte?
- R. On a eu des pannes tout au long du pilote, hein.
 Puis Irene dans Memphrémagog qui était quand même très sévère, et même à Boucherville, là, il y a eu un épisode de vents qui a fait des bonnes pannes.
 Il n'y a rien qui était engorgé. On reçoit les réponses, là, l'heure exacte que ça arrive. Il n'y a aucun, aucun problème au niveau de la... la latence.
- Q. [50] O.K. Donc, maintenant au niveau de la bande passante. J'imagine que vous allez probablement me servir la même réponse si je vous demande si vous avez calculé la bande passante en incluant le trafic des données pour la détection des pannes, la détection... la détection de la subtilisation, donc ces fonctionnalités-là qui risquent de venir.

10 h 06

LE PRÉSIDENT :

Je ne comprends pas bien votre question, là. La bande passante, il y a une certaine puissance, là.

On utilise beaucoup en deçà de la puissance. C'est quoi? Je ne comprends pas votre question. Je ne sais pas si les...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... membres du panel la comprenne. J'aimerais ça la comprendre moi aussi, là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord. C'est qu'en fait, on nous présente là, des temps de latence qui ont été calculés, mais on veut vérifier parce que le temps de latence qui est calculé, on voit les résultats, mais on ne sait pas dans quel contexte ça a été fait. Est-ce que ça a été avec un taux d'utilisation qui était très élevé ou très bas? Et quand il y a d'autres fonctionnalités qui vont venir se rajouter sur la banque passante, d'autres fonctionnalités qui vont être prioritaires, bien, on voulait savoir est-ce que ça a un effet sur le temps de latence, par exemple, d'une fonction qui est importante, comme le branchement-débranchement. On voulait savoir, pas nécessairement les résultats, mais est-ce que le Distributeur en a tenu compte, c'est la question.

M. DENIS PARENT :

- R. Alors, je vais vous rappeler qu'on est toujours entre cinq et dix pour cent (5 %-10%)

 d'utilisation de la bande passante utile, donc tout ce qui va se rajouter se rajoute à cinq pour cent (5 %). Et on a eu des pannes, on a exploité d'autres fonctionnalités dans le concret, il n'y a jamais eu... il ne peut pas y avoir de problème. Il ne peut pas y avoir de congestion au niveau du réseau à cause d'événement comme la gestion de temps.
- Q. [51] Puis concernant la transmission des hauts volumes de données qui seraient nécessaires, par exemple, pour la tarification différenciée dans le temps, est-ce que ça a été tenu en compte? Parce qu'il y a beaucoup de données qui passent par... pour cette fonction-là. Et puis, éventuellement, on comprend que ce n'est pas dans le projet en cours, mais il pourrait y avoir là, des répercussions dans l'avenir, puis on voudrait savoir si le Distributeur a tenu compte de la bande passante justement qui est nécessaire pour cette fonctionnalité-là, dans le cadre de ces calculs.
- R. Elle est déjà incluse. Si vous voulez faire de la tarification différenciée, ca vous prend les

profils et les profils sont déjà transmis dans le cadre de l'utilisation du réseau, donc c'est déjà inclus si jamais un jour, on veut faire de la tarification différenciée, l'information est déjà là.

- Q. [52] Donc, toutes les données sont déjà...
- R. Sont déjà... sont déjà transférées et ça reflète exactement ça.
- Q. [53] Maintenant merci je vous demanderais de prendre la page 11 de la présentation, on va avancer. Encore concernant la bande passante. On nous fournit un tableau montrant que quatorze virgule quatre pour cent (14,4 %) de la bande passante serait utilisé si on retient un ratio de dix-neuf mille deux cent vingt (19 220) compteurs par collecteur, ça, c'est au maximum. Donc, pour ces résultats, est-ce que le Distributeur a retenu le nombre de fonctions qui pourraient communiquer à un moment donné ou, j'imagine de vos réponses là, antérieures, que ça n'aurait pas été tenu compte?
- R. Alors, la bande passante... l'utilisation de la bande passante utile dans les chiffres qui sont là là, ça inclut tous les registres, tous les profils, tous les événements et alertes qui proviennent des compteurs, les pannes qui sont... qui peuvent

- Me Geneviève Paquet

arriver. Tout ce qui pourrait se rajouter, c'est des nouvelles fonctionnalités au niveau, je ne sais pas moi, du réseau. On est encore très loin de l'utilisation de la bande passante utile. Et puis en plus, quand on tombe dans des fonctionnalités réseau, on peut utiliser des routeurs séparés. On peut utiliser des... on peut dédier d'autres équipements là-dessus, mais il n'y en a pas de problème. Actuellement là, pour le quatorze... en ce moment là, tout ce qu'on a besoin pour faire le projet et pour assurer son évolutivité, on est très loin... Je ne sais pas, voulez-vous zéro? On n'en aura pas de transmission. Je vous dis, on est en moyenne à six pour cent (6 %), c'est tout.

Q. [54] O.K. Maintenant, le résultat de quatorze point quatre pour cent (14,4 %) au maximum d'utilisation de bande passante, est-ce que ça comprend les données fonctions débranchement... branchement-débranchement et lecture à distance en même temps, qui sont utilisées en même temps sur le réseau ou seulement une des deux fonctions à la fois ou seulement, en fait, la lecture des données de consommation? Est-ce que ces résultats-là comprennent également la fonction branchement-débranchement?

- R. C'est difficile de suivre votre question.
- Q. [55] Je peux la reformuler.
- R. Oui, reformulez.
- Q. [56] Oui! Donc, au tableau, à la page 11, en fait, on peut... je vous parle du résultat de quatorze point quatre (14,4 %), mais ça peut être pour tous les résultats, là. On vous demande : est-ce que ces résultats-là sont basés sur des tests qui... Est-ce que ça indique, en fait, les données de la lecture à distance qui, ça, je pense que, oui, mais est-ce que ça inclut également la fonction branchement-débranchement qui serait utilisée en même temps sur le réseau?

LE PRÉSIDENT :

Je comprends-tu votre question, là, que s'il arrivait, par hypothèse là, une journée ou un moment donné là, que le Distributeur interrompt vingt mille (20 000) clients, est-ce que la bande passante va être suffisante pour permettre au Distributeur de continuer d'obtenir les données de lecture des autres clients, c'est-tu ça?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 h 12

Éventuellement, oui, mais ça dépend de la réponse là du Distributeur parce qu'on veut voir, on nous

présente des chiffres, des tests qui ont été faits, on est très content de ça, mais c'est sûr que pour monsieur Finamore ça soulève certaines questions, puis on ne peut pas prendre les chiffres comme ça là, sans creuser un petit peu, voir qu'est-ce que ça implique parce que c'est sûr qu'en prenant les résultats tel quel ça peut être très intéressant, mais je pense que.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je réalise que je n'ai pas bien décodé votre question, là. Reposez-la puis on va voir.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [57] Donc je vais la reformuler. Le tableau à la page 11, est-ce que ça inclut que les fonctionnalités, lecture à distance et les fonctions branchement-débranchement sont utilisées en même temps sur le réseau?

M. DENIS PARENT :

R. Un, je vous rappelle que c'est des chiffres par collecteur. Donc il faut que vous fassiez vingt mille (20 000) « disconnect » sur le même collecteur. Donc c'est les vingt mille (20 000) clients qui sont là. Donc ceci dit, les temps moyens, le taux d'utilisation, bon, comprend tous les profils, les registres, les événements, et

caetera, et on vous a fait des
« connect/disconnect », un certain nombre c'est

Q. [58] Donc ce n'est pas?

des, c'est des événements.

- R. Regardez.
- Q. [59] La question est assez simple. Est-ce que ça inclut ou pas? Si ça n'inclut pas on va prendre la réponse.
 - M. FABIO CHARBONNEAU:
- R. Une chose qu'il faut se mettre en perspective, puis c'est là que je veux vous amener, Maître Paquet, là. La compréhension qu'il faut avoir, là, vous êtes en train de supposer qu'on va avoir un collecteur, qu'on va envoyer des « disconnect » à tous les clients de ce collecteur-là en même temps, qu'on veut avoir la lecture de tous ces clients-là en même temps et qu'on veut en même temps toutes les alertes qui vont arriver.

C'est, votre phrase c'est un peu ça qu'elle suppose. Dans le temps ces événements-là sont répartis. Le taux d'utilisation qu'on vous a fait calculer, qu'on vous a mis là c'est pour tous ces événements-là qu'est-ce qui se passe, ces taux d'utilisation sont là. Donc les éléments d'utilisation ont été pris et calculés, puis c'est

le nombre de compteurs à un collecteur qui va influencer la bande passante.

Parce que la bande passante est au collecteur en réalité, parce que c'est le collecteur lui qui va établir le trafic, qui va établir le plus grand trafic dans son décor, avec ses antennes de RF pour communiquer à ses compteurs.

Donc ce côté-là en termes de complément d'information, c'est que le quatorze pour cent (14 %) lorsqu'on est à dix-neuf mille (19 000) puis on vous rappelle, on vous rappelle que ce n'est pas le design qu'on propose. Le design qui est envoyé c'est un design qui va viser la moyenne.

Il faut toujours laisser de la place sur les collecteurs. Donc ce côté-là rappelle qu'on utilise quatorze pour cent (14 %) de la bande passante utile pour faire tous les événements, trafic et autres qui est nécessaire avec le collecteur, comprenant les événements, comme vous dites, le « connect/disconnect » et autres qui ont passé là-dessus.

Mais il faut être réaliste, il n'y a pas, vous demandez d'avoir testé, puis je vous ramène la phrase, vingt mille (20 000) des « disconnect » en

même temps pour le réseau. Est-ce qu'on a fait ça? Non. On n'a pas fait ça. On n'a pas été déconnecté vingt mille (20 000) de nos clients pour vérifier si notre réseau supportait.

On s'est assuré que la bande passante utile va être capable de le prendre. Mais c'est un événement qui n'arrivera pas sur votre réseau. Ça fait que ce côté-là, il faut... il faut ramener à la réalité de l'utilisation d'un réseau.

M. GEORGES ABIAD :

R. Si vous me permettez, Maître Paquet. C'est parce que je pense qu'il faut rappeler à tout le monde c'est que chaque collecteur, chaque collecteur, on repart à neuf dans la bande passante, là, hein! Ce n'est pas comme j'ajoute vingt mille (20 000) compteurs ou je suis rendu à trente mille (30 000) compteurs et la bande passante monte là.

Chacun des collecteurs s'il dessert huit mille neuf cent soixante et onze (8 971) compteurs, sa bande passante est de six virgule sept pour cent (6,7 %). Si vous avez cinq cent soixante (560) collecteurs qui vont desservir en moyenne huit mille neuf cent soixante et onze (8 971). Quand vous envoyez une commande, chacun des collecteurs sa bande passante est utilisée à six virgule sept

pour cent (6,7 %).

Alors ce n'est pas additif ça, là. Ce n'est pas parce que j'envoie vingt mille (20 000) commandes à quarante-cinq (45) collecteurs différents de « connect/disconnect » à travers le Québec que tout ça est additif. Chacun gère sa bande passante. C'est important ça.

Donc le bassin de huit neuf cent soixante et onze (8 971) est un bassin qui nous permet avec des faits de nous dire c'est six virgule sept pour cent (6,7 %). Si jamais un collecteur bascule vers un autre collecteur parce qu'il a tombé, ça nous fait le double et le double c'est plus que, c'est moins que le dix-neuf mille deux cent vingt (19 220) que vous voyez là, et malgré ça on est à quatorze virgule quatre pour cent (14,4 %) par collecteur.

Alors si la moitié de cinq cent soixante (560) collecteurs bascule vers un autre collecteur, on est à quatorze virgule quatre pour cent (14,4 %) par collecteur de bande passante utile. Je pense que...

Q. [60] Puis ça, ça, Monsieur Abiad, ça inclut là, la fonction branchement-débranchement. On n'augmenterait pas le taux d'utilisation de la bande si on utilise les fonctions branchementdébranchement?

- R. C'est ce que mes collègues essaient de vous dire en vous disant quand on a testé ça, on l'a envoyé puis chacun des collecteurs a reçu sa commande. Alors il y en a qui faisait en même temps la lecture. Il y en a qui envoyait des profils. Il y en a d'autres qui faisaient une alerte de panne. Il y en a qui faisaient un « connect/disconnect ». Vous comprenez, c'est un...
- Q. [61] Excusez-moi, vous avez testé les alertes de panne également?
- R. Bien oui, on a eu des alertes de panne. Je pense que mes collègues vous l'ont dit à plusieurs reprises. On a eu des vraies pannes, des derniers souffles qu'on a appelé, « the last gasp »-là, que le compteur nous a envoyé. On l'a eu.

Donc c'est à travers, à travers ce quotidien-là qui regroupe toutes sortes d'activités qui vont passer sur le réseau qui ont été faits les tests.

Q. [62] Mais très bien. Donc si vous me confirmez en fait que c'est pour ces pourcentages-là inclus effectivement, qu'on a toutes les fonctionnalités en même temps sur la bande passante, je suis

satisfaite de la réponse. Est-ce que vous me le confirmez?

10 h 18

R. Ce n'est pas ça qu'ils vous disent là. Parce que là vous vous demandez est-ce que vous avez fait ça en même temps qu'il y a telle, telle, telle chose arrive. Moi ce qu'on répond, la réponse officielle c'est que c'est dynamique ça, ce que mes collègues essaient de vous dire, c'est dynamique. Donc ça n'a pas été fait à part. Ça a été fait à travers une journée que vous avez fait ça en même temps que telle, telle, et telle choses arrivent.

Moi, ce qu'on répond, la réponse officielle c'est que c'est dynamique ça. Ce que mes collègues essaient de vous dire c'est dynamique. Donc, ça n'a pas été fait à part. Ça été fait à travers une journée, une journée typique d'un réseau qui fonctionne.

Alors ça se peut qu'il y ait eu dans certains cas des pannes avec des lectures, ça se peut que ça soit des profils avec... avec autre chose. Ça a été fait dans un contexte d'une journée typique de lecture et d'utilisation de ce système-là.

Q. [63] Une journée typique. Donc, ce test-là a été

- fait une journée, ces tests-là ont été faits durant une journée?
- R. Non, non. Chaque test qui a été fait pour le branchement-débranchement a été fait dans une journée différente, là, il y a des journées différentes. Mais ces journées différentes étaient des journées typiques d'une journée à des heures différentes. Vous comprenez? Donc...
- Q. [64] Merci. On va avancer un petit peu, on va aller à la page 14, s'il vous plaît, de la présentation au niveau de la performance. Donc, le Distributeur nous décrit le niveau d'intégration obtenu pour l'ensemble du système.

Donc, on nous indique qu'il y aurait une intégration, là, partielle seulement qui aurait été achevée. Pouvez-vous nous indiquer très sommairement pourquoi la Régie devrait approuver l'autorisation pour un déploiement massif avant que l'intégration complète, là, ne soit réalisée?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Quand on parle d'intégration partielle, c'est qu'on parle qu'on est en train de faire nos tests d'acceptation actuellement de cette fonction-là. On vous rappelle encore une fois que, dans le cadre du pilote, nous avons utilisé les outils avec Capgemini qui devront être utilisés dans le déploiement massif. Donc, le MOM demain qui va prendre la photo, qui va s'assurer que le processus pour l'installateur est testé. Donc, on a fait le

test du processus avec l'installateur et les fichiers ont été transférés de façon, j'appelle un peu plus... envoyer électroniquement, mais de façon non automatisée complètement.

Donc, les automatismes d'envoi entre les différents systèmes, les automatismes de réception, les automatismes de chargement. Aujourd'hui, dans la fonction de chargement dans SAP, les ordres, les ordres de travail, la réponse aux ordres de travail, donc le résultat du travail est entré à la main dans le pilote, mais on est en train d'automatiser le chargement de la donnée. Donc, ça remplace l'humain qui pitonnait par un système... le système qui va l'automatiser.

Donc, c'est dans ce cadre-là on a prouvé qu'en termes de processus avec la firme Capgemini nous avons réussi à faire un processus sur le terrain nous permettant d'être satisfaisant et de s'assurer que l'intégrité de la donnée soit complétée. Donc, ça a été fait.

Et les tests d'acceptation qu'on fait

aujourd'hui c'est que l'ensemble du processus, de bout en bout, a été « designé », créé et est en train de se tester actuellement. Et, ça, ça va s'implanter. Là, actuellement, l'implantation est prévue pour juin pour finaliser notre implantation en production.

Pourquoi que là, actuellement, vous allez me dire pourquoi que la Régie devrait accepter quelque chose qui n'est pas complet. Je vais vous répondre. Aujourd'hui, le prochain déploiement qu'on vise à faire c'est de compléter le tout avec peut-être un X nombre d'employés qui vont nous aider à dire le processus va être vérifié sur le terrain puis on va être prêt à partir.

Donc, en termes de données, transférer et ainsi de suite on les a reçues. On les a reçues d'une manière différente qu'un automatisme complet. Ces automatismes complets-là sont testés actuellement, vérifiés avec les joueurs qui ont travaillé sur le manuel. Donc, on confirme que tout va fonctionner. Donc, il n'y a pas de... C'est des éléments d'étapes que j'appelle dans un projet qu'on a enlevé les risques, puis il n'y a plus de risques pour nous à ce moment-là.

Q. [65] Donc êtes-vous toujours confiant que ça va

être intégré en fait, à la fin juin deux mille douze (2012)?

R. Encore plus confiant parce que j'ai huit cycles d'itération de faits dans les tests. Donc, les tests c'est plusieurs cycles d'itération qui se fait, d'échanges d'informations, de validations et d'implication. Actuellement, il y a huit cycles de faits et ça va très bien à ce sujet-là, et l'équipe interne est en train de finaliser ces tests-là.

Donc, je n'ai plus de... Moi, je n'ai plus de... de risques à ce niveau-là.

- Q. [66] Merci. Maintenant concernant la migration de SAP, des axes 2 et 3 dans le tableau. En fait, Hydro-Québec n'aurait pas encore entièrement mis à niveau les méthodes standardisées d'échanges de données vers SAP. Bien, corrigez-moi si je me trompe, mais de ce qu'on a compris, c'est que l'intégration complète de SAP au MDMS ne serait pas achevée avant l'automne deux mille douze (2012). Est-ce que c'est exact?
- R. Qu'est-ce qu'on vous a rapporté c'est qu'on a une intégration complète de réalisée actuellement. Cette réalisation complète de réalisée utilise les méthodes qui étaient là avant que AMI 2.0... l'évolution d'AMI 2.0 de SAP soit mis au monde.

complète.

Donc, on est en échange de fichiers, on est en transfert de fichiers et on fait ce « load » de fichiers-là comme on le fait dans plusieurs applications. Donc, ça c'est fonctionnel. La

facturation se fait avec ça et l'intégration est

Donc, quand on vous a dit à date que l'intégration en termes processus d'affaires, on a un processus d'affaires qui fonctionne, il est complet. C'est basé là-dessus.

L'AMI 2.0 est une évolution de la façon de faire avec SAP. Donc, cette évolution-là, on est en train de finaliser nos essais et on va intégrer ça pour cet automne. Donc, c'est une évolution du produit SAP qu'on fait. Comme j'ai expliqué la dernière fois, à tous les trois mois je rajoute des évolutions de SAP à l'intérieur des murs d'Hydro-Québec et on est dans ces processus-là, puis c'est un des processus qu'on va installer cet automne.

- Q. [67] Puis ce processus-là, est-ce qu'on parle de « enhancement pack 5 »?
- R. On parle de l'« enhancement pack 5 » est installé dans SAP. On parle de la configuration de l'« enhancement pack 5 » pour nos processus. Et, oui, c'est exactement ce processus-là.

Et si on vous rappelle, Madame Paquet,

Maître Paquet, c'est que l'« enhancement package

5 » pour SAP a été mis au monde en deux mille... on

est en deux mille douze (2012), en deux mille onze

(2011) il était rendu disponible. Donc, il n'y a

pas grand monde qui a installé en production et

intégré en production l'« enhancement package 5 ».

Par contre, il y a plusieurs... on voit dans le

marché, tous les joueurs ont intégré pareil le MDMS

avec SAP même si l'« enhancement package 5 »

n'était pas là.

10 h 25

- Q. [68] Est-ce que le Distributeur peut initier la commande branchement-débranchement à distance à partir de SAP?
- R. Actuellement, on a initié le branchementdébranchement à partir du MDMS avec les fonctions
 qui vont être connectés sur le SAP. Le SAP, on l'a
 dit depuis le début, on a fait le branchementdébranchement, on s'est assuré que le branchementdébranchement au point de vue fonction se rende
 jusqu'à un client. Nos tests nous le prouvent et
 ils reviennent. L'élément d'intégration qui reste à
 terminer, c'est de partir une commande avec un
 « enhancement package 5 » qui nous arrive et de le

faire transiter par le MDMS jusqu'au frontal.

Ça, on parle de systèmes internes qui vont se parler, ils s'envoient un message. On n'est pas dans une science infuse, là. Donc, ces éléments-là, on a éliminé tous les éléments de risque qu'on a là-dessus. Ça fait qu'on est dans ce processus. Ce processus-là va aussi avec le changement au point de vue processus d'affaires.

Quand on dit qu'il y a un processus d'affaires à modifier en termes d'une méthode, que ce soit en recouvrement ou autres, ces éléments-là vont être faits avec le processus d'affaires et intégrés en même temps. Techniquement, on a fait les tests techniques de base. Et, actuellement, on est en train de regarder le design du processus.

- Q. [69] Merci. Pour compléter sur cette section, je vous réfère à une réponse qui avait été donnée à maître Sicard le vingt-deux (22) mai à l'effet que la version « enhancement pack 5 », c'est ça, il avait été mis en fonction en deux mille onze (2011), et que l'évolution de SAP, qui est prévu pour l'automne deux mille douze (2012), va permettre de faciliter la prise en charge de haut volume. Est-ce que c'est exact?
- R. C'est un élément qui va aider dans certaines

- 54 -Me Geneviève Paquet

fonctions et surtout ramener la fonction, la facilité d'intégration. L'élément que 1'« enhancement package 5 » apporte avec SAP, c'est d'aller chercher une facilité d'intégration sur des commandes qui vont pouvoir être laissées entre les mains des agents de travail, comme les agents de recouvrement qui seront dans les centres d'appel ou autres.

Donc, c'est leur permettre d'avoir une facilité à partir de SAP qui, pour nous, c'est techniquement, ça nous amène une facilité d'intégration. Donc, ça nous aide dans notre travail en termes de... Il aurait fallu trouver d'autres chemins si on n'avait pas eu les chemins que SAP a mis en place.

- Q. [70] Maintenant, d'ici l'automne deux mille douze (2012), advenant une décision qui est favorable pour vous de la Régie, est-ce que vous prévoyez l'installation d'un haut volume de compteurs? M. GEORGES ABIAD :
- R. C'est sûr que, à ce stade-ci, il faut revoir un peu notre planification. On pensait partir... à partir du... je crois, c'était la fin juin, début juin. On a regardé cette planification-là et il y a un nombre de... Notre planification n'est pas

terminée, dépendamment la date que vraiment on va partir. Mais on peut penser que, pour deux mille douze (2012), par rapport à la planification originale, il y a une baisse en termes de nombre de compteurs à installer.

M. FABIO CHARBONNEAU:

- R. Juste un complément d'informations. Le volume qu'on parle pour deux mille douze (2012), il n'y a aucun risque. L'« enhancement package 5 » ne m'amènera pas de rapidité plus rapide là-dessus. C'est vraiment quand on va tomber dans les millions. On est rendu dans le million et demi, deux millions à installer rapidement. C'est ce côté-là. Puis, ça, ce n'est pas prévu en deux mille douze (2012) actuellement. On ne sera pas dans le million à la fin de l'année.
- Q. [71] Est-ce que vous avez, par contre, prévu des mesures qui seront prises pour assurer la capacité de SAP à intégrer un haut volume de compteurs, d'ici à ce que vous ayez le prochain programme « enhancement pack 5 »?
- R. L'« enhancement package 5 » au point de vue, n'oubliez pas, là, je vais... il y a une chose qu'on va rectifier. Quand on parle de volume que ça va m'aider en termes de rapidité, ca va être dans

Me Geneviève Paquet

le côté des commandes et les commandes qui vont être faites, les éléments qui seront donnés aux agents. Ça, ça va m'aider à prendre ces volumes de transaction-là que je ne voyais pas passer avant.

Le côté volume rattaché à de la facturation ou rattaché à notre travail de lecture normale, ce volume-là est déjà transité entre les... avec la plateforme. Ça fait que SAP a déjà ces capacités-là de recevoir cette information-là parce qu'on...

Aujourd'hui, je facture déjà ces clients-là, je facture ces clients-là à la même fréquence. C'est la stratégie que tout le monde a prise. On n'a pas pris une stratégie qui changeait le mode de facturation, qui changeait nos processus de facturation. Donc, on passe par les mêmes chemins et les volumes sont déjà là. Donc, pour SAP, ça ne sera pas de la volumétrie supplémentaire.

- Q. [72] Donc, vous n'avez pas pris de mesures particulières?
- R. Autre que s'assurer que notre performance reste aussi bonne actuellement qu'elle l'était.
- Q. [73] Et, ça, est-ce que vous... corrigez-moi si je me trompe, mais il me semble que ces tests-là n'avaient pas pu être faits sur le terrain, puis ça avait été des tests qui ont été faits plus des

preuves de concept?

- R. Vous parlez du « connect/disconnect »?
- Q. [74] En fait, je parle de la capacité de SAP
 d'intégrer un gros nombre de données, un haut
 volume de changements, par exemple, de compteurs
 là, par mois.
- R. Actuellement, avec la fonctionnalité qu'on met en place et l'automatisation, c'est ça qu'on teste clairement dans les cycles que je vous parle. Et les tests de volume sont concluants là-dedans. On n'a aucun problème avec la charge.
- Q. [75] Donc, c'est les tests qui vont être conclus en juin deux mille douze (2012)?
- R. C'est les tests qu'on a... Moi, j'ai reçu les O.K. pour la charge de travail actuellement en termes de charge. Ça, il n'y a aucun problème point de vue installation. Parce que n'oubliez pas, bon an mal an, on fait des installations régulières. Là, oui, quand je vais tomber dans une vague de changements de huit mille (8000) compteurs par jour continuelle. C'est pour ça qu'on a mis un processus automatisé. Le processus manuel ne tient plus la route à partir du moment qu'il y a un si haut volume. Donc, ce côté-là, on s'est assuré que la volumétrie, les capacités étaient là.

Q. [76] D'accord. Merci. J'aborde maintenant la section 3 « Performance de la solution de bout en bout ».

10 h 30

Donc, le Distributeur nous mentionne que le système a été testé de bout-en-bout. Pourriez-vous préciser quelles fonctions des compteurs ont été testées? Par exemple, êtes-vous en mesure de détecter les pannes ou l'altération d'un compteur par l'intermédiaire du système AMI de Landis+Gyr et de les enregistrer via le MDMS? Est-ce que c'est une fonction qui est faite?

M. FABIO CHARBONNEAU:

R. Vous avez... je pense que le bout-en-bout de tous les tests qu'on a faits, on avait décrit ça beaucoup dans notre support technique là, dans le panel technique la première fois. C'est toujours les mêmes réponses actuellement là. Si on regarde les événements, les attèges, on vous a dit qu'on a tout vu ça à l'intérieur, donc frontal acquisition, on reçoit tous ces attèges-là et on les voit.

L'intégration MDMS des fonctionnalités, d'envoi des alertes et de tous les attèges qu'on veut conserver au MDMS sont intégrés, intégrés, testés et en production et roulent actuellement, donc ce côté-là

est réalisé à cent pour cent (100 %).

Le côté branchement-débranchement, comme on vous a dit, on est en train de finaliser notre intégration de processus pour faire les commandes. Et ce côté-là a été testé complètement jusque chez un client, mais au point de vue intégration, va s'intégrer complètement. C'est là comme je vous dis, il va s'intégrer complètement avec notre « enhancement package 5 » en termes de... dans nos façons de faire d'affaires. Techniquement, il n'y a plus d'enjeu avec tout ce qu'on a fait comme essais puis la preuve avec les essais faits avec le client et la latence et ainsi de suite, donc l'impact clientèle est complètement validé. Les profils, les registres, la facturation, la gestion des actifs, l'envoi d'alerte, d'événement, tout ça est intégré actuellement.

- Q. [77] Maintenant, est-ce que vous avez complété de bout-en-bout...
- R. Je reviens à un point que je veux rajouter. Même la mise à jour de logiciels a été faite, donc l'envoi de logiciels, changement de logiciels, tout a été fait.
- Q. [78] Merci. Maintenant, est-ce que vous avez complété également de bout-en-bout les essais à

- Me Geneviève Paquet

partir du compteur au système de facturation SAP, mais en utilisation... en utilisant la communication satellite aussi bien que cellulaire?

R. La communication satellite, on vous l'a rappelée la dernière fois, la communication satellite, en termes d'envoi de données et réception de données n'est pas un enjeu technique. Actuellement, on est en... on a fait des... on est en train d'intégrer cette technologie-là avec notre fournisseur Rogers. Lui, il a fini ses étapes, il nous reste à avoir un collecteur qui inclut ce modem-là. C'est un modem, hein! N'oublions là, on est rendu à une communication qui existe, fonctionne et qu'on sait qui est intégrable, donc n'est plus... on n'a plus d'élément de disconnexion là-dessus ou de risque là-dedans. Donc, quand on dit « de bout-en-bout », de bout-en-bout, tout est connecté bout-en-bout en termes de la fonction d'affaires, les éléments. Demain matin, je pourrais changer, il va y avoir une nouvelle technologie qui va arriver en communication, je pourrais changer le modem et utiliser cette nouvelle technologie-là. La passerelle de communication n'a pas d'impact.

M. GEORGES ABIAD :

R. Maître Paquet, excusez-moi, juste pour vous donner

un supplément par rapport à ça. Rappelons le périmètre du projet, le cas d'affaires qui a été déposé là ici, c'est la facturation, c'est le branchement-débranchement, et les collecteurs et le cas d'affaires ont été basés sur du cellulaire. Dans le fond, à toutes fins pratiques là, pour les collecteurs, on n'avait aucune obligation de tester si le satellite fonctionne ou autre chose là. Donc, le bout-en-bout, ce qu'on a fait, nous, pour les éléments qui sont hors périmètre du projet, on s'est assuré qu'ils vont être disponibles ou qu'ils ont la capacité d'être intégrée parce que ces caslà, le cas échéant, vont faire l'objet d'un cas d'affaires à part qui va identifier si ça vaut la peine de le faire ou non et ses avantages économiques et commerciales. Donc, le bout-en-bout, c'est par rapport aux périmètres actuels du projet tel que déposé.

Q. [79] Oui, Monsieur Abiad, mais si, moi, je me fie à votre preuve là, c'est à la pièce HQD-1, Document 1, page 27, le Distributeur énonce :

La solution proposée est basée sur
l'utilisation d'un service cellulaire
numérique aux endroits où la
couverture cellulaire est disponible

et d'un service satellite lorsque ce n'est pas le cas.

Donc, on peut prendre... on peut prendre pour acquis que le satellite avait quand même été prévu là, dans votre projet.

M. FABIO CHARBONNEAU:

- R. Je vais juste compléter l'information aussi là. La zone 1 qui dure deux ans et demi en termes de déploiement, si je ne me trompe pas, Georges, deux ans et demi, ne nécessite pas de satellite.

 N'oubliez pas ça là. Là, vous parlez comme qu'on disait : « je vais aller développer, je vais mettre la priorité sur un élément que j'ai de besoin dans deux ans et demi ». L'élément qui est important, c'est qu'on est en train de l'intégré, ça devrait être terminé. D'ici la fin de l'année, on va avoir ce modèle satellite-là entre les mains, fonctionnel. Ça fait qu'on va être en avance sur le temps où il est nécessaire.
- Q. [80] Monsieur Charbonneau, quand on avait eu cette discussion le vingt-deux (22) mars, on avait traité un peu du satellite et puis, effectivement, vous m'aviez dit que le lien satellite était en train de tester actuellement et que vous étiez en attente d'un modem pour finaliser les tests avec le

collecteur. Donc, est-ce que... vous n'avez pas
reçu encore le modem?

- R. Je vous confirme qu'on est dans ces étapes-là avec notre partenaire Rogers.
- Q. [81] Mais, vous n'avez toujours pas reçu, c'était le vingt-deux (22) mars, donc environ deux mois plus tard, mais vous ne l'avez pas reçu encore.
- R. Oui, oui, j'ai reçu un premier modem qui... qu'on a considéré, il ne respectait pas la norme en termes de durabilité, donc il n'aurait pas passé nos tests internes qui étaient d'homologation par rapport à la température, mais on sait qu'on s'en va en satellite, on ne s'en va pas dans les régions qui... la température va être... ne sera pas dure. Ça fait que donc moins quarante (-45) et ainsi de suite. Donc, c'est là-dedans qu'on est rendu avec Rogers, à avoir le modem plus solide. Donc, on a eu un modem en place, fonctionnel, mais il ne passerait pas les normes d'homologation, donc on a demandé un autre modem.

10 h 36

Q. [82] Monsieur Charbonneau, avez-vous eu la confirmation que la connexion satellite est disponible avec le Gridstream série 4 de Landis+Gyr? Êtes-vous en mesure de le confirmer?

- R. Je suis en mesure de vous confirmer qu'un modem satellite sert à passer un tunnel de communication et qu'un tunnel de communication fonctionne, est fonctionnel, et que Gridstream n'utilise qu'un tunnel de communication. Il ne regarde pas si c'est un satellite ou pas. Pour lui, c'est une communication IP qui se fait. La communication IP peut passer sur n'importe quel type d'appareil.

 Merci.
- Q. [83] Vous me confirmez que la série 4 du Gridstream de Landis+Gyr permet la connexion satellite?
- R. Je vous confirme que ça n'a pas une relation avec la série. C'est pour ça que je vous ramène à... la série de Gridstream n'a pas de relation avec du satellite ou pas. La communication se fait par rapport... Gridstream, c'est un monde. C'est de la communication qui se passe en RF. À partir du moment que la RF, Maître Paquet, est rendue au collecteur, le collecteur, lui, communique en IP. Il n'est plus... Il est en... Le Gridstream passe dans le tunnel IP. Donc, la communication, c'est que le message n'est pas changé. Il passe dans un tunnel IP, il est reçu à la centrale. Donc, c'est une passerelle.
- Q. [84] Écoutez, je vais reformuler parce que je suis

loin d'être l'experte au dossier, puis peut-être qu'il y a une nuance qui m'a échappée. C'est vraiment... Le collecteur du Gridstream de la série 4 de Landis+Gyr, donc la série 4 de Landis+Gyr, il y a certains collecteurs qui sont compatibles avec eux. Est-ce que ces collecteurs-là peuvent appuyer ou soutenir une connexion satellite? Parce que, en fait, je vous pose cette question-là parce que, dans notre rapport, monsieur Finamore dans son rapport émettait des doutes sur justement la possibilité que les satellites puissent fonctionner avec la série 4 du Gridstream. Donc, on n'a pas eu de confirmation par rapport à ça. Donc, je vous demanderais de me le confirmer si c'est possible.

- R. J'essaie de voir comment je vais vous ramener l'information pour qu'on soit encore plus clair. Les collecteurs ont une série de prises de communication qui arrivent avec le collecteur. C'est comme votre modem chez vous. Vous avez un modem. Il y a des endroits où vous êtes capable de mettre un fil pour parler à la téléphonie, puis un autre endroit que c'est un connecteur qui appelle Internet qui parle en IP. Ça, ça vous dit de quoi?
- R. O.K. C'est la même chose un collecteur. Un

Q. [85] Oui.

collecteur va arriver avec des sections radios qui parlent en RF. Et à l'intérieur du collecteur, il se retrouve avec une section de communication dans laquelle il va y avoir des prises Internet. Et ces prises Internet là vont être connectées vers une prise Ethernet, qui est le modem de communication WAN. Le modem de communication WAN, ça peut être un modem de communication qui passe par de la fibre optique. Donc, ce modem-là passe par la fibre optique.

Aujourd'hui, vous allez avec monsieur

Finamore, vous devriez consulter, demandez-lui donc
si lui, ça passait par des fibres optiques. Ce
côté-là, aujourd'hui, on vous confirme qu'on passe
par la fibre optique à Boucherville. On est en
communication fibre optique.

Dans Mansonville, en ville, cette

communication-là, ce fil Internet-là va communiquer

avec un modem cellulaire. Le prochain, c'est un

modem qui est satellite. La fonction satellite et

la gestion du satellite est faite avec le modem

satellite. C'est lui qui établit sa communication

puis qui établit sa passerelle de communications.

Une fois sa passerelle de communications établie, l'Ethernet va passer les messages du

collecteur vers le modem. C'est pour ça que je vous dis, l'élément d'information, c'est la même prise. L'Ethernet qu'on parle qui est collecté, qui est connecté sur le collecteur, c'est la même prise. C'est un service IP. C'est pour ça qu'il faut ramener les termes.

La communication du WAN se passe en service IP. Ce service IP-là peut être desservi par un modem cellulaire, un modem satellite. Ça peut être passé par la fibre. Mais c'est l'équipement qui parle à la fibre qui est différent. Et celui-là ne fait pas partie du groupe Gridstream. Il fait partie d'un groupe de communications existant dans le marché. C'est là que je vous dis, il n'y a pas de risque. Pourquoi? Des modems de ce type-là, on en a déjà. On a déjà des communications satellites qui se font.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Monsieur le Régisseur, vous voyez pourquoi des fois la présence de mon expert aurait pu être importante. Écoutez, moi, je suis prête à accepter votre réponse, mais j'aimerais ça avoir un oui ou un non pour être certaine.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non, mais c'est parce que ça ne se répond pas par

oui ou par non, la question, ça ne fonctionne pas comme ça. C'est comme si on me disait : Est-ce que votre voiture peut rouler sur huit roues? Elle n'a pas huit roues, puis elle n'est pas faite pour ça. Alors, c'est ce qu'ils expliquent. Ce n'est pas ça qui sert pour la communication.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Mais à ce moment-là la réponse serait oui, serait oui que c'est compatible si c'est seulement cette question-là.

M. FABIO CHARBONNEAU:

R. Madame Paquet, depuis tantôt je vous dis, tantôt vous m'avez dit, votre expert vous disait que ce n'était pas compatible, depuis tantôt je vous dis, moi, que, oui, c'est compatible, et je vous ai donné l'explication pourquoi c'était compatible actuellement. Donc, c'est compatible à cent pour cent sans problème.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord. Merci. En fait mon expert avait des doutes. Il n'était pas certain. Donc merci.

Q. [86] Je vais continuer avec la solution de bout en bout. Donc prochaine question. Avez-vous complété de bout en bout les essais du compteur SAP en utilisant à la fois les compteurs d'Elster et les

compteurs de Landis+Gyr?

- R. La réponse à ça, c'est oui, on a passé jusqu'à SAP du MV-90, du Elster puis du l'AMI en passant par le MDMS. Donc tout a été testé jusqu'à SAP.
 10 h 45
- Q. [87] Donc avez-vous complété également de bout en bout les essais des compteurs Elster à SAP?
- R. Un élément que je vous rapporte comme clarification parce qu'il y a deux mondes, j'ai deux mondes de Elster, j'ai Elster heure juste, puis j'ai Elster le nouveau monde avec GridStream.

Elster nouveau monde avec GridStream ce compteur-là est dans une livraison qui va être ultérieure. Donc actuellement ce compteur-là n'a pas été testé complètement, il est en confection.

Q. [88] Donc, à ce moment-là vous n'avez pas pu non plus testé la fonction branchement/débranchement avec les compteurs Elster qui représentent le vingt pour cent (20 %) de tous les compteurs qui seront installés?

M. DENIS PARENT :

R. Non, c'est des exigences qui vont avoir à subir autant qu'on a fait avec Landis+Gyr. Donc ils vont repasser les homologations, on va refaire les preuves de concept et ils vont faire partie d'un

pilote aussi...

Q. [89] Oui.

- R. ... avant qu'on déploie tout partout.
- O. [90] Ils vont faire partie d'un pilote également?
- R. Je veux dire qu'on va commencer par en installer quelques-uns, puis on va s'assurer que tout fonctionne normalement. Puis après ça on va donner le « go ».
- Q. [91] Oui, je l'espère. Merci. Maintenant au niveau des, au niveau des clients commerciaux, est-ce que vous avez complété de bout en bout les essais pour les compteurs des clients commerciaux qui requièrent, par exemple, une réinitialisation de la demande?

M. FABIO CHARBONNEAU:

R. Je vais revenir sur le portrait complet, Maître
Paquet, puis je pense que c'est là-dedans qu'on
s'accroche, puis c'est là-dedans que quand, on vous
a identifié des pilotes et des étapes pour
confirmer que technologiquement tout est
réalisable. Que technologiquement j'ai éliminé mes
risques complets et qu'il n'y a plus de crainte à
fonctionner.

Les modèles de compteurs testés en pilote ont été nos modèles qui sont les plus courants. Le

modèle, puis on a un modèle à haut volume, on a dit qu'il y a un modèle, nos modèles résidentiels représentent comme quatre-vingt-douze à quatre-vingt-treize pour cent (92-93 %) du parc de compteurs qu'on a à modifier, à changer.

Donc ce quatre-vingt-douze à quatre-vingttreize pour cent (91-93 %) là l'accent a été mis
sur ces compteurs-là pour partir. Si on a à
déployer, on sait que ça va être ces compteurs-là.

Comme tout bon projet on l'a décortiqué en phases
et on fait les livraisons lorsqu'on va être rendu à
ce moment-là.

Donc les compteurs commercials, on a un type de compteur commercial qui a été installé et testé et on a des améliorations qui vont se faire au compteur commercial qui sont demandées, qui vont être faites. Ce côté-là si on attend, puis là on va se mettre en perspective de projet majeur, puis c'est là que je veux vous ramener par rapport à votre expert.

Il y a un projet majeur sur cinq ans qui en termes de déploiement va me prendre en termes, en réalité à Hydro-Québec, qui va nous prendre à tous cinq ans de déploiement, vous me demanderiez d'avoir tout prêt, tout validé, tout précis avant

de faire un mouvement en déploiement, ça serait une erreur majeure.

On serait en train de dire, on va retarder de deux ans et demi la mise en place d'une technologie, une technologie qui on voit n'a plus de risque et on a les ententes contractuelles conformes et légales qui nous amènent à ça et on a éliminé nos risques. C'est pour ça que je vous dis, on a amené des modèles de compteurs commercials nous permettant de confirmer que ça pourrait être fonctionnel.

Et là les améliorations qu'on va faire c'est dans nos livraisons et on va confirmer le tout avec la méthode que Denis a parlé tantôt. On va toujours s'assurer qu'avant de faire le déploiement de notre commercial, on va avoir garanti à cent pour cent (100 %) que c'est fonctionnel.

Donc c'est la bonne procédure qui va être appliquée pour fonctionner. Donc c'est dans cet état-là, les types de compteurs, on avait treize modèles, ces treize modèles-là ils ont tous leur date, on a quatre modèles identifiés pour la première partie du déploiement et les autres modèles à beaucoup moindre volume, comme vous allez

- pouvoir. Quand on dit quatre-vingt-treize pour cent (93 %) du volume vont arriver par la suite.
- Q. [92] Donc vous commencez les tests là au niveau commercial, mais on peut quand même dire que les tests ne sont pas complétés de bout en bout pour la section commerciale?
- R. Je ne serai jamais capable de vous rendre si heureuse d'avoir dit que tout, tout, tout a été fait de bout en bout avant que je démarre. Ça fait que l'élément que je vous dis c'est qu'est-ce qui reste, le volume, les risques et les éléments sont rendus à un point tel qu'ils n'empêchent pas de débuter tout le travail avec le reste.

M. GEORGES ABIAD :

R. Maître Paquet, je suis sûr que monsieur Finamore va vous le dire aussi, que partout, partout dans le monde, si on prend la Californie, par exemple, en exemple, ils ont commencé par des projets pilotes très petits. Exactement avec des, à gérer les risques avec des compteurs qui représentent le plus grand volume de leur bassin de clients.

Puis par la suite lorsqu'ils ont eu la certitude et le confort comme quoi ça fonctionne, qu'il n'y a pas de risque, bien on avance puis on en rajoute par la suite là. S'il faut attendre que

tout soit attaché comme monsieur Charbonneau vient de dire, on ne partira jamais le projet là.

Q. [93] Maintenant pour compléter sur la section, cette section-là, il y a eu, il y a eu certaines réponses qui étaient différentes là lors de mes contre-interrogatoires avec justement le panel technologique. Donc seulement pour être certaine, au niveau la série encore de GridStream du collecteur de Landis+Gyr, est-ce que le système a été testé de bout en bout avec la série 4 ou la série 5?

M. FABIO CHARBONNEAU:

- R. On est sur la série 4. C'est ça qu'on vous avait répondu comme finalité.
- Q. [94] Donc ça n'a pas changé?
- R. La série 5 n'est toujours pas disponible. N'oubliez pas. C'est une évolution technologique que Landis+Gyr est en train de faire. Il y a des perspectives de clients avec, mais la série 5 actuellement n'arrive pas avant la fin de l'année.
- Q. [95] Je voulais juste être certaine, parce qu'il y avait eu, au début on m'avait répondu que vous étiez déjà. Donc c'était juste simplement pour être certaine.
- R. La dernière réponse qu'on vous avait éclairci là-

dessus on avait bien révisité notre, notre réponse en disant que toutes les fonctionnalités de sécurité et autres qu'il nous fallait sont tous dans la série 4 actuellement et le « white paper » que vous nous avez remis de la série 5, était vraiment un « white paper ». Donc la promotion, souvent j'appelle ça de la promotion de nos fournisseurs nous apportait de l'information sur une série 5 avec des radios plus puissantes et autres.

Ce côté-là va arriver à la fin de l'année et nous on va voir si c'est de quoi qui nous intéresse ou si c'est de quoi pour l'instant n'est pas nécessaire pour les besoins d'affaires qu'on a. 10 h 50

O. [96] Ca va être évalué éventuellement. Merci.

Bon, maintenant j'aborde la section branchement-débranchement.

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais juste vous rappeler...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... que vous êtes en contre-interrogatoire sur la contre-preuve et non pas la suite de votre contre-

interrogatoire du panel technologique d'il y a quelques semaines.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Maître Lassonde, je me suis permis une petite incartade.

Q. [97] Donc, pour la fonction branchementdébranchement, vous n'avez pas encore, à moins que
je me trompe, là, répondu à l'engagement 73 qui
était d'indiquer le processus suivi pour tester le
branchement-débranchement, plus spécifiquement par
rapport aux actions qui ont dû être prises par les
clients.

Donc, en attente de cette réponse, je vous demanderais une petite précision. Donc, est-ce que... Je ne sais pas si je peux vous laisser discuter ou prendre une petite pause, là.

M. DENIS PARENT :

- R. On peut-tu la lire si on l'a?
- Q. [98] Bien oui. Bien, moi, j'accepte. Je ne sais pas monsieur.

- 77 - Me Geneviève Paquet

LE PRÉSIDENT :

Bien, je ne sais pas. Il y a un mouvement que je ne comprends pas, là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est parce qu'elle suggère qu'il y a un engagement...

LE PRÉSIDENT :

Ah! O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... auquel il n'y a toujours pas eu de réponse.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Oui, oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

La réponse est là, elle est en transit, d'après ce que je comprends, dans le système. Alors quelqu'un du panel va lire la réponse qui est déposée au SDÉ.

M. DENIS PARENT :

R. Alors lorsqu'on a fait les essais de branchementdébranchement avec les... durant le pilote. Donc :

Les fonctions de branchementdébranchement ont été testées en
collaboration avec des employés
volontaires du Distributeur.
Aucune action spécifique n'était
attendue de leur part. Ils étaient en

contact avec le Distributeur pour toute la durée du test afin de confirmer le bon déroulement des opérations.

Avant l'interruption, l'identité du compteur a été confirmée, une lecture a été prise à distance. L'employé devait confirmer cette lecture de même que la réussite des opérations d'interruption et de remise en service.

Le Distributeur souligne que ces tests visaient uniquement à s'assurer de l'exactitude des données reçues et du bon fonctionnement des commandes reçues ou envoyées au frontal d'acquisition. Ils ne visaient en aucune manière à tester les processus qui encadreront les opérations d'interruption ou remise en service lorsque celles-ci seront effectuées auprès des clients dans le cadre des opérations régulières du Distributeur.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [99] D'accord. Merci.

- 79 -

Maintenant, est-ce que la commande est lancée par SAP? Il me semble que vous m'avez répondu que non.

- R. Par le frontal.
- Q. [100] Le MDMS?
- R. Oui.
- Q. [101] Merci.

Est-ce que vous pourriez confirmer que... Bien, en fait est-il exact que SAP ne serait pas mis à jour pour enregistrer le branchementdébranchement encore et qu'il ne reconnaîtrait pas encore le compteur par l'intermédiaire de son système Landis+Gyr?

M. FABIO CHARBONNEAU:

- R. L'information, on vous l'a dit tantôt. C'est parce qu'on répond à des questions qu'on vous a déjà répondu encore. Le côté qu'on vous rapporte actuellement c'est la fonction d'affaires qui va s'enregistrer jusqu'à SAP et va se faire avec « Enhancement Packaque 5 » à l'automne deux mille douze (2012). Donc, ça répond à la question.
- Q. [102] Merci.

Maintenant, dans votre contrat avec Landis+Gyr avez-vous une disposition qui prévoit un temps de latence spécifique, par exemple trente

- 80 -

(30) secondes, pour toute la zone de service prévue par rapport à la fonction branchement-débranchement?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense qu'il y a un problème de confidentialité qui se soulève au niveau des contrats, mais je n'ai pas sous la main. Il faudrait que je regarde ce qui avait été déposé versus ce qui était entièrement confidentiel. Mais je pense, de mémoire, que c'est effectivement confidentiel. Ça n'a pas été dévoilé dans ce qui était permis d'être dévoilé.

L'autre chose, je me demande quel est le lien avec la contre-preuve.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Le lien c'est avec la fonction branchementdébranchement.

LE PRÉSIDENT :

Mais la contre-preuve indique à la page 19 :

Fonction testée chez les clients résidant dans le territoire des projets pilotes, le cycle complet.

Trente (30) à soixante (60) secondes.

Je ne comprends pas. Là, vous voulez savoir?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

S'il y a une garantie.

LE PRÉSIDENT :

S'il y a une garantie contractuelle au niveau du temps de latence pour la fonction branchement-débranchement?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Effectivement. C'est un peu en lien avec les autres questions par rapport aux fonctionnalités éventuellement qui vont s'ajouter. On comprends que peut-être dans les premières années ça va fonctionner bien, mais s'il y avait d'autres fonctionnalités qui venaient. On voulait juste savoir s'il y avait une assurance contractuelle, là, par rapport à... par rapport au temps de latence pour cette fonction.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que le plus important ce n'est pas les faits qu'il y a eu des tests de faits et puis que ça a fonctionné avec tel et tel temps de latence?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, sans vouloir vous interrompre...

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, si vous voulez qu'on dépose s'il y a une garantie contractuelle puis si c'est confidentiel, bien, si le Distributeur n'a pas d'objection à la déposer confidentiellement à la

Régie, je regarderai ça. Mais j'arriverai à la conclusion est-ce que, oui ou non, il y a une garantie contractuelle. Mais ce qui est le plus important c'est, comme on dit en bon québécois, la patente marche-tu? Ça prend combien de temps là, t'sais. C'est ça qu'est l'objet de la contre-preuve là.

10 h 58

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui, oui, oui. Mais, ça, je suis d'accord, mais on veut s'assurer que ça va aussi fonctionner dans l'avenir là. Et parce que les projets pilotes souvent ça fonctionne... ça peut bien fonctionner. LE PRÉSIDENT:

À date, j'ai entendu, moi, qu'il y a des temps de latence tout à fait raisonnables et qu'au niveau de la communication des informations sur les bandes passantes, qu'il n'y a aucun problème là là. En tout cas, c'est ce que j'ai entendu à date là, t'sais.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui, Maître Lassonde.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que je me demande où est-ce qu'on s'en va précisément là. Je comprends, mais... en tout cas.

- 83 -

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, les projets pilotes, souvent ça peut fonctionner là peut-être des fois sans les problèmes qui vont avoir lieu lors d'un déploiement massif, donc c'est une assurance contractuelle qu'on veut savoir si le Distributeur a pris la peine de...

LE PRÉSIDENT :

Bien, vous avez posé à date beaucoup beaucoup de questions là-dessus, puis il y a eu beaucoup beaucoup de réponses là. Ça fait que si vous avez quelque chose d'autre à faire préciser, allez-y là, c'est votre...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Par rapport à...

LE PRÉSIDENT :

... c'est votre droit en contre-interrogatoire sur la contre-preuve encore. O.K.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Par rapport à...

LE PRÉSIDENT :

Et pour ce qui est de la garantie contractuelle des temps de latence pour la fonction branchement-débranchement, bien, « coudon », ils peuvent peut-être vérifier si c'est le cas, puis si c'est

confidentiel, je peux toujours recevoir ça sous réserve de voir si c'est pertinent ou pas là, t'sais.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, Maître Lassonde, c'est une question qui vient de monsieur Finamore là. Il considère que c'est très important. Lui, il voit ça, ce genre d'exigence-là, dans les contrats, donc ce n'est pas pour embêter le Distributeur. C'est vraiment pour s'assurer que le contrat... Puis, si c'est confidentiel, on comprend qu'on ne peut pas y avoir accès, mais ce serait important que vous puissiez y avoir accès, Maître Lassonde.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Regardez, on va faire la vérification, on laissera savoir si c'est confidentiel ou non confidentiel.

Ceci étant dit, vous savez, on pourrait en demander cent cinquante (150) questions à savoir est-ce qu'on a une garantie pour ci, pour ça, pour ci, pour ça, ça n'a pas de fin là. Alors, il faut effectivement regarder quelle est la performance qui a été testée et puis, à partir de là, ne pas tenter d'extrapoler les... tous les scénarios possibles et impossibles pour voir si les contrats ont prévu tous les scénarios possibles et

- 85 -

impossibles.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

C'est la seule demande qu'on fait par rapport aux exigences contractuelles. Donc, ce serait un engagement, Maître Lassonde.

LA GREFFIÈRE :

74.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

74, donc d'indiquer s'il y a une disposition dans le contrat avec Landis+Gyr qui prévoit un temps de latence spécifique pour la fonction branchement-débranchement. Bon. Alors, il me reste une dernière ligne de questions.

LE PRÉSIDENT :

Alors, il faudrait peut-être ajouter dans l'engagement que si la donnée est confidentielle, bien, qu'elle sera versée à la Régie seulement.

E-74 (HQD) Indiquer s'il y a une disposition dans le contrat avec Landis+Gyr qui prévoit un temps de latence spécifique pour la fonction branchement-débranchement et, si la donnée est confidentielle, la verser à la Régie seulement (demandé par le GRAME)

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je vous remercie. Donc, j'ai presque, Maître Lassonde.

Q. [103] J'aborde la section 5 « Performance de l'installation des compteurs ». À la page 28 de la présentation, on y décrit les stratégies que Capgemini va utiliser pour compléter les installations de compteurs. Donc, la stratégie de cherry-picking qui est initialement utilisée par Capgemini pour la zone pilote, c'est une stratégie conçue pour atteindre un taux élevé de réussite lors du premier passage quand une grande quantité de compteurs est disponible pour compléter un petit nombre d'installations. Et je vous réfère au témoignage de monsieur Finamore.

Donc, considérant que le premier... la première étape est un cherry-picking, et puis, en fait, la troisième étape, une tentative, en mode balayage, est-ce qu'on peut comparer ça aussi là à un cherry-picking, l'étape 3?

M. GEORGES ABIAD :

R. Écoutez, parce qu'au niveau de... je viens de réaliser le mot cherry-picking, très honnêtement là. Ça, c'est un balayage, je ne sais pas, c'est peut-être contradictoire. Le mot « cherry-picking »

- Me Geneviève Paquet

dans ma tête à moi, c'est plus on prend des morceaux un peu partout là. Ça, c'est... ils arrivent, ils font un balayage, un balayage dans une rue de A à Z.

- Q. [104] Là vous parlez de la première étape?
- R. Première étape, oui, c'est vraiment un balayage.

 Probablement, le cherry-picking ici, ce qu'on veut dire, c'est qu'on ramasse tout ce qu'on peut dans ce premier balayage-là là. C'est probablement ça la définition qu'on veut dire là. Alors, oui, ça, c'est ça. Et la dernière étape, c'est vraiment... c'est du... une dernière tentative à la fin pour fermer le dernier balayage de cette même zone-là ou de la même rue ou... C'est ça la définition.
- Q. [105] Mais, quelle est la différence entre l'étape 1 et l'étape 3, concrètement là?
- R. Parce que c'est l'étape 2 qui est la grosse différence entre les deux. C'est l'étape 2, dans le fond, où on va aller maintenant viser, cibler des rendez-vous, des endroits, puis tout ce qui va rester, dans le fond, à partir de tous les balayages qu'on aurait faits, plus les rendez-vous, les tentatives de contact et les prises de rendez-vous. Il reste une dernière étape où, avant de fermer la zone, de retourner et voir est-ce qu'on

peut... est-ce qu'on peut faire un dernier balayage puis fermer les derniers qui resteraient là. LE PRÉSIDENT :

- Q. [106] Je veux dire, ce n'est pas du cherry-picking, c'est du cherry-available, c'est ça?
- R. C'est ça, exact, c'est ça. Me GENEVIÈVE PAQUET :
- Q. [107] Merci. Puis juste une petite précision. À la page 29, juste être certaine, est-ce que les résultats pour les trois mille sept cent huit (3 708) ordres de travail qui ont été suspendus, est-ce que ces résultats-là, oui, ils ont été inclus, hein, dans le calcul?
 - M. GEORGES ABIAD :
- R. Oui.
- Q. [108] Et répartis au prorata?
- R. Oui, c'est ça.
- Q. [109] Parfait. Donc, ça termine mes questions. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Paquet. Ça tombe bien, on arrive juste à l'heure de la pause et on va reprendre à onze heures vingt (11 h 20).

SUSPENSION

11 h 22

- 89 -

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Ledoux, c'est à votre tour. On vous écoute.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACYNTHE LEDOUX:

Bonjour, Monsieur le Régisseur. Bonjour à tous.

Jacynthe Ledoux pour le Regroupement des organismes environnementaux en énergie. Donc bonjour,

messieurs les panellistes.

Q. [110] Monsieur Abiad, bonjour, si j'ai bien compris la présentation HQD-8, Document 1, c'est le fruit de votre travail et de celui de votre équipe, c'est bien ça?

M. GEORGES ABIAD :

- R. Oui, c'est bien ça.
- Q. [111] Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu, juste pour être sûr que je comprends bien, qu'on comprend bien, comment vous avez sélectionné quelles informations allaient se retrouver dans ce document-là? Comment vous avez fait le choix, par exemple, d'exclure certains éléments ou d'en inclure d'autres? Comment vous avez procédé?
- R. C'est-à-dire qu'il y a eu un travail qui a été fait sur certains éléments qui ont été dits par des experts, par exemple, lorsqu'ils se sont présentés

à la barre ici, avec certaines informations, qu'on a considéré, et surtout dans certains cas, il y avait... plusieurs des témoins disaient qu'on n'avait pas entendu ça ou on n'a pas vu cette information-là, donc on n'est pas capable de se prononcer. Alors, ça nous a guidé à trouver les éléments d'informations qu'il faut inclure dans le document dans le but de « clearer » à la fois la Régie, donc le régisseur et les intervenants, et répondre à ces préoccupations-là ou ces questionnements-là qui ont été ressortis.

- Q. [112] Donc, vous avez procédé donc à une vérification pour vous assurer que les informations qui se trouvent dans le document HQD-8, Document 1 contredisent ou précisent des nouveaux éléments factuels qui seraient ressortis lors de la présentation de la preuve des intervenants, c'est bien ca?
- R. Je dirais plutôt préciser, oui. Oui, préciser les éléments qui sont ressortis sur la base du fait qu'on n'a pas entendu ça ou on n'a pas vu ça, et je n'ai pas vu ça dans tel document, ou je n'étais pas présent dans telle situation. Donc, il y a des témoins qui nous ont dit qu'ils n'étaient pas présents dans certaines journées, par exemple, des

audiences, et qu'ils n'avaient pas réponse aux questions. Alors, on a fait cet exercice-là dans le but de « clearer » tout le monde.

Q. [113] Merci. Alors, c'est vraiment un souci de précision. Donc, je vous amène maintenant à la page 4 de votre présentation. On voit donc au point 2 dans la section « Preuve de concept », vous mentionnez Oncor pour la validation de la performance et de la volumétrie des équipements. On comprend maintenant, non seulement que vous avez donc visité Oncor et leurs installations, mais que votre visite en fait a servi à valider la performance du projet LAD. Est-ce que vous pourriez être un peu plus précis et nous expliquer ce que vous entendez par les mots « validation de la performance »?

M. DENIS PARENT :

R. Lorsque vous êtes dans un processus d'appel de propositions, et là, que vous avez reçu toutes les réponses, vous avez eu les présentations, et caetera, et là, il faut aller départager et valider certaines informations pour être sûr avant de prendre des engagements.

Ce qui est important pour nous, la volumétrie en termes de collecteurs, routeurs, en

termes de ratio par rapport au nombre de compteurs en situation urbaine, en situation rurale, bon, bien, c'était une excellente raison d'aller chez le plus gros, la plus grosse utilité qui déployait la même technologie là, qui était finaliste à Hydro-Québec et d'aller constater voir si les ratios en termes autant en urbain qu'en rural, bien, faisaient du sens avec la proposition qu'on avait reçue. Parce que, là, c'est là que ça nous a guidé pour mettre après ça nos engagements contractuels.

Puis la validation de la performance, c'est qu'on avait un devis, notre devis technique exigeait un taux de performance de quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre (99,4). Et on voulait voir comment ça se déployait aussi et si cet objectif-là, on était dans les bons chiffres avec ce qui s'était déjà déployé avec la même technologie.

- Q. [114] Est-ce qu'on peut comprendre donc que vous avez validé la performance de la solution de bout-en-bout, un peu comme vous le spécifiez un peu plus loin dans le document?
- R. Tout ce qui est frontal jusqu'au compteur, oui.
- Q. [115] Donc, ça n'incluait pas, si j'ai bien compris, parce que vous parlez du frontal jusqu'au compteur, donc ça n'incluait pas nécessairement la

- validation de la performance pour les enjeux qui entourent la carte Zigbee qui est dans le compteur?
- R. Oui, ça confirme ça aussi parce que la carte Zigbee était déployée également là-bas.
- Q. [116] Donc, juste pour être sûre d'avoir bien compris, vous avez donc validé la performance de la carte Zigbee en comparant avec ce qui se passait chez Oncor, c'est bien ça?
- R. Ils avaient commencé à utiliser dans des pilotes, je pense. On a validé que, bon, c'était fonctionnel. Mais il restait toutes nos autres preuves à faire à la suite de ça. On a fait nos bandes d'essai, on a fait nos pilotes.
- Q. [117] O.K. Merci. Alors, comme les installations d'Oncor ont servi, si je comprends bien, à valider la performance du projet LAD, j'aimerais mieux comprendre avec vous les similitudes et les différences entre les deux projets. Pour nous aider puis appuyer nos discussions, j'aimerais vous présenter un document qui traite des technologies utilisées chez Oncor. Peut-être qu'on peut le coter C-ROEÉ-0083.

C-ROEÉ-0083 : Oncor. Focus on : Smart Meters.

11 h 28

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça va prendre des copies pour les gens du panel.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui, pas de problème.

Q. [118] Je vous laisse, évidemment, du temps pour le regarder, pour en prendre connaissance.

LE PRÉSIDENT :

Alors, quelle est la cote de ce numéro... de ce dossier?

Me JACYNTHE LEDOUX :

C'est donc coté C-ROEÉ-0083, je pense qu'il y a un petit 83 là, en haut à droite du document pour vous l'indiquer.

Q. [119] Je peux déjà vous indiquer peut-être la question suivante, je ne m'attends pas à une réponse instantanée, je comprends que vous avez besoin de temps pour examiner le document. Mais, en fait, la prochaine question, ce serait : est-ce que ce document donne, à votre avis, une description raisonnable du projet de Oncor et, si non, pourquoi?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, ça, je ne pense pas que c'est une question qu'on peut demander à un panel, là. Il faudrait

qu'ils prennent connaissance de l'ensemble d'un document. Puis là, c'est une question de jugement et d'opinion, ils ne sont pas là pour ça. Je pense que si on veut leur demander ce qu'eux ont constaté, ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont validé, ça, c'est quelque chose de valable. Mais, est-ce que le document émis par Oncor est une bonne représentation de leur projet, ce n'est pas une question permissible.

LE PRÉSIDENT :

Rappelez-moi, Maître Ledoux, c'est une question qui découle de quelle partie de la contre-preuve là?

Me JACYNTHE LEDOUX :

C'est une question qui découle de la page 4 de HQD-8, Document 1, donc preuve de concept et qui nous explique que Oncor a servi à valider... que la visite chez Oncor, pardon, a servi à valider la performance du projet LAD. Et, entre autres, on vient d'avoir une précision, ça aurait servi aussi, cette visite-là, à valider la performance de la carte Zigbee. Alors, je vous soumets un document qui n'est pas très long, ça vient du site Internet, c'est un document public et qui décrit, de façon tout à fait générale, la technologie qui est déployée chez Oncor au Texas et dont on a entendu

parler à plusieurs reprises au cours de cette audience. Et je vous soumets que c'est un examen qui ne devrait pas prendre beaucoup de temps. Je suis disposée à prendre une pause si nécessaire et si...

LE PRÉSIDENT :

Bien, plutôt que de demander aux témoins là, de faire des commentaires éditoriaux sur ce document-là, là, vous avez... vous avez en contre-preuve une affirmation, validation de la performance et de la volumétrie des équipements requis pour la solution IMA de Langis+Gyr déployée chez Oncor. Bon. Avez-vous des questions sur ça, précises pour le panel? Me JACYNTHE LEDOUX:

Oui, plusieurs.

LE PRÉSIDENT :

Pas leur demander de commenter des choses comme ça là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Bon.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous des questions?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Je vais aller directement...

- 97 -Me Jacynthe Ledoux

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que les questions là, plutôt que leur demander de faire des commentaires éditoriaux là, si, vous, vous avez lu ça...

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... et, ça, ça a suscité des questions, bien, posez-les les questions.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Donc, je peux poser des questions, si j'ai bien compris...

LE PRÉSIDENT :

Demandez-leur pas de faire des commentaires généraux, là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Bon.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez lu ça.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et puisque vous le déposez, c'est que ça doit susciter des questions. Alors, posez des questions.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [120] Alors, tout de suite je vous amène donc à la page 3 du document. On voit ici des « In-Home Energy Monitor » ou « In-Home Display ». Est-ce que c'est semblable ou différent des plans d'Hydro-Ouébec?

M. DENIS PARENT :

- R. Maître Ledoux, si c'est les images que je vois là « How to Read this Smart Meter Display », c'est ça?
- Q. [121] Oui, oui.
- R. Bon. Ça, c'est l'affichage sur le compteur, ce n'est pas des « Home Display ». Puis, je veux rectifier là. Quand vous parlez : « on a validé la performance », on n'a pas été faire l'analyse de toutes les données qui se passaient chez Oncor. On s'est assuré que la technologie pour laquelle... qui était finaliste était capable d'avoir une volumétrie, d'avoir les niveaux de performance attendus, que le niveau de collecteurs et de routeurs qui étaient déployés, puis il y avait déjà... et vous le voyez à la page 1 de votre dépliant là, au trente et un (31) décembre deux mille dix (2010) et nous, on est en deux mille onze (2011) il y avait déjà un point cinq million (1,5 M) ou un point six million (1,6 M) de

- compteurs de déployés.
- Q. [122] Je veux juste vous interrompre. Vous m'avez référé, en fait, à la page 2...
- R. Oui.
- Q. [123] ... « How to read a Smart Meter Display ». En fait, moi, je vous réfère plutôt à la dernière question de la page 3 :

« What is a In-Home Energy Monitor »
où il y a une petite définition de ce qu'est
l'équivalent d'un « In-Home Display ».

- M. GEORGES ABIAD :
- R. Alors, c'était quoi la question, Maître Ledoux?
- Q. [124] La question, c'est : est-ce que, ça, cette description-là, est-ce que c'est semblable ou différent des plans d'Hydro-Québec? En quoi est-ce que ça se distingue ou est-ce que ça ressemble?

 Alors, c'est un tout petit paragraphe là, je vous invite à en prendre connaissance avant de vous prononcer.
- R. Bon. Ça, c'est un « wireless device », c'est un « In-Home Display » dont nous n'avons pas envisagé que ce type de « In-Home Display » à ce stade-ci soit... est dans le périmètre du projet.
- Q. [125] Hum, hum.
- R. Nous avons identifié que nous allons mettre à jour

nos sites Internet de façon beaucoup plus régulière et fréquente et qu'on va commencer par cet outillà. Si vous vous souvenez, la première journée, monsieur Richard a parlé éventuellement de... avec une date précise là, de mettre à jour le site Internet. Un genre de décision qui impliquerait des « In-Home Display » est un investissement, est un positionnement d'affaires beaucoup plus majeur que juste mettre ça sur Internet là, et ça requiert une analyse approfondie du cas d'affaires et des bénéfices qu'on peut, comme client là, en tirer. ... alors, ce travail-là va être notre... Cependant, l'équipe ici était de s'assurer que la technologie qu'on va installer, éventuellement, si l'entreprise décide d'entreprendre une voie d'affaires avec des « In-Home Display », que cette technologie-là soit apte à supporter un tel développement. Et c'est ce qui a été demandé comme demande ou comme mandat à l'équipe technique ici présente.

11 h 34

Q. [126] Merci. Si je continue à faire du pouce un peu sur votre réponse. Donc, pour bien comprendre pourquoi Hydro-Québec ne met pas en place les « In-Home Display » dès le départ comme l'a fait

- Oncor, c'est parce que vous allez faire une analyse du cas d'affaires, le cas échéant, c'est bien ça?
- R. Exact, ça ne fait pas partie du périmètre actuel du projet. Ce n'est pas qui était déposé à la Régie par rapport à ça.
- Q. [127] Maintenant, sur la page 3 du même document, je remarque, on se retrouve donc, à gauche de la page, je remarque la description du portail Web qu'Oncor propose pour les consommateurs où on peut lire donc : « Nos données de consommation en énergie en ligne ». Est-ce que c'est similaire au plan d'Hydro-Québec? Est-ce que vous planifiez aller dans cette direction-là comme Oncor le fait?
- R. Sur votre question similaire, ça exclut donc ma réponse, la photo, là, parce que ça, c'est du maquillage. Si c'est le sens que vous voulez amener, oui, c'est dans cette optique-là qu'on regarde ca.
- Q. [128] Merci. Alors, comme c'est similaire, en fouillant sur le site toujours de smarttexas.com sur les portails Web, on trouve un autre document que j'aimerais déposer sous la cote C-ROEÉ-84.

C-ROEÉ-0084 : Smart Meter Texas Web Portal

Available - Customers with smart

- 102 -

meters can now track usage in
real time.

Je vous laisse encore une fois en prendre connaissance. Ma question va être très précise. Je ne vous demanderai pas de faire un commentaire général sur le document, j'ai bien compris. Messieurs, si vous êtes prêt, ma question est la suivante : Donc, une des choses qu'on remarque dans les deux derniers documents que nous venons de déposer, c'est qu'Oncor utilise Zigbee avec la version 1.0 du Smart Energy Profile, mais si j'ai bien compris, Hydro-Québec planifie utiliser plutôt la version 2.0 du Smart Energy Profile. J'aimerais comprendre, est-ce que vous pouvez m'expliquer comment est-ce que c'est possible de comparer et de valider la performance de Zigbee en la comparant avec Oncor alors qu'ils utilisent une autre version du Smart Energy Profile?

M. DENIS PARENT :

R. C'est juste une question d'évolution, Maître Ledoux. Actuellement, c'est la version 1.0 qui est disponible. Tout ce qu'on voulait s'assurer, nous, c'est que la prochaine qui est en élaboration à 2.0 soit, puisse être utilisée ou mise à jour à

distance dans les compteurs qu'on a fait l'acquisition. Donc c'est exactement ça.

Q. [129] Merci. Donc, un dernier document qui pourrait être déposé sous la cote C-ROEÉ-85. Et ce sera là, mon dernier document. Il s'agit d'un extrait du dernier rapport de suivi soumis par Oncor à la Public Utility Commission Texas. Ça a été remis donc par Oncor en date du treize (13) avril deux mille douze (2012). Je vous soumets donc c'est la page 4. C'est vraiment un extrait du document.

C-ROEÉ-0085 : Extrait (page 4) du dernier rapport de suivi soumis par Oncor à la Public Utility Commission

Texas en date du 13 avril 2012.

Je vous laisse encore une fois le temps d'en prendre connaissance. Ma question sera très précise. Donc, en fait, je vous oriente directement. À la page 4, quand on regarde sous la question, le titre 11, au deuxième paragraphe, ça commence par « as of March 31st, 2012 », on remarque que vingt-trois (23) cartes Zigbee provenant de quinze (15) manufacturiers différents ont été validées par Oncor. Ma question est la

suivante : Combien de cartes est-ce qu'Hydro-Québec a validées ou compte valider pour son projet LAD, avant de les intégrer dans tous les compteurs en déploiement massif évidemment?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ce n'est pas ce qui est indiqué sur le document. Ce n'est pas ce qui est indiqué sur le document, c'est :

As of March 31st, 2012, 23 devices from 15 manufacturers have been validated to operate with the Oncor AMS [...].

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Effectivement. Merci pour la précision. Il y a peut-être une question de traduction. « Devices » mais on parle bien de « to support HAN functionality », si on regarde ici donc le titre. Et juste au paragraphe précédent, on parle aussi :

... and text messaging using Zigbee
Smart Energy Profile 1.0.

Donc, vraiment, quand on met les deux paragraphes en contexte, on réalise que, effectivement, les « devices » dont on parle ici sont relatives à Zigbee.

M. GEORGES ABIAD :

- R. C'est-à-dire, c'est des « devices », ce sont les « In-Home Display ». Ça, c'est le type d'appareil qu'on installerait sur le frigidaire ou sur le...

 Alors, c'est une excellente nouvelle. Et ils ont confirmé qu'il y a vingt-trois (23) « devices » de quinze (15) manufacturiers différents qui sont compatibles avec Zigbee. Et, nous, on a déjà choisi Zigbee. Alors, de facto, on vient de voir que ça prend, c'est vraiment le standard parce qu'il y a quinze (15) manufacturiers qui produisent des vingt-trois (23) types d'appareils « In-Home Display » qui sont compatibles avec le Zigbee.

 11 h 41
- Q. [130] Avec Zigbee 1.0?
- R. 1.0. Mais, comme je vous dis, ça c'est juste la mise à jour. Je pense que monsieur Parent vous a répondu là-dessus. Mais c'est une excellente nouvelle celle-là.
- Q. [131] Merci. On va maintenant passer à une autre ligne de questions.

Je vous amène donc à la page 5, pas très loin. On remarque que Boucherville et Memphrémagog ont un collecteur. Là, je suis dans le tableau « Évolution de la volumétrie des équipements de

télécommunication ». Mais Villeray a deux collecteurs. On se demande en fait, qu'est-ce qui a motivé la décision d'installer deux collecteurs dans Villeray. Est-ce que c'était le nombre de routeurs, le nombre de compteurs, la topologie de l'endroit?

M. DENIS PARENT :

- R. C'est le nombre de compteurs.
- Q. [132] Merci. Pourquoi est-ce que Memphrémagog se retrouve avec autant de routeurs? Memphrémagog a donc cent dix-neuf (119) routeurs versus seulement douze (12) et seize (16) dans Boucherville et Villeray. Est-ce qu'il y a une distance maximale à ne pas dépasser ou est-ce que la distance maximale varie de façon significative? On essaie de comprendre toujours.
- R. C'est la superficie du territoire. La MRC

 Memphrémagog si vous pouvez regarder, là, ça inclut
 plusieurs municipalités. Donc, de mémoire c'est

 deux cent soixante-dix (270) kilomètres carrés, là.

 Je pourrais le vérifier, mais on est dans une très

 grande superficie de terrain. Villeray, vous savez,

 c'est un petit quadrilatère d'un point quelques

 kilomètres carrés, mais avec vingt mille (20 000)

 compteurs alors que dans le rural on est sur des

distances, je pense c'est trente (30) kilomètres par vingt (20) kilomètres.

Alors vous pouvez vous imaginer qu'un compteur ne verra pas son voisin vingt (20) kilomètres plus loin, donc il faut mettre des routeurs.

Q. [133] O.K. Merci. Ça répond bien à ma question.

Maintenant à la page 6 de la présentation.

Vous êtes déjà là, vous êtes en avance. Quand on regarde la carte pour Villeray qui est en bas à gauche, je vois le chiffre, là, il faut vraiment s'arracher un peu les yeux pour le voir, mais on voit : « End points » dix-huit mille quatre cent soixante-sept (18 467). Alors j'imagine que « End points » ce sont des compteurs. Alors quand on fait un parallèle avec la page 23 de votre document, on voit plutôt douze mille trois cent soixante et onze (12 371) compteurs qui ont été installés dans Villeray.

Alors j'essaie de comprendre un peu pourquoi il y a une différence de chiffres, c'est que c'est quoi en fait dix-huit mille quatre cent soixante-sept (18 467) « End points », est-ce que ce sont des compteurs installés ou installés et connectés au réseau ou ceux qu'Hydro-Québec

planifie d'installer? Qu'est-ce qui explique la

différence?

R. Bon, la planification initiale, là, lorsqu'on a lancé l'appel d'offres, le périmètre c'est le périmètre que vous voyez là. Il y avait dix-huit mille quatre cent sept (18 407) compteurs qui étaient disponibles. Vous pouvez voir que sur l'autre tableau vous avez vu qu'il y avait dix-neuf mille cinquante et un (19 051) ordres de travail.

Donc, ça avait augmenté entre l'appel d'offres et le nombre exact de compteurs un an et demi plus tard, un an plus tard. Et qu'on a arrêté le projet pilote en janvier lorsqu'il avait complété à douze mille (12 000) compteurs, douze mille trois cent soixante et onze (12 371) compteurs d'installés.

Mais la télécom est là, elle est disponible pour accueillir tout autre projet lorsqu'on va arriver dans le déploiement massif. Tous les autres compteurs.

- Q. [134] Donc, les dix-huit mille quatre cent soixante-sept (18 467) sont ceux qu'Hydro-Québec planifiait d'installer au départ, est-ce que c'est bien ça?
- R. Lors de l'appel d'offres.
- Q. [135] O.K. Merci. Merci.

Est-ce que ça serait possible d'avoir une carte en fait qui montre les douze mille trois cent soixante et onze (12 371) compteurs qui ont été effectivement installés, connectés au réseau et opérationnels dans Villeray? Éventuellement.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE:

Non, on ne va pas préparer une carte qui va avoir tous ces compteurs-là. Je pense que, là, l'information qui est donnée est plus que suffisante. Puis là aussi, je vous dirais ça n'a pas de fin, là. On pourrait en faire une avec huit

mille sept cent douze (8 712) ou dix mille trois cent quatorze (10 314). Je pense que vous avez une très bonne description de ce qui a été fait.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Je pense qu'il faut se rappeler ici que les... que le cas 3770 dans lequel on discute en ce moment a aussi des ramifications avec le cas 3788. Alors c'est un peu dans cet esprit-là aussi qu'on annonce qu'on aimerait éventuellement avoir une carte.

Alors je comprends que, dans ce cas-ci, ce n'est pas nécessaire peut-être d'avoir un engagement là-dessus pour le moment. Mais ça serait quelque chose d'intéressant, je vous en fais part.

Même en fait, et je ne m'attends pas encore une

fois à avoir un engagement là-dessus pour le moment, mais ça serait même intéressant en fait d'avoir, d'obtenir une version des cartes avec une meilleure résolution ou encore une version plus grosse pour chacune des cartes pour qu'on puisse vraiment travailler avec et voir un peu la topologie.

Je ne sais pas si le mot « topologie » était bien approprié, là. Je viens de faire une petite insertion personnelle qui n'était pas... Alors voilà. Bon.

Q. [136] Alors on peut tout de suite passer à la page 8. Alors je vous invite, je sais que ma collègue du GRAME, ma consoeur plutôt du GRAME a déjà commencé à regarder le tableau qui est en bas à droite. Donc, le nombre de sauts pour l'ensemble des routes des zones pilotes. On a juste quelques petites questions de précision là-dessus.

On remarque que dans Villeray, il y a parfois jusqu'à neuf sauts. Est-ce que c'est dû au fait que Villeray a deux collecteurs, est-ce que ça peut être lié?

M. DENIS PARENT :

- R. Non.
- Q. [137] Non. Est-ce que vous avez prévu un nombre

- 111 -

maximal de sauts?

R. C'est un réseau dynamique. Je ne peux pas prévoir le nombre de sauts selon les changements qu'il peut arriver sur le terrain. Si vous avez un camion qui s'en va se stationner devant un compteur. Regardez, s'il y a un édifice qui se construit en plein milieu d'un terrain qui était vacant puis qui vient faire de la perturbation, on va analyser toujours ce qui va se passer. Mais, on voit que le réseau est assez optimal.

11 h 47

- Q. [138] Et dernière question sur ce sujet-là. Est-ce que les compteurs qui sont situés à l'intérieur, ça peut avoir un effet sur le nombre de sauts? Est-ce que ça peut augmenter le nombre de sauts?
- R. Je pourrais même rajouter, pour votre autre question de tantôt là.
- Q. [139] Oui.
- R. Étant donné qu'on est aussi dans une zone limitée là, hein, par un quadrilatère, bien, c'est peutêtre normal qu'il y ait un peu plus de sauts que lorsque tout le réseau va être déployé autour et que tout va se remailler. Ça peut juste aller en s'améliorant, donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir de ce côté-là. L'autre question, c'était?

- Q. [140] L'autre question, c'est : est-ce que les compteurs qui sont situés à l'intérieur, est-ce que ça peut avoir un effet qui augmenterait le nombre de sauts?
- R. Non.
- Q. [141] Non.
- R. Si un compteur à l'intérieur est capable de voir un voisin à trois cents (300) mètres, il va passer par lui. Il va toujours chercher la route la plus courte pour atteindre un routeur.
- Q. [142] Parfait. Je vous amène donc maintenant à la page 9 de la présentation, j'aurai une seule question sur cette page-là. Je pense qu'il y a déjà eu plusieurs questions. Donc, les données du tableau sur la fonction branchement-débranchement, à droite, sont basées sur dix-sept (17) commandes. Donc, on peut dire qu'elles ne sont pas statistiquement fiables. Alors, compte tenu de ce manque de fiabilité statistique, est-ce que vous pouvez commenter sur le temps de latence envisagé lors du déploiement sur le réseau?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Est-ce que j'aurai le bénéfice de contre-interroger maître Ledoux sur les statistiques et ce qui est fiable ou pas fiable au niveau statistique? Je ne

pense pas qu'on puisse poser une question de cette
façon.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Bon. Merci. Merci, Maître Hogue. En fait, d'accord, je vais essayer de reformuler ma question. Un des problèmes ici, c'est qu'il y a plusieurs nouvelles informations dans le document. Alors, idéalement, ça aurait été intéressant d'avoir l'opportunité de poser des demandes de renseignements un peu plus tôt peut-être dans le processus pour avoir toutes les informations. Alors, c'est ça qui fait qu'on a des questions de précision comme celles-ci à ce stade-là du dossier.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas affirmer que c'est statistiquement non valable.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Bon.

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez poser des questions à savoir s'il y a eu dix-sept (17) commandes, est-ce que c'est suffisant ou d'où ça vient, « patati patata » là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Mais, je veux dire, concluez pas à la place des témoins. Posez des questions aux témoins sur les informations qui sont fournies en contre-preuve. Ca, ca va là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Alors, je reformule donc ma question.

Q. [143] Compte tenu du fait que les données qui sont ici sont basées sur dix-sept (17) commandes, est-ce que vous pouvez commenter sur vos prévisions pour le temps de latence que vous envisagez donc lors du déploiement du réseau?

M. DENIS PARENT :

R. L'objectif de... le « connecte-disconnecte » là, c'était de rassurer tous les intervenants qui sont venus jusqu'à maintenant qui étaient étonnés qu'on n'ait pas validé jusqu'à l'autre bout chez un client qu'elle fonctionnait... un, que ça fonctionnait, et deux, qu'il y avait des temps de latence raisonnables. Cette fonctionnalité-là, on ne peut pas l'appliquer dans la vraie vie, on ne peut pas débrancher les clients à distance. Donc là, j'ai un paquet de contraintes. Donc, si j'avais voulu faire trois cent cinquante (350) « connectedisconnecte », je l'aurais fait, mais on est dans

une situation avec ces contraintes où est-ce que ce n'est pas dans notre code... pas notre « code d'affaires », ça ne va pas dans nos opérations courantes. Donc là, on voulait vous faire une démonstration pour vous rassurer, rassurer la Régie, que la fonctionnalité, elle était bel et bien effective et techniquement réalisable et dans des délais absolument dans les calculs qu'on a faits au niveau théorique.

- Q. [144] Merci. Merci, Monsieur Parent. Maintenant, si on se dirige vers la page 11, on pourra peut-être finir les questions sur cette fiche-là et passer au déjeuner ensuite. Donc, ma question est la suivante, ça concerne donc le chiffre de quatre-vingt-quinze kilobytes (95 kB) par seconde. Quand avez-vous calculé cette donnée pour la première fois dans votre processus?
- R. On l'a toujours calculée, je veux dire.
- Q. [145] Oui, mais on veut avoir un ordre de grandeur en termes de date, de mois, d'année, à la limite.
- R. Dès l'analyse des propositions de l'appel d'offres, on a eu les kilobytes/seconde à chacun des modems, le nombre de radios. Déjà on savait qu'avec le volume de transmission de données qu'on avait à véhiculer pour la relève, et caetera, qu'on était

- amplement sous... à l'intérieur de la bande passante utile.
- Q. [146] Donc, on peut dire, Monsieur Parent, que ça fait au moins plus d'un an là, ça fait au moins un an. J'essaie juste d'avoir un ordre de grandeur, je ne veux pas vous piéger là.
- R. Oui, oui.
- Q. [147] O.K. Merci. Donc, maintenant, si on fait un parallèle entre la page 11 et la page 8, le parallèle est très simple là. En fait, je vous demande juste de préciser le quatre-vingt-quinze kilobytes (95 kB) par seconde pour la bande passante utile du réseau RF maillé de la solution Gridstream, est-ce que c'est bien la mesure pour le WAN? Donc, entre le frontal d'acquisition et le collecteur, c'est bien ça?
- R. C'est bien ça.
- Q. [148] Bon. Et on comprend que vous avez obtenu donc la mesure de quatre-vingt-quinze kilobytes (95 kB) par seconde en multipliant les chiffres qui se trouvent à gauche, donc quatre fois cent quinze (115) fois quatre septième du temps fois trente-six pour cent (36 %). Ma question porte sur les données qui sont à gauche. Est-ce qu'elles sont issues de mesures qui ont été prises sur le terrain?

- R. Sur le tableau en bas à gauche?
- Q. [149] Non, pas le tableau, je vous parle vraiment des points 1 à 4.
- R. Bon.
- Q. [150] D'où provient la flèche vers le quatrevingt... excusez-moi, le quatre-vingt-quinze kilobytes (95 kB)/seconde, donc on parle du chiffre 4, cent quinze kilobytes (115 kB)/seconde, quatre septième...
- R. Bon. Alors, quatre radios par collecteur, je vous confirme que je n'ai pas été sur le terrain. Le débit de transmission, c'est la caractéristique de chacune des radios, ça a été validé.

11 h 54

La période de transmission c'est des règlements par Industrie Canada, il faut laisser des temps morts lorsqu'on fait du transfert de données, quatre septième du temps, ça a été validé. Ça a été validé, même Industrie Canada a tout validé sur terrain, puis on respectait toutes les normes.

Et le rendement maximum d'un médium partagé et c'est là que monsieur Finamore quand il arrive : Je ne sais pas comment qu'on peut calculer ça, comment que les autres, on se fie à des vendeurs.

Ça c'est un protocole qui est démontrable mathématiquement. Donc c'était démontrable que lorsque vous utilisez un réseau et que vous mettez du trafic dessus, lorsque vous atteignez un niveau de la bande passante à trente-six pour cent (36 %), vous pouvez commencer à avoir des collisions au niveau de vos, de vos données qui circulent sur le réseau et vous perdez en performance.

Alors à partir des données qu'on avait validées, on a appliqué ce rendement qui est très conservateur, on dit on ne veut pas atteindre, on ne peut pas se mettre dans ces situations-là. Donc il faut être en bas de quatre-vingt-quinze kilobits par seconde (95 kbit/s).

Et là qu'après ça on a validé avec le nombre, selon le nombre de compteurs par collecteur, quel était le taux d'utilisation de ce quatre-vingt-quinze kilobits par seconde (95 kbit/s), qui est la bande utile. Et là c'est là qu'on vous donne les valeurs avec des données réelles transmises.

Q. [151] Merci. Est-ce qu'on continue ou vous préférez? Oui, oui, o.k. Donc on peut maintenant se diriger vers la page 13. C'est une simple question de précision. Vous, au point 1, on peut lire :

Système architecturé pour être ouvert et à interfaces multiples.

On essaie de comprendre qu'est-ce que vous voulez dire par ces mots? Donc qu'est-ce que vous considérez comme un système ouvert et qu'est-ce que vous entendez par interfaces multiples?

M. FABIO CHARBONNEAU:

R. Ouvert, bon on va donner un exemple, ces systèmes, ces deux systèmes-là utilisent Oracle derrière comme base de données. Donc ils sont ouverts avec les autres technologies, donc ils n'essaient pas de créer tous à l'intérieur de leurs propres codes, ils utilisent les systèmes de l'industrie, reconnus pour fonctionner.

Donc l'ouverture, quand on parle d'ouverture c'est dans cette situation qu'on regarde les différentes ouvertures. Oracle est un bon exemple. Interfaces multiples, c'est nous permettant de communiquer de différentes façons, soit par transfert de fichiers massifs, soit par communications qu'on pourrait appeler point, pas en point, mais par service web qui me permet de faire une transaction à la fois et d'avoir les réponses et les suivis. Donc c'est les principes d'interfaces multiples qu'on vous parle.

- Q. [152] Merci. Une petite question aussi sur les pages 14 et 16, vous mentionnez à deux reprises en fait les tests d'interopérabilité de bout en bout, juste confirmer que toujours ça n'inclut pas ZigBee?
- R. Comme on l'a mentionné depuis le début, on s'est assuré que ZigBee était là, qu'il pouvait être fonctionnel et qu'on pouvait transférer et mettre à jour ZigBee, mais on n'a pas été créer des interfaces avec d'autres protocoles ou autres.
- Q. [153] O.K. Merci. Maintenant je vous amène donc à la page 17. Donc vous avez déjà indiqué et d'ailleurs, merci pour la précision, lors de l'audience du vingt-deux (22) mai à la page 38 des notes sténographiques, que la hausse du nombre de compteurs orphelins en janvier, donc on est au tableau de gauche en haut là, s'explique par une panne. Or, je remarque dans le tableau qui est juste en bas.

M. DENIS PARENT :

- R. Pardon. Je voudrais rectifier.
- Q. [154] Ah, oui, je vous écoute?
- R. Je me souviens d'avoir dit que c'était, les compteurs orphelins c'est les compteurs qui n'avaient pas de compte, de facture, on recevait

des données de compteurs et il n'y avait pas dans nos systèmes une relation avec un client.

La période du mois de janvier c'est la période des fêtes, c'est là où est-ce qu'on a eu moins de ressources disponibles pour faire la mise à jour du suivi des installations, ce qui explique, ce n'est pas des pannes.

- Q. [155] Hum, hum. Or, je peux peut-être juste retrouver l'extrait?
- R. L'attente c'est dans le graphique de droite.
- Q. [156] Ah, oui, c'est, o.k., o.k., merci. Donc je remarque quand même qu'entre le trente (30) janvier et le sept (7) février deux mille douze (2012) la relève périodique pour fins de facturation. Donc à ce moment-là je suis dans le tableau en bas à gauche est demeurée sous les cent pour cent (100 %) pendant un certain temps.

Donc je suis entre le trente (30) janvier et le sept (7) février deux mille douze (2012) environ. Or ce n'était pas dû à une panne si je comprends bien. J'essaie de comprendre à quoi cette petite période où les compteurs n'ont pas été lus à cent pour cent (100 %) pendant un certain temps, l'équivalent d'environ une semaine, à quoi, à quoi ça peut être dû?

- R. Là on est à quatre-vingt-dix-neuf cinq (99,5).
- Q. [157] Oui, oui, c'est ça?
- R. Bon, quatre-vingt-dix-neuf point cinq pour cent (99,5 %) c'est quand on arrive à un cycle de facturation chez un client, c'est qu'il a fallu faire probablement un estimé pour un client. C'est des petits nombres. C'est très, il faut faire attention.

Si j'étais sur une plus grande population, parce que là ce n'est pas tout le monde qui est facturé la même journée pour des cycles. Donc là c'est quand même très bon. C'est peut-être, puis pour expliquer ça, c'est peut-être un client qui a déménagé puis que le jour où un local qui est devenu vacant et quand arrive sa période de facturation, bien il n'y a pas de lecture de compteur parce qu'elle a été prise lors du déménagement, etc.

Donc il y a plein de cas d'exception qui sont traités. Ça fait qu'il faut faire attention avant de dire que c'est le compteur. Ce n'est pas parce que le compteur n'est pas bon, il y a plein de situations normales dans nos opérations. Donc c'est quand même là des taux de relève de quatre-vingt-dix-neuf point neuf (99,9). Et là on parle de

quatre-vingt-dix-neuf point cinq (99,5) sur une petite population.

12 h 00

- Q. [158] Hum, hum. En fait, on vous suggère que, parce que ça serait très intéressant et pertinent de vérifier ce qui s'est passé pendant cette période, pendant cette période-là de façon un peu plus précise pour savoir. En fait, on suggère que pour savoir si ce niveau sous les cent pour cent (100 %) est causé par les mêmes compteurs qui n'étaient pas lus ou par différents compteurs qui n'étaient pas lus à différents moments. Alors peut-être ça serait intéressant et important même de savoir combien de compteurs n'ont pas été lus pour combien de jours d'affilée. Est-ce que c'est une information, qui est importante, que vous avez déjà?
- R. On suit à tous les jours la rentrée des données qui proviennent des compteurs. Dès qu'un compteur n'a pas eu de... n'a pas donné ses... transmis ses données après deux jours, il y a déjà... il tombe déjà dans une liste où est-ce qu'on va regarder et on va faire un suivi. Ça c'est dans les opérations normales.

Il y a des... Il va y avoir un incendie à un moment donné dans un logement, bien là, le

compteurs il ne marchera pas le lendemain. Puis, ça, ça fait partie de nos opérations courantes. On ne peut pas, là, partir puis commencer à... Là, vous tombez dans la business, là. On a tout ça, mais l'enjeu, la priorité pour la Régie aujourd'hui c'est de savoir la performance est là.

- Q. [159] Hum, hum.
- R. Et les cas d'exception qui arrivent, ils sont continués d'être suivis. Il y a des compteurs qui vont devenir défectueux, mais il va y avoir une intervention terrain pour valider. Ils peuvent être défectueux peut-être juste au niveau de la transmission. C'est peut-être la carte de « comm » supposons qui a un bris, les données sont toujours là. Mais ça fait partie, là, de la gestion des opérations courantes qui sont en cours.

Et quand vous avez des taux de performance à ces niveaux-là, bien, c'est des volumes de travail qui sont... qui sont déjà beaucoup mieux.

Puis quand je vous ramène à la relève, on a un taux de quatre-vingt-onze pour cent (91 %) actuellement.

Et là, déjà avec le pilote, on est à quatre-vingt-dix-neuf point neuf (99,9 %). Il va en rester des cas d'exception. Ça fait que le cent pour cent (100 %), là, il ne faut pas rêver, il va en rester.

Mais à quatre-vingt-dix-neuf point neuf (99,9 %),

je vous dis que c'est une nette amélioration.

Q. [160] Merci. Je voulais m'assurer que vous aviez bien ces données-là. Donc, on achève, il me reste seulement quelques questions.

Je vous amène donc à la page 21 où on voit qu'il y a donc deux types d'installation intérieure, vingt-neuf pour cent (29 %) qui sont accessibles et quarante et un pour cent (41 %) inaccessibles pour Montréal. Bon, ainsi de suite pour la province.

Est-ce que ça serait possible d'avoir les mêmes statistiques pour Villeray et pour la phase 1 du projet LAD? Donc, extérieurs, intérieurs accessibles et intérieurs inaccessibles. Parce que là on a Montréal, on a la province, on n'a pas de données donc pour les projets pilotes.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, encore là, je pense qu'on a dépassé le stade de continuer à fournir et fournir des données. On est en contre-preuve. Je pense qu'on espère tous finir. Je ne vois pas l'utilité d'avoir cette information-là compte tenu de ce qui est devant la Régie. Alors on ne prendra pas d'engagement à moins que vous concluiez autrement, Monsieur le

Régisseur. Mais ça ne sera pas un engagement volontaire de notre part.

LE PRÉSIDENT :

Non. Ce qui est permis à ce stade-ci, puis essayez de poser...

Me JACYNTHE LEDOUX :

Est-ce que vous me permettez d'offrir une réponse avant de...

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Est-ce que vous me permettez d'offrir une réponse à l'objection de ma consoeur avant de trancher?

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous écoute.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui. Donc, dans ce cas-ci, notre évaluation de la chose, comme j'ai dit tout à l'heure, c'est que plusieurs informations sont nouvelles. Il y a déjà eu avant moi plusieurs procureurs qui sont venus vous mentionner donc leur souci de... de faire une différence donc entre les interventions qui sont vraiment dans le cadre de la contre-preuve et celles qui dépassent la contre-preuve.

Je vous soumets donc une citation qui vient

du juge Sopinka. C'est de l'ouvrage « The Law of Evidence in Canada ». Alors voici la citation, c'est à la page 1167 :

A plaintiff...

Dans ce cas-ci Hydro-Québec.

... cannot leave part of its case until a cross-examination of the defendants witnesses, and then, when that goes badly, make up for it in reply.

Alors je vous soumets qu'il y a plusieurs informations qu'on aurait probablement pu avoir, et je reviendrai là-dessus en plaidoirie, évidemment.

Donc, la visite chez Oncor servait à valider la performance et la volumétrie. C'est quelque chose qu'on a appris, c'était important. Donc, tout à coup, on a accès à de nouvelles données de performance, les temps de latence, les cartes des zones pilotes qu'on aurait probablement pu avoir avant qui étaient des informations importantes aussi. On apprend, finalement, que la fonction branchement et débranchement a été testée sur le terrain chez des employés d'Hydro-Québec, ce qu'on ne savait pas.

Et je comprends, là, que tout ça c'est dans

un souci de précision et de clarification et on est tout à fait conscient aussi de la flexibilité que le tribunal administratif a donc pour faire une recherche de la vérité.

Par contre, ce que je vous soumets c'est que les raisons pour lesquelles il y a des limites qui existent pour la contre-preuve, c'est pour ne pas alourdir l'audience par toutes sortes de demandes d'informations et de précisions, et surtout pour ne pas créer le besoin de contrer la contre-preuve. Alors on est un peu là-dedans ici. Alors je vous laisse trancher maintenant. Merci. LE PRÉSIDENT :

Je vais vous dire une chose. Les règles de la contre-preuve devant les tribunaux c'est une chose. Ici, là, le Distributeur, il est encadré par une loi. Quand on a un projet on le fait autoriser sur l'article 73. L'article 73 est complété par un règlement d'application qui dit : « Voici, quand vous déposez une demande, les informations que vous devez fournir à la Régie. » Puis en plus de ça, il y a un guide de dépôt.

Là, le Distributeur il ne peut pas, il n'a pas l'obligation d'anticiper toutes les questions puis les dimensions qui pourraient être discutées

par des intervenants. Alors là, les intervenants font leur preuve et la contre-preuve vient justement, le Distributeur qui n'était pas obligé de tout mettre ça dans son dossier à l'origine, il y a des règles, là. Bon.

Alors le Distributeur entend les preuves des intervenants. Bon, il y a des choses qui ne sont pas claires, des choses qui ne sont pas correctes. Il vient rectifier avec la contrepreuve.

Là, vous l'ave eue la contre-preuve par écrit d'avance, là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors s'il y a quelque chose de pas clair dans la contre-preuve, posez des questions là-dessus. Mais les demandes d'informations, ça c'est maintenant que vous devez poser les questions, là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Et puis ça va s'arrêter là. Parce qu'on ne finira plus.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Parfait. Alors je...

LE PRÉSIDENT :

Et vous vous rappelez que le Distributeur n'est pas obligé de prévoir tout ce qui pourrait être soulevé à chaque fois qu'il dépose un projet. Sans ça vous n'avez pas vu en arrière ici ça a quatre pieds, là. Habituellement je ne reçois pas, dans un premier temps, quatre pieds de documents, là, tu sais bon. 12 h 08

Me JACYNTHE LEDOUX :

- Q. [161] On ne fera pas de demande d'engagement. Estce que la plupart des compteurs intérieurs
 accessibles avec clé se retrouvent dans des
 chambres de compteurs, donc avec des compteurs
 multiples, est-ce que vous connaissez le nombre de
 chambres de compteurs ou est-ce que vous pouvez
 estimer ce nombre parmi les compteurs qui sont
 intérieurs?
 - M. FRANÇOIS BRASSARD:
- R. Peut-être pour préciser un petit peu, il y a beaucoup de travail derrière ces données-là. Dans le fond, nos systèmes, la localisation des compteurs ça vient d'un champ qui est dans le fond alimenté par les releveurs de compteurs.

Et il y a une certaine, dans le fond, variation sur le terrain de cette information-là. Donc en partant, ce n'est pas une information qui est précise à cent pour cent (100 %).

L'autre point c'est que de par ces champslà qui sont prédéterminés d'avance, on est en mesure effectivement puis je pense que dans l'autre dossier là, il y a des informations qui ont commencé à circuler, là. On a donné le nombre de compteurs qu'il y a dans une chambre de compteurs. Oui on a donné ca.

Maintenant pour les clés, encore là, c'est une autre information, un autre champ d'information et tous ces systèmes-là, là, vous comprendrez que c'est difficile de les « linker » ensemble, donc de les lier ensemble. Puis on est en mesure de savoir où est-ce qu'il y a une clé ou est-ce qu'il n'y a pas de clé, mais on n'est pas capable de tout retracer cette information-là, de façon très précise et dans tous les modes.

Ça fait qu'effectivement ces chambres à compteurs qui a le plus de clés là, mais ça peut être autre chose aussi où il y a des clés.

LE PRÉSIDENT:

On peut-tu savoir où est-ce que vous voulez en

venir avec ça. Écoute, moi je vis dans le vrai monde aussi là, tu sais. J'habite dans un appartement, il y a une chambre de trente-cinq (35) compteurs en bas. Je présume que le releveur d'Hydro-Québec a la clé, il rentre bon.

Ma fille habite dans un appartement où il y a six compteurs dans l'appartement en bas. Alors, Hydro-Québec ne rentre pas dans les appartements privés comme ça avec la clé, alors il doit prendre un rendez-vous.

Alors, il y en a des cas où il faut appeler prendre rendez-vous et d'autres cas où on a accès.

Mais où est-ce que vous voulez en venir avec ça,
là?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Je pense que toute la série de questions sur les chambres de compteurs et combien de compteurs environ par chambre.

LE PRÉSIDENT :

C'est fréquent, fréquent à Montréal, là tu sais, moi j'aidais ma fille à laver ses vitres dimanche passé, je suis un bon père de famille, j'ai dit : « « by the way » où est-ce qu'ils sont tes compteurs, je n'ai pas vu ». Elle dit : « ah, elle dit « c'est madame en bas, il y a une chambre

froide, puis il y a six compteurs là ». Elle dit « veux-tu aller les voir? ». J'ai dit : « Non, non, non, surtout pas, surtout pas, surtout pas, on va laver les vitres, on va laisser faire les visites industrielles. » Ça c'est une réalité à Montréal, tu sais, elle habite un appartement relativement moderne à Outremont puis c'est comme ça que c'est fait.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Alors voilà.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Il y a aussi une chambre de compteurs chez nous,
Monsieur le Régisseur, je ne suis pas allée la voir
encore. En fait, c'est ça, donc, c'est une réalité
courante, vous avez bien raison. On essaie un peu
d'avoir un ordre de grandeur, je pense que ces
questions-là, cette ligne de questions là, c'est
surtout pertinent pour l'autre dossier.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'il y a des choses on peut les regarder avec le microscope, mais des fois je me demande ce que ça donne, là, tu sais. Ça fait que j'aimerais ça savoir l'information utile,

Alors, l'information ce n'est pas ça qui manque. Alors, mais il s'agit de faire du « cherry picking », tu sais.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Je vais juste prendre un petit instant pour regarder le reste de ma liste de questions, il en reste assez peu. Je vous rassure. Il me reste seulement deux petites questions. Ça ne sera pas relié aux chambres de compteurs, je vais garder ça pour le prochain dossier.

C'est une question un peu, c'est sûrement quelque chose qui m'a échappé là. À la page 29, c'est vraiment juste une petite question de précision, on voit dans vos tableaux, dans tous vos tableaux en fait, ça passe des interventions 1 à 3. On se demandait juste où étaient les données pour les deux interventions? Est-ce qu'il y a quelque chose qui explique l'absence du 2?

M. GEORGES ABIAD :

R. Très bonne question. On va valider pourquoi. Je pense qu'il y a sûrement une explication là. C'est parce que je crois, je ne veux pas répondre n'importe quoi, donc je préfère, je préfère valider ma réponse et je reviendrai avec une réponse par engagement. C'est ça. Non. Comment? Après le dîner,

c'est ça, après le dîner.

Q. [162] O.K. Excellent. Merci. Et une dernière question, en ce moment, à l'heure actuelle il n'y a aucun déploiement massif qui a été commencé?

R. Aucun déploiement massif a été commencé.

Q. [163] Excellent. Merci. C'est tout, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Ledoux. Alors, on va ajourner pour le déjeuner. On peut reprendre une heure trente (13 h 30). Ca va.

13 h 30

REPRISE DE L'AUDIENCE

LA GREFFIERE :

Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bonjour. Peut-être juste, Maître Cadrin, avant de débuter, il y a monsieur Abiad qui voulait apporter une précision suite à une réponse qui a été donnée ce matin qui mérite juste d'être clarifiée.

LE PRÉSIDENT :

- Q. [164] Alors on vous écoutez, Monsieur Abiad.
 M. GEORGES ABIAD :
- R. Monsieur le Président, la dernière question de maître Ledoux à savoir est-ce que... avez-vous commencé le déploiement massif. Il est important de préciser une chose que je voudrais porter à votre attention.

Lorsque, en novembre, il y avait à l'intérieur d'Hydro-Québec l'équipe, une possibilité d'élargir les projets pilotes. Et à ce moment-là, on ne savait pas trop, on connaissait, on avait une idée des résultats, mais on ne savait pas trop si on devait élargir à d'autres zones les projets pilotes.

Et à cet effet, Monsieur le Président, toujours dans le cadre de l'autorisation qui nous a été donnée par la Régie dans le cadre des travaux préparatoires avant, nous avons commandé des équipements de télécommunication en prévision d'élargir.

Lorsque nous avons annoncé que les projets pilotes étaient terminés, on a répété à maintes reprises qu'il y avait plusieurs éléments qui devaient être rencontrés en matière de performance

des compteurs ainsi de suite, ce qui a été fait.

Cependant, les routeurs, les routeurs que nous avons reçus en trop, nous avons quand même procédé, juste avant qu'on arrive ici, donc on a terminé ça rendu ici, à des installations de routeurs surtout pour tester le type d'installation, si vous vous souvenez les installations des routeurs présentement étaient dans la zone de télécommunication, tel qu'il a été expliqué. Et on s'en vient dans le déploiement massif pour installer des routeurs dans des zones de distribution d'Hydro-Québec par nos monteurs de ligne.

Alors nous avons procédé à l'installation de ces routeurs-là. Ils ne sont pas branchés, dans des zones en dehors de Villeray, Boucherville et Memphrémagog, ils ne sont pas branchés et il n'y a aucun compteur en dehors de ces trois zones-là qui ont été installés de l'IMA.

Et le jour qu'on est arrivé ici, nous avons arrêté l'installation de... nous avions complété l'installation de ces routeurs-là, comme je vous dis, afin de tester la possibilité d'installer ces routeurs-là par nos propres monteurs de ligne dans des zones autres que la zone de télécommunication.

Alors ne soyez pas surpris, là, de voir que, oui, en dehors des trois zones on a installé des routeurs. Aucun compteur n'a été installé, aucun compteur n'est branché et ces routeurs-là ne sont pas fonctionnels. C'était juste par rapport à l'installation qu'on a testé.

Q. [165] Merci, Monsieur Abiad. Alors, Maître Cadrin, c'est à vous.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

Alors merci, Monsieur le Président. Steve Cadrin
pour l'Union des municipalités du Québec.

Q. [166] Bonjour, Messieurs. Je vais prendre la diapositive 26 de votre document de présentation HQD-8, Document 1. Et on parle des installations dans Villeray par Capgemini, donc la performance, les performances qui ont été atteintes, performances du prestataire.

Alors moyenne de trente-huit (38) compteurs par installateurs constatée sur trois semaines consécutives, c'est ce qu'on voit au centre de la diapositive dans le deuxième tiret. Est-ce que c'étaient des compteurs résidentiels?

M. GEORGES ABIAD :

- R. Oui.
- Q. [167] Oui?

- R. Oui.
- Q. [168] Excusez. Est-ce que les compteurs résidentiels dont on vient de parler sont des compteurs dits « sans transformation »? Entre guillemets le « sans transformation » pour faire référence à une expression que vous utilisez dans la preuve.
- R. Oui.
- Q. [169] Parfait.

Dans le dossier 3788-2012, vous avez, j'ai la pièce avec moi si vous voulez la consulter, HQD-1, donc Document 2, page 4, et c'est la pièce B-0013. Mais en fait, je vais vous faire part de l'information, probablement que vous allez pouvoir la valider, là.

Le Distributeur a indiqué que le temps d'installation moyen par les installateurs du Distributeur des compteurs « sans transformation » était de 20,8 minutes sans tenir compte du temps de transport.

Vous vous souvenez d'avoir écrit ça dans la preuve 3788? Ou si vous voulez, je peux vous le montrer, évidemment. Vous l'avez.

R. Oui, je le vois bien. Oui.

- Q. [170] C'est exact?
- R. Je confirme le chiffre, oui.
- Q. [171] Parfait. Merci. Mardi dernier j'ai été
 absent, j'ai manqué ça, mais les notes
 sténographiques donc aux pages 88, on dit :

 Monsieur Brassard a précisé que
 l'installation du compteur normal
 résidentiel était une question de
 quinze (15) à vingt (20) minutes...

En réponse à des questions.

... pour un installateur du Distributeur.

Est-ce que ce sont les mêmes compteurs dont on vient de parler, là, vingt virgule huit (20,8) versus le quinze (15) à vingt (20) minutes?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

- R. Oui.
- Q. [172] Alors comment on concilie les deux chiffres juste pour se comprendre, là. Vous avez... C'est quoi la différence entre les deux? Dans un cas, la moyenne c'est vingt virgule huit (20,8), mais vous nous donnez une réponse aux notes sténographiques entre quinze (15) et vingt (20) minutes.
- R. Bien là, c'était de mémoire, là, tu sais.
- Q. [173] O.K. C'était simplement une approximation?

- R. Oui.
- Q. [174] O.K. Alors donc, si je prends avec vous l'hypothèse suivante, donc l'installation du compteur résidentiel sans tenir compte du transport, là, prend vingt virgule huit (20,8) minutes en moyenne, là. Juste un instant, je vais juste reprendre la question comme il faut.

 13 h 36

Excusez-moi, je ne voulais pas faire d'erreur de mathématique là, c'est le problème parfois de ma formation. Alors, donc si je prends votre vingt (20) minutes, pour faire un exemple tout simple, donc dans une journée normale, sommesnous d'accord pour dire, une journée normale, je vais présumer que c'est une journée de sept heures ou vous m'informerez si c'est une journée de huit heures, là, on tombe avec un chiffre de vingt et un (21) compteurs qui peuvent être installés, à vingt (20) minutes.

M. FRANÇOIS BRASSARD:

- R. Là, vous parlez de qui? Du Distributeur ou de Capgemini?
- Q. [175] Je vous parle d'un installateur du

 Distributeur. Excusez-moi, j'aurais dû préciser, je
 suis désolé. Donc, vous dites là, donc c'était le

métier de faire ça. Évidemment, vous en avez toute une série de gens qui font ça à l'interne. Alors, vous me parlez de... la preuve dit vingt (20) minutes, vingt virgule huit (20,8) là, disons. Alors, sommes-nous d'accord, si c'est une journée de sept heures, je présume que c'est une journée de sept heures, avec les pauses et les temps lunch là, donc si on installe aux vingt (20) minutes, il va y en avoir seulement vingt et un (21) d'installés.

R. Dans le fond, les installateurs internes, lorsqu'ils font de l'installation, ce n'est pas du déploiement massif. Donc, eux y vont en fonction des ordres de travail qu'ils ont dans la journée, donc ils vont faire un compteur à un endroit. Même si à cet endroit-là, il y a trois compteurs un à côté de l'autre, ils vont changer seulement celui qui est relié à leur ordre de travail. Ça fait qu'effectivement les temps moyens reflètent cette pratique-là d'exploitation du Distributeur qui, dans le fond effectivement, font bien moins de compteurs par jour que lorsqu'ils étaient dans une situation de déploiement où là, dans le fond, t'arrives dans une installation, s'il y en a trois un à côté de l'autre, deux, cinq, tu procèdes automatiquement à tout ces changements de

compteurs-là, là.

D'ailleurs, dans le projet pilote, la performance du Distributeur dans un mode déploiement, comme à Boucherville ou autre, aurait été au-delà des temps moyens habituels que le Distributeur observe dans ses opérations.

- Q. [176] D'accord. Une question relativement spécifiquement aux temps qui apparaissent, donc toujours à cette diapositive 26. Est-ce que ça inclut les temps de déplacement des installateurs de Capgemini dans ce cas-là?
 - M. GEORGES ABIAD :
- R. Oui.
- Q. [177] Le temps est inclus des déplacements.
- R. Oui.
- Q. [178] O.K. Et peut-être on revient à la question du pic de...
- R. Excusez-moi, parce que... Ça veut dire, la moyenne de trente-huit (38) compteurs par installateur, constatée, par exemple, sur trois semaines consécutives, c'est ce qu'on a constaté comme installation. Évidemment là, c'est... ça doit être une moyenne qui comprend tout ça là, le temps de se rendre sur place.
- Q. [179] C'est ça.

- R. Hein! On se comprend.
- Q. [180] Bien, en fait, vous avez trois séries de chiffres, je présume qu'ils se comparent tous.

 Donc, tous incluent le temps de déplacement, le temps d'installation, une journée normale, et là, vous avez dépendant de ce que vous avez regardé là, à quelle période spécifiquement, vous avez des moyennes globales de vingt-neuf (29), trente-huit (38) pendant trois semaines spécifiques que vous avez regardées, et la cible du pilote à trente-trois (33) en moyenne par installateur qui vient un peu de toute cette analyse-là, ce que j'en ai compris.
- R. C'est en plein ça, c'est une moyenne de...
- Q. [181] On dit la même chose.
- R. C'est ca.
- Q. [182] O.K. Si je reviens à la question du pic là, parce que vous en parlez, pic de près de cinquante (50) là, disons cinquante (50) compteurs installés en une seule journée. Pouvez-vous nous expliquer un peu comment on aurait pu réussir à atteindre ce cinquante-là (50)? Ça, c'est fait par Capgemini et non par les employés d'Hydro-Québec, donc vos installateurs internes.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

- R. Bien, dans le fond, c'est simple. C'est que lorsque tu rencontres une chambre à compteurs, bien, c'est clair que, dans le fond, tu sauves beaucoup de temps et tu peux donc installer plus d'appareils en même temps.
- Q. [183] Donc, ce pic-là ferait possiblement référence à la rencontre d'une chambre de compteurs avec un certain nombre de compteurs dedans, un nombre important, pour atteindre le cinquante (50), là.
- R. Oui, c'est une des possibilité. L'autre, c'est sûr que là le prestataire Capgemini là, dans le fond, lui, il a pu varier aussi son horaire de travail dans certains cas, mais c'est sûr que... c'est clair que, dans le fond, quand t'es dans un endroit densément peuplé avec des taux d'installation des compteurs rapprochés avec beaucoup d'installations sur place, tu sauves beaucoup de temps.
- Q. [184] O.K. Mais, vous dites « peut faire varier son temps dans une journée ». Vous voulez dire, il peut faire des journées de plus que sept heures ou plus que huit heures, douze (12) heures. Il fait les journées qu'il veut, dans le fond là, pour les fins du projet pilote.

M. GEORGES ABIAD :

- R. Effectivement, ils peuvent prendre des rendez-vous le soir, les fins de semaine.
- O. [185] Oui.
- R. Puis, ça, ça se rajoute là. Lui, dans le fond, il n'a pas d'horaire là. Il peut faire dix (10) heures, il peut faire huit heures, il peut rentrer les fins de semaine. L'important, c'est qu'ils sortent tant par jour pour atteindre son quota.
- Q. [186] C'est ça, mais on se comprend là. Le chiffre donc qu'on regarde actuellement, c'est ce qu'on réussit à faire dans une journée, peu importe la journée dans laquelle on est, quand on se pose cette question-là. Puis là, je fais référence au commentaire que vous aviez fait « ça se peut que cet installateur-là externe, Capgemini, ait décidé de faire une journée de douze (12) heures », par exemple, je donne un exemple. Et là, quand on parle d'un pic, vous me parlez donc quoi? Est-ce que c'est une journée qui a été plus longue qu'une journée habituelle, celle qu'on parlait de sept, huit heures peut-être tout à l'heure ou sept heures, en fait?
- R. Je ne suis pas en mesure de vous dire exactement là la...

- Q. [187] O.K.
- R. Ce que je peux vous dire, c'est que, lui, il varie... Ce que monsieur Brassard voulait vous dire, c'est qu'il varie son horaire, dans le sens là qu'il n'est pas fixé rien qu'à sept heures là, il peut... il peut aller plus d'heures que ça dans une journée. Tout ça a amené probablement à des résultats donc de cinquante (50), des fois trentehuit (38).
- Q. [188] Là, on parle juste du cinquante (50), moi, je suis sur le cinquante (50), le pic. Je me pose la question, est-ce que c'est quelque chose qui est réalisable dans la vie de tous les jours. Puis j'essaie de comprendre quel genre de journée dont on parle. Là, il y a une variable additionnelle.

 Est-ce que la journée est normale dans le sens du nombre d'heures?
- R. Si vous prenez des chambres de compteurs...
- Q. [189] C'est ça, oui.
- R. ... et des chambres de compteurs importantes.
- Q. [190] Absolument.
- R. Puis ils passent plus d'heures dans cette journéelà, hein, mettons plus d'heures, plus que sept heures. Ça fait que là, il va vous en faire. T'sais, toutes sortes de combinaisons ensemble,

hein, chambre de compteurs, le mariage parfait, chambre de compteurs, il fait plus que sept heures, bien, vous allez frapper cinquante (50) compteurs par jour.

Q. [191] C'est ça. Vous comprenez un peu le sens de ma question là. On établit un temps par compteur, en bout de piste là, on vient d'en parler. Là, vous me parlez d'un cinquante (50) compteurs. Est-ce que c'est un mariage parfait? Excusez-moi d'utiliser le « coup de foudre » là, pour utiliser les vieilles émissions qu'on avait.

13 h 44

- R. Oui, oui, je comprends. Rappelez-vous, Maître Cadrin, nous autres c'est trente-trois (33) compteurs qu'on vise par la cible.
- Q. [192] J'ai compris ça?
- R. Alors s'il y en a qui a frappé cinquante (50) tant mieux, nous autres ce qui est important c'est qu'en moyenne il frappe trente-trois (33) compteurs en moyenne par installateur par jour.
- Q. [193] Maintenant je vais vous poser la question à ce moment-là pour votre moyenne de trente-huit (38) compteurs, je vais aller en moyenne de trente-huit (38) compteurs qui, parce que c'est des informations que vous nous donnez pour dans le fond

valider votre trente-trois (33) comme à l'effet que ça peut être raisonnable ce déploiement-là, ça va pouvoir se réaliser.

Donc c'est pour ça que je vous repose des questions sur cet aspect-là. Pour les, je vous repose dans le fond la même question. Pour les trois semaines qui ont donné de trente-huit (38) compteurs par installateur sur trois semaines consécutives dit-on, est-ce que là à ce moment-là il y a des modifications au niveau de l'horaire? Est-ce que vous me parlez toujours d'une journée de sept heures? Est-ce qu'il y a une série de chambres de compteurs dans ça qu'on doit tenir compte? Comment on doit regarder votre trente-huit (38) par jour?

- R. Oui, je pense que le premier élément qu'il faut tenir compte dans ça, c'est que lui il a un grand incitatif de faire le plus grand nombre de compteurs par jour parce qu'il est payé par compteur et non pas par heure. Donc il est payé par, plus qu'il installe plus qu'il est payé. Ça c'est de quoi je pense déjà là à la base c'est un grand incitatif.
- Q. [194] Oui?
- R. À ceci se rajoute chambres de compteurs, allonge

les heures, bon, tout ça fait en sorte qu'on a ces chiffres-là. Ce sont des chiffres factuels. C'est ce qu'on a observé. Alors forcément il y a une combinaison de contextes, de conditions qui se sont présentés pour que les gens puissent, ces installateurs-là puissent faire ça.

Il ne faut pas sous-estimer le côté incitatif d'être payé par installateur, par installation, quand même c'est intéressant, chambres de compteurs, plus d'heures. Tout ça ensemble fait en sorte qu'on observe ces résultats factuels que vous voyez là.

Q. [195] D'accord. Mais pour établir un temps moyen d'installation, moi le trente-huit (38) de moyenne que vous avez pendant trois semaines, vous me dites qu'il y a des éléments à ça, exemple, que vous n'êtes pas capable de me chiffrer en ce moment pour dire ça a été toutes des journées de dix heures à titre d'exemple ou cinq journées de dix heures.

On a frappé, mettons, vingt-deux (22) chambres de cinquante (50) compteurs dans ça, dans cette histoire-là. Toutes ces données-là vous ne l'avez pas, c'est comme, excusez-moi l'expression anglaise, mais c'est un « blend-in », on prend tout « across the board » puis ça nous donnait trente-

101

huit (38) cette semaine-là. En fonction de ce qu'on a rencontré, si on a travaillé plus fort, plus longtemps, plus tard, la fin de semaine, etc.

R. Écoutez, le seul élément qui nous intéresse outre la performance dont vous voyez là qui prend en considération toutes sortes d'éléments incluant le fait qu'il est payé par installation. C'est de s'assurer que ces installations-là par la suite sont de qualité.

Alors nous on se dit, il nous a démontré dans un contexte X, Y, Z, sans pouvoir vous dire à quelle journée spécifique il a rencontré une chambre de compteurs, sans que je vous dis c'est-tu un compteur intérieur, extérieur. C'est un « mix » de tout ça qui a amené trois différents chiffres là.

On a une moyenne globale de vingt-neuf (29) compteurs, un pic de cinquante (50), on a une moyenne de trente-huit (38) sur trois semaines, puis on cible trente-trois (33). Alors voyez-vous. Mettons que ça aurait été cinquante (50) tous les jours, tout le temps.

Bien là on aurait dit « bien est-ce qu'il est capable de tenir cette cadence-là tout le temps? ». Moi j'essaie de vous dire que la moyenne

est de vingt-neuf (29), il a frappé des pics de cinquante (50) et il y a trois semaines il a frappé une moyenne de trente-huit (38).

Donc forcément vu qu'il y a trois chiffres, c'est qu'il y a trois contextes différents. Il y a soit qu'il a frappé une journée avec des chambres de compteurs, soit qu'il a travaillé plus longtemps. Voyez c'est cette combinaison-là.

Q. [196] Dans le cadre, dans le cadre de votre projet pilote vous visez à voir comment ça va se passer dans la vraie vie, tout à l'heure quand on va le faire massivement. Alors vous me parlez des trentehuit (38) compteurs par installateur, on est en train de parler de ça. C'est quelque chose qui a été constatée dans la vraie vie, ça s'est fait.

Compte tenu d'un paquet de variables que vous venez de me donner pour lesquelles vous n'êtes pas capable de me dire bien il y avait X chambres de compteurs et c'est représentatif de l'ensemble du Québec en termes de chambres de compteurs à titre d'exemple qu'on va rencontrer au pouce carré.

Parce qu'on s'entend qu'à Villeray il y en a peut-être plus qu'ailleurs, mais encore une fois je ne sais pas, je ne veux pas rentrer dans ce genre de discussion là. Moi j'essaie de vérifier

avec vous, est-ce que vos chiffres nous permettent de nous réconforter par rapport à votre trentetrois (33) en moyenne?

Évidemment, je ne vous pose pas la question, je le sais que vous me dites que ça devrait me réconforter. Mais j'essaie de comprendre derrière ça les variables que vous avez tenues en compte ou pas tenues en compte là-dedans.

Alors quand vous regardez vos trois semaines avec la moyenne de trente-huit (38) par installateur puis je prends juste ce chiffre-là, ça se compare comment ça ces trois semaines-là dans la représentativité de l'ensemble des compteurs de la province en termes de nombre de compteurs intérieurs versus extérieurs, avec accessibilité ou pas d'accessibilité?

- R. Vous l'avez, vous l'avez tous à la page, tout ça est à la page 25. Le fait d'avoir identifié

 Villeray, Villeray lorsqu'on a fait la présentation, ce n'était pas choisi au hasard

 Villeray. Si on revient, par exemple, à la page 25, je vous amène au carré en haut à droite, vous pouvez voir qu'on fait un point en disant, troisième point.
- Q. [197] Oui?

On a quatre-vingt-six pour cent (86 %) des compteurs sont à l'intérieur. Ceci étant dit. Après ça on vous a décliné par la suite combien qu'il a réussi à installer la première visite, combien qu'il y a demandé de visites additionnelles. C'est le tableau plus bas dans la page 25.

Alors, bref ce qu'on essaie de vous amener ici pour amener votre niveau de confort tel que nous on le perçoit et on en est convaincu, c'est qu'on lui a quand même donné un secteur très contraignant avec Villeray où il y a des compteurs intérieurs.

Et voici la performance qui en résulte selon différents scénarios. Il a frappé des trentetrois (33), trente-huit (38), on est loin. Mettons s'il aurait été douze, quinze, vingt là puis on demande trente-trois (33). Bien on aurait eu un

Donc un c'est une zone contraignante. Deux, il a frappé une moyenne de vingt-neuf (29), notre cible est de trente-trois (33). Et il a également réussi des cibles, des performances dépassant le trente-trois (33).

- Q. [198] Hum, hum. Des pics ou des trois semaines qui ont été plus productives?
- R. Oui, parce que vingt-neuf (29) n'oubliez pas ça comprend les premières semaines de démarrage, les premières semaines de démarrage, donc il commençait là.

13 h 50

Alors les plus importants pour nous c'est les fameuses trois semaines qu'il a fait à trente-huit (38) par jour. Ça c'était très très démonstrateur de sa capacité, dans une zone contraignante, à dépasser la cible que nous avons fixée pour assurer les cinq mille (5000) compteurs par jour.

Q. [199] Effectivement, vous aviez déjà dit, je pense, encore une fois le vingt-deux (22) mai, page 86 des notes sténographiques qu'il ne faut pas prendre le vingt-neuf (29), la moyenne de vingt-neuf (29) comme étant significative parce qu'à ce moment-là

Capgemini n'avait pas atteint son rythme de déploiement. Vous revenez un peu avec cette même explication-là.

Êtes-vous capable de me parler de combien de temps ça prend avant que Capgemini atteigne son rythme de déploiement lorsqu'il s'installe dans un secteur, dans une région et qu'il part, est-ce que ça prend une semaine, est-ce que ça prend une journée, comment ça fonctionne?

R. Ce n'est pas par la zone, Maître Cadrin, c'est plutôt par rapport au départ des opérations. C'est-à-dire il a sa propre logistique, par exemple, entre les compteurs où sont entreposés le transport pour se rendre sur place, la formation de ses installateurs.

Donc, une fois que tout ça est rodé, les installateurs ensuite sont formés, le processus, la logistique est déjà en place, le transport des compteurs, la livraison des compteurs à l'endroit fixé est déjà rodée. Donc, ce n'est pas parce qu'à chaque fois qu'on change de zone il va y avoir un processus de démarrage, là. On parle ici plutôt de toute la logistique qui entoure une fois qu'on part un projet comme celui-ci, ces éléments de démarrage-là sont en place, ensuite on fait juste

- capitaliser sur la fluidité du processus.
- Q. [200] D'accord. Mais il n'y a pas de temps que vous avez constaté que ça peut prendre à Capgemini à atteindre son rythme de déploiement. Oubliez ma question des zones où je vous ai peut-être induit en erreur dans ma question, là, dans ce que je voulais dire.
- R. On l'a la performance par semaine, hein, comment est-ce qu'il a fait sa montée en charge, là, jusqu'à temps qu'il a atteint sa cadence.
- Q. [201] Effectivement.
- R. Mais une fois qu'il l'a atteint, vous savez, l'installateur une fois qu'il sait comment installer. Ils sont rendus cent cinquante (150) qui savent comment installer. Je les envoies à Villeray, je les envoie à l'ouest, dans la rivesud, ils savent comment installer.

M. FRANÇOIS BRASSARD:

R. C'est une question de formation. Il y a du coaching qui est obligatoire pour ces gens-là au départ, donc quand ils sont en période de coaching, bien, ils ne peuvent pas en faire plus. Après ça, ils ont des modules à suivre pour être en norme avec notre Code de sécurité des travaux. Ça fait qu'une fois que tu as passé ces étapes-là, bien là, tu es en

mesure de faire autant que tu peux dans ta journée.

- Q. [202] D'accord. Mais là, je comprends que vos chiffres qu'on parle en ce moment c'est tous des gens qui ont suivi le coaching dont vous parlez.

 Puis en quelque part vous nous dites le chiffre qu'on a actuellement à vingt-neuf (29) en moyenne, il faut faire attention. Il y a un rodage je me permets de donner votre expression pour ceux qu'on a formés dans cette série-là Villeray, là?
- R. Pour tous les gens de Capgemini c'est une espèce de processus par lequel tous les installateurs externes doivent passer. Puis, une fois que c'est passé, bien là, c'est terminé.
- Q. [203] Là, ils sont tous formés les installateurs de Capgemini au complet, donc on n'a plus de problème de déploiement maintenant, de rythme de déploiement?
- R. Non. Il n'y a pas de problème de déploiement. Je veux dire que c'est un cycle que n'importe quel individu qui travaille pour Capgemini doit passer à travers. Puis, une fois qu'il a passé à travers ça, bien, c'est terminé. Il n'a pas à recommencer ça à chaque fois qu'il change de zone.
- Q. [204] Ça, je l'ai compris. Mais la question que je vous posais c'est en lien avec Villeray, est-ce que

- 159 -

tous les installateurs de Capgemini ont été formés, tous? C'est réglé, donc il n'y aura pas cette problématique-là de rodage?

M. GEORGES ABIAD :

- R. Maître Cadrin, juste pour préciser à votre réponse.
 Ils n'étaient pas cent cinquante (150) à Villeray,
 ils étaient six, sept, là, de mémoire.
- Q. [205] Je sais, c'est pour ça que je vous pose la question.
- R. Alors ceux qui sont là, ceux qui sont là, lorsqu'ils ont tous été formés, l'accompagnement a été fini, hein, parce qu'ils doivent être accompagnés par un coach, tout ça. Une fois qu'on a tout fini ça, là à ce moment-là ils étaient aptes à partir, et c'est là qu'on a commencé à frapper des... des... voyons! des performances, le niveau que vous voyez là. Le vingt-neuf (29), lui, comprend le nombre d'installations qui ont été faites lorsque l'installateur avait besoin d'un coach.
- Q. [206] C'est ça.
- R. Puis qu'il était limité à un nombre X par jour.
- Q. [207] Je comprends. Mais je comprends qu'ils ne sont pas tous formés et que dans le déploiement qu'on vivrait, là, lorsque le projet est approuvé,

à ce moment-là cette formation-là devra être fait de façon massive elle aussi. Ça va créer le même effet que vous me parlez là. Dans le fond, au début il va y avoir un coaching, un nombre d'installations maximal, et caetera.

- R. Puis notre plan de déploiement déposé devant le régisseur et la Régie tient compte de cette montée en charge-là et de cette formation-là. Le volume de compteurs à installer tient compte de tout ça.
- Q. [208] O.K. Si je vous amène à la diapositive 29 maintenant, s'il vous plaît. Je m'excuse, j'ai sauté une question. Je ne veux pas vous faire passer à une autre page tout de suite.

 Malheureusement, je vous ramène à la page 26, à la diapositive 26. Et en fait, je prends également votre réponse HQD-7, Document 10 qui est les réponses d'Hydro-Québec aux engagements 9 complémentaires, et 59, où vous avez fourni une série de chiffres relativement au tableau de bord.

 Et je prends les exemples et je vais me diriger à la page 11 de 11. Oui, HQD-7, Document 10, réponses aux engagements 9 en complémentaire, et 59. Et à la page 11.

13 h 56

Est-ce que ça va? Vous avez retrouvé le

document, vous l'avez. Dans le haut de la page, en format paysage, dans le haut de la page, vous avez deux tableaux, deux graphiques, en fait, un à gauche, un à droite. Celui de gauche, vous voyez, a trois séries de bâtonnets là. Je prends la troisième série de bâtonnets qui nous place dans la semaine, dans le fond, du seize (16) janvier au vingt (20) janvier deux mille douze (2012). Et j'ai fait... on a fait l'exercice, pas « j'ai », hein, quelqu'un d'autre que moi a fait l'exercice de faire la moyenne, en tenant compte du nombre d'installateurs pour chacune de ces journées-là, le nombre d'installations qui avaient été faites et on fait la corrélation d'ailleurs avec le tableau juste à côté là, la moyenne que ça nous donnait, nous, c'étaient vingt-quatre (24) installations en moyenne par installateur et par jour dans la semaine du seize (16) au vingt (20) janvier.

Là j'écoutais tout à l'heure vos explications des rythmes de croisière en début de déploiement. Tout à l'heure, j'écoutais donc vos réponses en relation avec le début là, le rythme de croisière au début, la problématique des installateurs qui doivent être en coaching. Est-ce qu'au seize (16) janvier on avait encore cette

problématique-là?

- R. C'est parce que ici... puis là on donne de l'information, il y a d'autres informations. C'est parce que là il est passé à un autre stade de formation, il y avait des cours de formation de type d'installations qu'on faisait. D'autant plus que là on a commencé à leur demander de baisser les installations puisqu'on finissait, on est proche de la fin des installations puisqu'on a considéré que le pilote était complété. Alors, donc il y a d'autres éléments dans cette statistique-là que vous voyez qui autres que juste les installations là. Donc, combinaison, je répète, il y a de la formation parce qu'ils passent à un stade différent au niveau de la formation et aussi le fait que on mettait... on se disait que le pilote était complété là, d'ailleurs quelques jours après ça là.
- Q. [209] Donc, c'est une combinaison de deux choses puisque c'était le vingt-trois (23), je pense, la date, d'où la petite barre là, alors le vingt-trois (23). Et donc, il y avait deux choses, il y avait une formation à finaliser qui n'avait pas été finalisée au préalable. Pardon!
- R. Sous toute réserve là, oui, la formation était dans le champ, c'est-à-dire qu'elle était accompagnée

du... de quelqu'un...

- Q. [210] O.K.
- R. ... parce qu'il passait à un autre stade, de type d'installation.
- Q. [211] Mais, il y a aussi... Excusez-moi. Je
 m'excuse, j'ai interrompu votre réponse. Et il y a
 une autre explication également. Vous leur auriez
 dit de lever la pédale, si je peux utiliser
 l'expression, donc de ralentir de rythme.
- R. Pas lever la pédale, c'est que les... de ne pas forcer les installations si les gens ne sont pas là, de ne pas appeler, de ralentir la sollicitation puisqu'on finissait.
- Q. [212] Diapositive 29, pour vrai cette fois-ci là.
- R. Maître Cadrin, si vous permettez, je dois préciser pourquoi il n'y a pas de numéro 2.
- Q. [213] Vous pouvez répondre aux anciennes questions, ça ne me dérange pas.
- R. Si vous permettez, si vous permettez.
- Q. [214] Je n'allais pas vous poser la question, je vous le dis tout de suite là. Ne retenez pas ça contre moi. Moi, je le sais, mais je ne vous le dis pas.
- R. Donc, le 2, dans le fond, il y a eu effectivement quarante-huit... quarante-huit (48) installations,

si vous voulez, qui avaient nécessité deux interventions. Compte tenu que c'est un chiffre insignifiant là, écoutez, il a été décidé de ne pas l'inscrire, mais on aurait pu inscrire quarante-huit (48) là-dedans là, donc il a été mis dans le 3, si je me souviens bien là. C'est ça la réponse pour maître Ledoux, je pense.

Q. [215] Ça me fait plaisir. Alors, donc, moi, ma question est un peu différente. En fait, je relisais votre document de présentation. Je vois qu'au début vous avez attaché une certaine importance à des diapositives antérieures sur ce qui est accessible et pas accessible parce que, extérieur et intérieur, en soi, ce n'est pas nécessairement toujours déterminant là. Même que ça pourrait dans certains cas être une bonne chose qu'ils soient à l'intérieur l'hiver là, mais... Ça, je dis ça pour l'installateur, mais... Donc, si je regarde votre tableau, votre tableau qui donne un peu ses explications là, vous m'expliquez la question du numéro 2 qui est absent de la grille là, mais pourquoi vous nous faites la différence entre intérieur et extérieur? Vous ne parlez plus de la question d'accessibilité et la nonaccessibilité des compteurs. Pourquoi est disparue

cette information-là dans ce tableau-là?

- R. Non, ce n'est pas... c'est une erreur... c'est une décision innocente là, c'est...
- Q. [216] Je disais pas que c'était méchant là.
- R. C'est tout simplement pour démontrer, dans le fond, le but, c'était de vous montrer le nombre d'interventions là. C'était tout simplement pour vous dire, donner un sens de combien d'installations sont effectuées après telles interventions. Donc, le but, ce n'était pas de vous dire qu'est-ce qui est accessible ou non-accessible. C'était vous... le sens de l'information était plus orienté vers le nombre d'interventions par installation et non l'inverse là. Puis, on a jugé opportun quand même de vous dire « regardez, quand c'est l'extérieur, effectivement, il y a beaucoup moins d'interventions à faire que quand c'est à l'intérieur, puis voilà nos chiffres ».
- Q. [217] J'oserais vous dire que même à quatre-vingtquatorze virgule huit pour cent (94,8 %) à l'intérieur, ça allait relativement bien là. Mais, la question qu'on se posait, c'est sur l'accessible et non-accessible, donc les personnes qui doivent vous ouvrir la porte, dans le fond. Ça, vous faites

cette distinction-là à la page 21 ou à la diapositive 21. Puis là, vous nous expliquez un peu la situation qui se passe sur le territoire de Montréal versus la province là, pour nous réconforter que ça va être moins problématique peut-être ailleurs, j'imagine, j'ose croire que c'est un peu ça l'exercice. Mais là, vous nous arrivez à la fin, puis là vous nous parlez combien de fois ça va nous prendre là pour y arriver à cette histoire-là.

14 h 03

J'ose croire que si j'ai accès comme je veux dans le fond à l'extérieur ou intérieur avec le système de clés, ça ne posera pas trop de problème le nombre de visites. Ça va arriver dans les cas spécifiquement où le compteur n'est pas accessible, la donnée, avec respect, peut-être pertinente à savoir dans les cas de non accessible est-ce que ça nous a pris deux fois, trois fois, dix fois, une fois, c'était la question.

Donc l'information est-ce que vous l'avez cette information-là. Donc le même exercice que vous avez là, mais en tenant compte de la distinction à faire pour le non-accessible, comme vous l'aviez fait à la page 21.

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous entendez par du non-accessible?

Me STEVE CADRIN :

La même chose qui est écrit à la page 21.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous avez un sous-traitant là qui est payé d'abord au nombre de compteurs et qui peut travailler le soir puis la fin de semaine, il y a peut-être pas grand problème d'accessibilité.

Il y a sûrement une grande différence entre faire installer des compteurs par des employés payés à l'heure que par un sous-traitant qui est payé par compteur puis qui peut travailler le soir puis les fins de semaine. Tu sais, j'essaie de voir où est-ce que vous vous en allez avec ça.

Ça ça vient juste de démontrer les avantages de la sous-traitance dans mon esprit à moi.

Me STEVE CADRIN :

Ah, o.k. Excusez-moi je vais juste répondre. Je ne veux pas rentrer dans une longue plaidoirie,

Monsieur le président, mais si vous regardez le tableau du bas, vous allez voir qu'après un certain nombre d'interventions les bénéfices que vous voyez vous dans la sous-traitance, la démonstration, en

fait pas vous, mais la sous-traitance et ce qu'on voit dans le tableau s'estompe, parce qu'on retourne ça en dedans.

Alors là on ramène ça au Distributeur puis on gère les cas plus problématiques. Alors et je vous invite aussi à regarder puis je présume que l'information était pertinente à savoir évidemment les non-accessibles c'est là où la question devrait normalement selon moi apparaître dans le tableau évidente, vous allez avoir un certain nombre ça va être problématique, ça ne va pas être une fois ou deux fois, mais peut-être beaucoup plus.

Là on peut présumer bien des choses, mais le but de l'exercice du projet pilote c'était de déterminer si oui ou non on a cette problématique-là de cette façon-là.

LE PRÉSIDENT :

Bien moi c'est parce que je trouve que des fois qu'on gratte bien gros sur des détails là, tu sais, alors qu'il faut peut-être avoir une vue un peu plus macro-économique là tu sais. La vraie question, là s'il y a des retours puis le soustraitant ne fait pas son affaire, y en a-tu soixante-quatorze mille (74 000) ou cent mille (100 000) ou cent cinquante mille (150 000).

Ça ça va avoir un impact sur les coûts, mais les coûts sont déjà prévus. Ça c'est des affaires qui m'intéressent, mais gratter là, faire des, essayer de comparer, comment ça se fait que votre sous-traitant peut faire ceci, cela.

Je vous le dis un sous-traitant qui est payé par compteur puis qu'il peut travailler le soir puis les fins de semaine, il peut faire un certain boulot. Quelqu'un qui est payé à salaire et puis c'est différent.

Alors là en fait s'il y en a moins, il y a plus de problème d'accessibilité, il y a déjà de prévu de soixante-quatorze mille (74 000) retours au Distributeur. Bon c'est prévu ça dans les coûts du projet. S'il y en a cent cinquante mille (150 000), c'est-tu prévu. Ça c'est des questions qui m'intéresseraient plus que de voir gratter sur des détails.

Me STEVE CADRIN :

J'essaierai de vous le faire en plaidoirie,

Monsieur le juge, de façon plus claire que ce qu'on
le fait là actuellement. Mais évidemment il y a de
l'information de base qui n'apparaît pas. C'est
pour ça qu'on pose la question sur le nonaccessible et l'accessible.

Parce que là où on identifie le problème du nombre de visites, ça va nécessairement dans des cas où c'est problématique d'accéder au compteur. S'il est accessible.

LE PRÉSIDENT :

Quand on parle d'accessible ou non accessible, même ça c'est flou. Quelqu'un qui peut travailler le soir puis les fins de semaine, le monde ils sont chez eux le soir puis les fins de semaine, il reçoit un appel de Capgemini je veux changer vos compteurs, on est là. Tu sais accessible ça ne veut pas dire grand chose.

Me STEVE CADRIN :

Écoutez, vous avez un chiffre qui est important le quatre-vingt-quatorze virgule huit pour cent (94,8 %) que vous voyez dans la colonne, dans la série du haut, puis ça c'est une prévision qui est faite avec ça. On vous dit là ça va bien aller de cette façon-là basé sur ce qu'on a déjà fait dans le passé.

C'est ça l'exercice qui a été fait dans le cadre du projet pilote. C'est ça la démonstration qu'on tente de vous faire.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas...

Me STEVE CADRIN :

* à la province.

LE PRÉSIDENT :

... concentrez, il y a eu une contre-preuve. Y a-tu quelque chose de pas claire que vous voulez faire clarifier. Faites-le clarifier, mais.

Me STEVE CADRIN :

Mais c'est ce que je voulais faire clarifier,

Monsieur le président, s'il y avait cette

information-là du non-accessible de la même façon

que cette information-là apparaît à la page 21 pour

l'équivalent qu'on a dans le tableau à la fin à la

page 26. C'est tout ce que je demandais. Si

l'information existe, si elle existe peut-on

l'avoir?

LE PRÉSIDENT :

Puis on n'est plus au stade d'aller chercher d'autres informations. Il y a eu une contre-preuve, vous avez ça ici, s'il y a quelque chose de pas claire, posez des questions.

Me STEVE CADRIN :

Mais la contre-preuve ajoute de la preuve, Monsieur le président, avec respect, ajoute de la preuve sur ces éléments-là. Un niveau de précision de preuve qui n'était pas là au départ. J'ose croire qu'on

n'a pas mis le tableau pour le simple plaisir de le mettre là.

Alors on l'a mis pour nous informer de quelque chose. Je pose des questions sur le « breakdown » du tableau, avec l'expression que j'utilise, excusez-moi en anglais. Donc la ventilation de ce tableau-là.

Alors qu'on le fait l'exercice de voir quand ce n'est pas accessible c'est différent. Puis on le fait cet exercice-là dans le même document. Ça apparaît pertinent, en tout cas au moins pour le Distributeur à ce stade-ci. Ça peut causer des problèmes éventuellement dans le nombre des visites et donc dans le rythme de déploiement. Puis ça a des impacts évidemment sur la sensibilité de la justification économique. Je ne sais pas comment vous le dire autrement.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Si je peux me permettre là. Si on continue à aller dans des choses comme ça, on va en avoir encore pour des jours et des jours. Parce que s'il y a des demandes d'engagement, il y a de l'information qui va être donnée, il va avoir des demandes qui vont être faites sur les demandes.

On ne sait même pas en quoi c'est

Alors à moins véritablement qu'il y ait une très grande pertinence qui soit démontrée. Moi je vous le dis il n'y aura pas d'engagement volontaire de pris, à moins que ça soit clair que c'est quelque chose qui est pertinent à l'étude que vous devez faire, Monsieur le régisseur. Sans ça, on va être ici, on va être ici au mois d'octobre.

LE PRÉSIDENT :

14 h 10

Vous savez, ça va faire bientôt quinze (15) ans que la Régie existe, ça fait presque quinze (15) ans qu'on approuve des projets d'investissements de centaines de millions et même de milliards de dollars. La quasi-totalité de ces analyses-là sont faites sur dossier. Là, dans ce dossier-ci, franchement, je trouve qu'on commence à disséquer des cheveux puis à regarder les choses au microscope. Alors, là, il y a eu une contre-preuve. C'est la dernière preuve au dossier. S'il y a

PANEL 6 - HOD

quelque chose de pas clair dans la contre-preuve, vous posez des questions, point à la ligne, il n'y a plus de demande de fournir d'autres informations. Voilà, c'est ma décision. Je ne veux plus en entendre parler.

Me STEVE CADRIN :

Je respecte votre décision absolument, Monsieur le Président. J'essaie de simplement faire l'argument avec vous; alors je ne vais pas vous vexer; vous ne pouvez pas vous vexer...

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas le temps d'argumenter, vous argumenterez sur l'abondance des données qu'il y a dans le dossier. Là, s'il y a quelque chose de pas clair dans la contre-preuve, posez des questions.

Me STEVE CADRIN:

Je n'ai plus de questions, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

Me STEVE CADRIN :

C'est ça que je voulais vous dire.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui ont des questions pour le panel technique? Il n'y a pas d'autres. On va prendre d'abord une pause...

Excusez-moi! Oh, je nous oublie. Maître Tourigny,
excusez-moi. Allez-y!

INTERROGÉS PAR Me PIERRE TOURIGNY :

Oui. Voilà! Pierre Tourigny pour la Régie.

Q. [218] Je vous amène, Messieurs, à la page 5,
question simple. Si je peux la trouver. Voilà! Je
remarque que, et pour la municipalité rurale de
Memphrémagog et à Boucherville, vous n'avez qu'un
seul collecteur. Une fois que tout sera installé,
si ce collecteur a des problèmes, qu'est-ce qui se
passe? J'ai commencé en disant « une fois que tout
sera installé », parce que je peux comprendre que,
dans le moment, ça vous causerait des problèmes
certains, mais une fois tout installé, quelle
serait l'incidence de la perte du collecteur de
Memphrémagog ou de Boucherville?

M. FABIO CHARBONNEAU:

R. Il y a deux niveaux de réponse à votre question. Le premier niveau pour Boucherville, c'est sûr que de Boucherville, ce ne sera pas le seul collecteur à Boucherville. Quand tout va être déployé, il va y avoir plus qu'un collecteur dans cette région-là.

Donc, il va y avoir redondance, une récupération de compteurs vers d'autres. Dans les zones plus rurales, vous avez raison, dans les zones plus

rurales, s'il arriverait un bris au collecteur qui rendrait le collecteur inutilisable complètement, il faut s'assurer qu'on ait des niveaux de services pour aller faire réparer ce collecteur-là ou aller le changer. Ces niveaux de services-là, on a des niveaux de services de prévus.

Et l'information dans le compteur est toujours présente au point de vue de la relève, les profils et autres, c'est quelque chose qu'on peut récupérer. Donc, ça va être modulé selon... dans les secteurs plus denses, en ville et autres, plus de densité, eux vont tout le temps avoir une relève; et ceux qui sont plus « rural » plus éloignés, on va gérer un risque là-dedans avec l'existant.

- Q. [219] Alors, est-ce que je comprends qu'à ce moment-là, les clients, au lieu d'être facturés par exemple à tous les mois, si c'est ça que vous faites un jour, il va l'être sur une estimation comme maintenant et ensuite sur une lecture réelle?
- R. Aujourd'hui, on parle, quand je vous dis en termes de services, je ne parle pas de semaines pas de services, je parle de jours. On parle actuellement d'un soixante-douze (72) heures pour aller changer un collecteur s'il arrivait des situations. Donc,

la problématique qu'on se retrouverait, c'est qu'on parle de journées. Donc, ce serait tout le temps... le plus près réel, ce serait quelques jours près en termes d'informations.

- Q. [220] L'équivalent d'une période un peu plus longue, comme dans la...
- R. Comme actuellement.
- Q. [221] Comme aujourd'hui?
- R. Exactement.
- Q. [222] O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça complète les questions? Oui. Alors, on va libérer notre panel économique. Je pense que, Monsieur Abiad, vous allez rester sur l'autre panel, et monsieur Brassard aussi. Alors, on vous remercie. Voulez-vous une petite pause pour installer le prochain panel?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Cinq minutes.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

CONTRE-PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
PANEL 7

L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), le vingt-cinquième (25e) jour de mai, ONT COMPARU :

RÉMI DUBOIS, directeur Orientations et gouvernance,
Hydro-Québec Distribution, ayant son adresse
d'affaires au Complexe Desjardins, 15e étage,
Montréal (Québec);

RENAUD GRAVELINE, chef Conduite des activités et gestion de contrats, Direction infrastructure de mesurage avancé, ayant son adresse d'affaires au 140, rue Crémazie Ouest, 11e étage, Montréal (Québec);

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

GEORGES ABIAD,

FRANÇOIS BRASSARD,

LESQUELS témoignent sous la même affirmation

solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [223] Monsieur Dubois, je vais commencer par vous demander de regarder le document HQD-8, Document 2, et que vous indiquiez si c'est un document auquel vous avez contribué?

M. RÉMI DUBOIS :

- R. Tout à fait, oui.
- Q. [224] Pouvez-vous expliquer quel a été votre rôle dans la confection de ce document-là?
- R. En fait, j'ai piloté sa réalisation.
- Q. [225] Alors, est-ce que vous le reconnaissez comme représentant fidèlement un sommaire de l'information que vous avez glané?
- R. Oui, tout à fait.
- Q. [226] D'accord. Alors, ce document-là est déjà déposé HQD-8, Document 2. Je vois qu'il y a un plan où on a cinq éléments qui sont abordés dans ce document-là. Et le premier concerne la philosophie des dossiers d'investissement qui est adoptée par Hydro-Québec. Alors, j'aimerais que vous expliquiez quels sont les paramètres à cet égard-là que vous avez utilisés?

14 h 24

R. En fait, j'irais peut-être globalement sur le plan de présentation. Donc, ce qu'on a jugé à propos à ce stade-ci du dossier. Donc, c'est en mode contrepreuve, c'est de refaire un petit peu la petite histoire d'un bon projet qu'on doit débattre à la Régie de l'énergie. Donc, on a jugé à propos de traiter les cinq thèmes qui sont là pris globalement. Donc, je pense qu'en descendant au courant de la présentation, vous êtes à même de constater les points sur lesquels on veut insister.

Évidemment, eu égard à notre preuve qui, elle, date déjà de juin deux mille onze (2011) avec tout ce qu'on a dû ajouter, mais surtout avec ce qu'on a entendu, évidemment, les intervenants et des ajustements à certaines preuves de ces derniers.

- Q. [227] Merci. Alors commençons justement en expliquant au niveau de la philosophie des dossiers d'investissement comment vous procédez.
- R. Donc, ce que je comprends c'est que tout le monde a eu accès aux documents, donc je n'irai pas. Vous avez pu voir la teneur et les propos, et la longueur est assez... assez simple et réduit en terme de contenu.

Mais je jugeais à propos quand même de

faire un petit peu le tour du dossier de LAD et de le situer dans son contexte.

Vous avez à la page, à cette page-ci sur la philosophie des dossiers d'investissement le rappel qu'on doit faire, dans quel cadre le projet LAD s'inscrit, et il ne s'inscrit pas dans aucun autre cadre que ceux qu'on connaît bien au niveau de nos projets d'investissement. Évidemment, ce sont les articles 2 donc du Règlement 73 en vertu des projets de plus de dix millions de dollars (10 M\$) pour le Distributeur. Donc, c'est en vertu de cet encadrement-là que le dossier se présente. Et, évidemment, on est assujetti à un guide de dépôt donc pour tous les projets.

C'est ce qui nous a dicté là-dedans. C'est la philosophie avec laquelle on travail comme tous les autres projets. Et je ne pense pas... Je pense que c'est important de rappeler que celui-ci est au même titre que... Je pense que, d'ailleurs, maître Lassonde le mentionnait tout à l'heure, il est au même titre que les autres, que tous les autres projets que le Distributeur a présentés. Et ça va permettre, je pense, une fois qu'on a campé ça correctement, de voir en quoi on pourrait penser qu'il est différents à d'autres, mais qu'il ne

l'est pas vraiment.

- Q. [228] Alors, je m'excuse, justement à cet égard-là vous faites état du fait que vous avez fonctionné par une analyse par comparaison de coûts et de bénéfices. Et on a vu qu'il y a un certain nombre d'intervenants qui ont posé toutes sortes de questions sur toutes sortes de scénarios potentiels. Alors j'aimerais de nouveau, en réponse aux commentaires qui ont été faits par certains représentants des intervenants ou aux questions qui ont pu être posées par certains, que vous campiez dans ce cas-ci quel est le scénario que vous avez utilisé, comment vous avez procédé, là, toujours dans le cadre de l'encadrement réglementaire.
- R. Bien, effectivement, donc tout projet d'investissement doit être démontré en comparaison avec d'autres scénarios. Parce que l'important làdedans, avec l'analyse économique d'un projet, c'est d'arriver à une décision sur celui qu'on propose.

Dans ce cas-ci, évidemment, le scénario de pérennité pure, donc c'est, je dirais, une business « as usual » qu'on a voulu présenter. Évidemment, le scénario IMA est un tout autre scénario que vous connaissez, donc je n'ai pas l'intention de

repasser à travers les détails comme tels.

J'aimerais insister sur le fait de comparaison de coûts et de bénéfices, et pour peut-être aussi clarifier certaines choses. Des coûts, je pense que c'est assez évident pour tout le monde. On associe ça à des dollars qu'on doit rajouter.

Mais les bénéfices, plus souvent qu'autrement, on associe ça à des revenus. En tout cas, on l'a entendu ça au courant du dossier. Je vous dirais que la plupart des dossiers du Distributeur ce sont des coûts évités, donc des coûts qu'on n'a pas à assumer ou qui sont... qu'on peut... qu'on peut éviter eu égard à une option qu'on prend.

Et il faut se rappeler que le Distributeur est une... est une entité qui est réglementée par les coûts et dans un objectif de moindre coût.

Donc, les bénéfices qu'on en tire souvent ce sont des coûts qu'on n'a pas à assumer. Je vais y revenir tout à l'heure. C'est assez important en terme d'impacts ou en terme de points à relever dans le cadre du dossier.

Si vous permettez, Maître Hogue, j'aurais tendance à procéder un peu plus rondement pour

garder le tempo.

La méthodologie qu'on utilise, évidemment, pour l'analyse économique et financière de projets, je le dis et je le répète, c'est la même qu'on fait pour tous les autres projets du Distributeur.

Essentiellement, quand on se présente ici, que ça soit CATVAR, que ça soit les projets du PGEÉ, que ça soit les postes, que ça soit OSC qu'on a vu passer, dans tous les cas on présente des scénarios. On s'inscrit en lien avec le cadre réglementaire dans lequel on est. On répond au guide de dépôt, donc de tout ce qu'on doit présenter.

Et LAD n'est pas différent de cette approche-là. Donc, je pense que c'est important de le rappeler. Donc, on compare les scénarios. Et dans le cas précis de LAD, évidemment, tout ce qui n'est pas dans un scénario par rapport à l'autre, bien, évidemment, il faut le traiter. Donc, on parle d'une analyse à la marge. Et lors des audiences, la première prestation qu'on a faite au niveau du panel économique, on vous a présenté un peu comment on avait dessiné le scénario LAD par rapport à ça. Donc, je vais y revenir un petit peu... un petit peu plus loin.

Paramètres économiques, c'est un autre item que je souhaitais couvrir.

- Q. [229] Oui, il y a eu un certain nombre d'intervenants d'ailleurs qui ont fait des commentaires, qui ont suggéré certains taux d'actualisation.
- R. En effet. Donc, au niveau du taux de rendement, évidemment, c'est fixé par la Régie de l'énergie.

 Donc, l'article 32 de la Loi sur la Régie de l'énergie fait en sorte que c'est cette dernière qui stipule là-dessus. On est un organisme donc réglementé par les coûts. On a une structure de capital qui est présumée avec un ratio dette/équité/avoir-propre présumé également, puis un taux prospectif de la datte auquel on doit s'inscrire.

Donc, je dirais le produit de tout ça, le ratio dette/équité avec le coût prospectif de la dette et le rendement sur l'avoir nous donne évidemment le taux d'actualisation avec lequel on travaille. Bon.

Certains intervenants l'ont amené comme étant une problématique ou un enjeu de risques environnant le dossier LAD, ce que nous ne croyons pas étant particulier à ce dossier-là plus qu'à un

autre. On parle d'un dossier de pérennité. Soit, il est important en volume, mais il n'est pas plus compliqué que d'autres dossiers du Distributeur. On parle d'une business de base de mesurage. Donc, le taux d'actualisation, à notre avis, n'a pas à être modifié d'autant, d'autant plus qu'il est décrété. 14 h 29

Et déjà à l'intérieur même du taux d'actualisation, on retrouve la prime de risque qui est convenue au niveau du Distributeur avec ses activités réglementées.

Donc, à cet égard-là, on n'a pas jugé bon d'aller plus loin que dans le cadre dans lequel on doit opérer, bien sûr. Par ailleurs, avec ce qu'on a au niveau du guide de dépôt, ce qui est requis pour présenter les projets devant la Régie, on a fait évidemment des sensibilités sur différents paramètres du projet qui sont en preuve. Et on en a ajoutés plusieurs autres scénarios là, en réponse à des demandes de renseignements.

Ce qui est important de comprendre et de se rappeler, c'est que l'ensemble de ces dossiers-là, de ces analyses-là qui ont été faites et de ces scénarios-là, ont permis au Distributeur de démontrer la rentabilité et la robustesse de la

rentabilité du projet. Donc, on a joué sur les principaux paramètres; on a joué sur les horizons, sur les volumes à certains égards. Donc, dans tous les cas d'espèce, la rentabilité a été démontrée et jugée robuste.

Périmètre du projet. On en a beaucoup parlé. Quand on s'est présenté pour la première fois, j'en ai un peu parlé, mais je pense qu'il faut le recamper sur l'approche que je dirais conservatrice, prudente. C'est les mots que j'ai utilisés dans ce cadre-là, parce que trop souvent on a vu des projets un peu déraper parce que le périmètre n'était pas protégé, n'était pas bien défini.

Le projet LAD est un projet de cinq ans de changement de compteurs de... Enfin, il y a une erreur au dossier. Vous avez deux mille douze, deux mille vingt-sept (2012-2027). On devrait voir deux mille douze, deux mille dix-sept (2012-2017). Donc, c'est une période de cinq ans pour déployer les trois point huit millions (3,8 M) de compteurs, qu'on compare à un scénario où on le fait dans un mode de business de base.

Les coûts récurrents induits sont récupérés via des moyens au niveau de l'efficience. Donc,

trois processus ont été analysés dans le cadre de l'efficience, pas plus que ça : la relève de compteurs; en centres d'appels; et les activités de recouvrement. Donc, ces trois activités-là ont été « scopées » dans le projet, ont été prises en compte dans le projet.

La relève a été prise en analyse de scénario à différentiel. Donc, on a projeté les coûts inhérents à la relève pour les deux scénarios, tant en référence que dans le dossier LAD. Pour ce qui est de centres d'appels et processus recouvré, on en a traité à la marge. Donc, je réfère à une notion de bénéfice de tout à l'heure. On parle de coûts évités de ces deux processus-là qu'on peut récupérer via le projet LAD, évidemment avec les choses qui peuvent être faites à distance.

L'approche, on la qualifie de conservatrice. Monsieur Richard en a parlé d'entrée de jeu. Là aussi, c'est une prudence d'affaires que nous trouvons à-propos dans le cadre présent. On avait un projet qui libère une marge de rentabilité de deux cents millions (200 M\$) à l'intérieur même de ces simples attributs-là dont je viens de vous parler. C'est sûr que le projet va pouvoir procurer

plein d'autres bénéfices qu'on n'a pas jugé bon d'introduire dans le périmètre du projet.

Je vous annonce... Évidemment, on ne se privera pas quand on va mettre le déploiement en route évidemment pour tester toutes ces choses-là: rétablissement de service... On donne quelques exemples ici. Mais il est clair que si jamais il y a un filon puis il y a un intérêt là pour trouver de l'efficience, qui est le défi de tous les jours du Distributeur, bien, on va revenir avec un autre projet. On va vous le présenter sur une base nominative pour venir le verser au dossier du Distributeur pris globalement. Donc, dans ce cadrelà, c'est une approche qu'on juge conservatrice et extrêmement prudente avec les attributs qu'on a évalués dans le cadre du projet.

Deux éléments importants qu'il faut prendre en compte et discuter au niveau du périmètre, c'est la croissance. Et je réfère ici à la croissance pour le volet mesurage. Donc, on parle d'un changement de compteur, donc une pérennité de parc pour les cinq premières années, en fait réparti sur cinq ans. Et certains intervenants, dont notamment l'UMQ a amené toutes sortes d'hypothèses sur le traitement de la croissance sur l'horizon et

l'analyse du projet qui, elle, est de vingt (20) ans, donc à la pleine durée de vie des compteurs comme tels.

La prudence, encore une fois, et le côté conservateur nous invite à ne pas traiter cela d'une façon aussi exhaustive, c'est-à-dire que la croissance pour nous est une activité de base du Distributeur. Bon an mal an, on a cinquante mille (50 000) nouveaux abonnements. Et on doit s'assurer de prendre en charge ces clients-là. Je dis cinquante mille (50 000), ça, c'est le rythme dans les dernières années. Ça a déjà été vingt-cinq mille (25 000). Et ça pourrait l'être éventuellement également.

Donc, on préfère ne pas faire de spéculations sur les différentes hypothèses au niveau des prix, au niveau des technologies, de l'écart des prix qu'on pourrait observer et, évidemment, tout ce qui peut se passer au niveau de Mesures Canada. C'est assez audacieux et peut-être même hasardeux de commencer à penser à voir l'évolution de la croissance de la business de mesurage post-projet et de démontrer que, dans un cas comme dans l'autre, on parle d'un scénario de référence ou d'IMA, qu'un écart de coûts va

perdurer, par exemple, en termes de compteurs, que l'évolution technologique de tout un chacun va être de même nature également.

Donc, à notre avis, il est préférable de ne pas se lancer dans l'aventure. On a des rendez-vous à chaque année là-dessus au niveau de la croissance. On a des budgets qui sont convenus au niveau du coût de service du Distributeur. On se présente à chaque année pour un dossier tarifaire. Et ces activités vont perdurer.

On va évidemment s'inspirer du déploiement et de ses suites pour peaufiner l'activité de base du processus Mesurer, trouver l'efficience adéquate à ce processus-là et arriver avec quelque chose au moindre coût. Et on aura l'occasion évidemment de présenter le tout dans le cadre du dossier tarifaire du Distributeur.

Donc, plutôt que de jouer avec des séries d'hypothèses qui peuvent être très variables dans le temps et pas nécessairement perdurer en termes d'écart entre deux scénarios, je vous invite à la prudence là-dedans. C'est ce que le Distributeur a fait, de ne pas traiter la croissance comme telle. Parlons plus de la pérennité de notre parc qui est le fondamental du projet comme tel.

14 h 35

Dans le même esprit, pérennité au niveau des compteurs, donc pérennité au sens exploitation, donc on parle de la croissance, des ajouts de compteurs qui se faisaient, qui doivent se faire au fil des années, mais dans le même esprit, on nous a interrogé sur comment allons-nous traiter le périmètre... pardon, le périmètre... la pérennité des compteurs dans notre quotidienneté des choses. Ce qu'il faut savoir, c'est que le jour où on aura une décision favorable du Distributeur, de la Régie sur le projet du Distributeur, bien, il y a une dispense de Mesures Canada qui va venir bonifier l'offre, si on veut, qui va permettre à cet égardlà de sauver certains... certains changements de compteurs tels qu'ils devraient être faits avec les pratiques actuelles. Peut-être monsieur Brassard pourrait compléter.

Q. [230] Alors, il y a eu à cet égard-là, d'ailleurs, certains intervenants qui ont fait ou qui ont proposé toutes sortes d'hypothèses où on aurait un certain nombre de changement de compteurs d'ici à ce que le déploiement soit complété. Ça, je comprends que ce que vous indiquez, c'est il y a une dispense qui, une fois l'autorisation obtenue

de la Régie, si elle devait être obtenue, il y a une dispense qui peut être donnée par Mesures

Canada qui permet de mettre ça de côté là, dans une certaine mesure.

- R. Oui. Je laisserai mon collègue monsieur Brassard compléter.
 - M. FRANÇOIS BRASSARD :
- R. Oui, effectivement. Dans le fond, c'est une approche qui vient avec un projet de déploiement massif. L'Ontario a été la première province à exercer ce principe-là, d'autres ont suivi dans l'ouest, plus récemment BC Hydro, et le Distributeur ne fera pas... ne sera pas différent de ça là. D'ailleurs, tous nos travaux préparatoires sont déjà complétés. Donc, une dispense permet effectivement de sauver des changements de compteurs parce qu'il y a un projet qui est en cours et le projet permet de changer l'ensemble des compteurs. Donc, il est normal que certains programmes préventifs puissent être mis de côté compte tenu du déploiement. C'est l'essence même de la dispense qui est un règlement relativement complexe avec un paquet d'exception pour protéger le client et la facturation, mais essentiellement c'est l'esprit qu'il y a derrière

ça.

Q. [231] Merci. Alors, Monsieur Dubois.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Bien, peut-être, je ne sais pas François s'il souhaite compléter sur ce qui est de la récupération des compteurs. Je pense que c'est un point important aussi qui avait été... qui avait été cité, puis on en a quelques propos.

M. FRANÇOIS BRASSARD:

R. Oui. Dans le fond, au niveau du volume de compteurs récupérés ou récupérables, dans le fond, on est tributaire non pas de... dans le fond, on n'est pas limité en termes de qu'est-ce qu'on peut récupérer, mais en termes de qu'est-ce qu'on est capable de réutiliser dans la période du projet. Ça fait que les volumes qu'on identifie de compteurs comme étant récupérables sont, en même temps, la quantité qu'on est en mesure de réinjecter à l'intérieur, dans le fond, de nos opérations. Ça fait que ça donne une idée aussi des volumes d'appareils qui peuvent être changés ou, dans le fond, un nombre d'installations X là qu'on va pouvoir réutiliser des appareils qu'on a récupérés.

Il est important aussi de comprendre que, quand on parle de quantité, on mêle toujours pour

nous ou je devrais plutôt dire « on inclut », on inclut toujours l'ensemble des compteurs, donc les compteurs CII, les compteurs résidentiels. Ces compteurs-là n'arrivent pas tous en même temps au niveau du projet. Donc, tous ces paramètres-là et ces variables-là sont intégrés, ce qui est relativement complexe là quand on n'a pas l'ensemble des détails là.

Les besoins de compteurs ne sont pas uniformes partout en province. Il faut comprendre que parfois certains lots à risque, comme ceux qui étaient identifiés, dans le fond, dans les premières années, parfois sont entièrement situés dans la zone 1, donc c'est sûr qu'en démarrant le projet dans la zone 1, bien, on se trouve à remplacer l'ensemble de ces compteurs-là. Ce ne sont pas des compteurs qu'on a à remplacer ailleurs dans la province. Donc, c'est un exemple parmi tant d'autres, mais il y a plusieurs éléments comme ça qui sont à considérer.

L'autre point qu'on peut soulever, parce que je pense qu'on est à un très très haut niveau là ici, c'est que bien que ce bénéfice-là n'est pas comptabilisé, dans le fond, dans les coûts du projet, mais il est de bonne pratique - et c'est ce

qui est dans nos plans de match en termes de déploiement - de remplacer dans le cadre de nos opérations courantes quelques mois avant l'arrivée en place du réseau de télécom, donc d'utiliser le compteur avancé déjà dans nos différents remplacements de compteurs ou déplacements.

Donc, un exemple typique, avant d'arriver dans la zone d'un certain quartier, comme nos gens se déplacent déjà pour faire des remplacements de compteurs, de la maintenance préventive, on va rendre disponible les appareils, dans le fond, les compteurs avancés à ces gens-là pour que là on va bénéficier de leur déplacement pour qu'ils installent d'emblée, dans le fond, le compteur avancé. Donc, ça, c'est des coûts qu'on va sauver également par la suite. C'est un exemple, c'est une pratique qui est courante dans l'industrie. Habituellement, elle est de cinq à six mois, elle précède de cinq à six mois le déploiement du réseau télécom.

- Q. [232] Merci.
- R. L'autre élément, je pense, je vais me permettre d'entamer l'autre, puis je recéderai la parole à monsieur Dubois par la suite.

Bon. Il y a eu... certaines personnes ont

invoqué des gains liés là aux liens de communication en utilisant les micro-ordinateurs de main qu'on appelle MOM pour les compteurs qui seront, dans le fond, télérelevés par les instances telles que le MV-90.

Il faut comprendre que la clientèle qui est reliée à cette instance-là est une clientèle relativement spécialisée. Donc, on parle de clients grande entreprise, de réseaux voisins, de producteurs privés. Dans ces cas-là, ces appareilslà sont relevés à tous les jours. Certains clients bénéficient de données en temps réel. Certains ont accès directement à leurs données par des portails ou par, dans le fond, différents moyens au niveau de l'Internet. Dans certains cas, les données sont envoyées à des centres de contrôle du réseau d'Hydro-Québec. Il y a même des clients qui ont plusieurs lignes d'alimentation, on doit donc synchroniser les appareils en temps réel pour pouvoir additionner les charges d'une ligne à l'autre. Bref, on n'est vraiment pas dans un mode où on peut utiliser des micro-ordinateurs de main.

En fait, ces installations-là comportaient, dans une certaine forme, déjà des compteurs avancés. Ce n'était pas le terme à l'époque, mais

ils comportaient déjà, dans le fond, des compteurs sophistiqués et très avancés et bénéficient, dans le fond, d'un moyen de relève qui est unique.

Dans la clientèle CII, on a aussi qui sont sous le MV-90. On a des clients qui ont plusieurs établissements et qui sont facturés la même journée, donc par exemple, le quatre (4) du mois. Donc, vous comprendrez qu'on ne peut pas lire ça non plus avec des micro-ordinateurs de main.

On a d'autres éléments également qui sont utilisés pour les prédictions de charge, les prédictions de la pointe, donc on a besoin de données avec des profils de consommation.

14 h 42

Donc il y a un ensemble de raisons techniques qui nous amènent et qui ont forcé le Distributeur aussi à mettre en place ces systèmes-là. Et seulement une portion de ces systèmes-là vont pouvoir être remplacés par les compteurs AMI.

Et les autres sont en majeure partie les compteurs qui ne font pas partie du périmètre du projet de par justement leur complexité. Je pense qu'à haut niveau ça fait le tour de ce point-là.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Donc on parlait évidemment de l'efficience du

scénario de référence quant aux liens de télécommunications. L'autre aspect qui a été aussi mentionné par certains intervenants, c'est l'efficience en matière de relève de compteurs.

Donc avec un mode de déploiement qui aurait pu, au niveau de la référence, être en mode AMR même en mode AMR « drive by ». Bien en fait ce qu'il faut comprendre de cette technologie-là elle était limitée à l'époque lorsqu'on l'a regardée. Évidemment tout ce qui est petits clients résidentiels, donc et petits commerces sans lecture de puissance, donc on n'avait pas du tout le même scope de projet par rapport à ce qu'on pouvait avoir aujourd'hui.

On l'a dit tout à l'heure pour les mêmes raisons que MV-90, il n'y a pas de gain qui provient des compteurs à puissance à cet égard-là. Évidemment c'est des technologies moins évolutives, on parlait d'unidirectionnalité au niveau des échanges, des télécommunications.

Donc le scénario « drive by » qui en soit aurait pu être un autre scénario, bien a été rejeté par le Distributeur après une analyse approfondie là précédent celui-là qu'on a déposé aujourd'hui. Enfin ce dossier qu'on dépose sur LAD.

De sorte que les gains d'efficience sont inclus dans le scénario de référence que le Distributeur a proposé en comparaison au scénario IMA évidemment permettent de capter toute la croissance au niveau de la relève de compteurs et on juge tout à fait à propos d'avoir cette approche encore là qui se veut, qui se veut conservatrice et prudente.

Un dernier item aussi sur lequel il y a eu plusieurs, plusieurs échanges et surtout je pense peut-être incompréhension de plusieurs intervenants et je dirais à la rigueur certains même propos du Distributeur dans la mesure où on parle ici des conditions de service, un domaine assez complexe en soi.

Mais tout ce qui est branchement/
débranchement, donc il faut rappeler quand même la
philosophie derrière ce qui est demandé aux clients
quant au débranchement après, après avis quant au
retard de paiements et autres.

Donc en aucun cas on a des coûts qui sont pleinement reflétés dans les tarifs, dans les tarifs qui sont facturés aux clients. On parle beaucoup plus d'un incitatif, passer à une entente avant même de se rendre à l'interruption. Les

révisions faites.

- Q. [233] Juste un instant, Monsieur Dubois. Quand vous dites les coûts ne sont pas reflétés, vos coûts sont supérieurs ou inférieurs...
- R. Sont nettement supérieurs.
- Q. [234] ... aux coûts qui sont facturés? Vos coûts sont supérieurs.
- R. Sont nettement supérieurs. Donc on parle du cinquante dollars (50 \$) qui a été mentionné à plusieurs occasions pour le débranchement, juste faire le déplacement et c'est physique, donc il faut faire des gestes physiques à cet égard-là.

Alors on réfère évidemment à la révision qui a été faite en deux mille cinq (2005) au niveau des conditions de service. Donc la clientèle à qui ça s'adresse au niveau d'interruptions? On parle évidemment d'une clientèle qui souvent est en difficulté financière.

Donc c'est clair qu'un incitatif. Le cinquante dollars (50 \$) est en soi déjà, déjà suffisant à notre égard. Il n'y a pas de frais pour le rebranchement une fois l'interruption faite.

Donc dans la mesure où le Distributeur a procédé à l'interruption de service.

Le jour où le client passe en mode

d'entente de paiement et règle une partie de sa facture. En lien avec l'entente bien on est, on va rebrancher le client sans frais. Conséquemment tous les gains inhérents aux revenus qu'on nous disait perçus en moins par ce geste-là, n'ont pas à être traités dans le dossier.

On parle encore là de coûts, éviter simplement de ne pas aller et débrancher et rebrancher chez le client. Les autres frais de rebranchement sont pour les cas d'exception au niveau de certains autres types de projet, autres types d'intervention clientèle.

Donc à cet égard-là tous les coûts qui sont évités par le Distributeur par la solution IMA ont lien avec des coûts de faire des gestes physiques et non des revenus qui devaient être perçus dans le cadre du branchement/débranchement.

Ça fait essentiellement le tour des points qu'on juge qui ont été un peu repris par les intervenants et qui ont été à certains égards même amendés par ces derniers au niveau de révision de leur preuve et pour lequel on pensait à propos à ce stade-ci là d'annoncer ici au niveau de la Régie.

Q. [235] Alors, ils sont disponibles pour le contreinterrogatoire. 14 h 48

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions par l'ACEF de l'Outaouais, Maître Lussier? L'ACEF de Québec,
Maître Falardeau.

Me DENIS FALARDEAU :

Pas de questions.

LE PRÉSIDENT :

La FCEI, Maître Turmel? Oui, voilà.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

Bonjour, Monsieur le Président.

Q. [236] Alors bonjour aux membres du panel. Je vous demanderais d'aller à votre présentation donc à la page 6, diapositive 6-3A, sauf erreur. La page elle est petite, mais c'est quand même la page 6.

Alors à la page 6-3A, vous parlez du périmètre du projet LAD, LAD croissance. Vous indiquez avoir... que la tendance du marché est que c'est... qu'il y a une baisse des prix pour les compteurs IMA et qu'il y a un déclin de l'offre des compteurs AMR. C'est bien ça? Monsieur?

M. RÉMI DUBOIS:

R. Oui.

Q. [237] C'est bien ce qui est écrit. O.K. Pourtant je vous demanderais juste de me concilier ce que vous

venez d'affirmer avec... vous semblez avoir affirmé le contraire, là, lors de l'audience du vingt-deux (22) mars, page 271, la question 441. On pourra vous le donner, là. Où l'affirmation contraire est effectuée et j'essaie de réconcilier. Est-ce que ça a changé depuis? Peut-être vous pouvez prendre... C'est la page 271, l'audience du vingt-deux (22) mars.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Vingt-deux (22) mars?

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui. Question 441.

M. RÉMI DUBOIS :

- R. Peut-être, je ne pense pas que ça soit utile d'avoir la référence. Je sais très bien à quoi vous référez. Possiblement, même au graphique qu'on a dû même vous présenter, là.
- Q. [238] Question 441.
- R. Oui. La question qui se pose ici, Maître Turmel.
- Q. [239] Oui. 271. 271, question 441. Je peux vous le citer, là, si vous voulez. Ça va nous aider tous dans le... Alors nous nous replaçons dans le temps, c'est encore... C'est le début du printemps et... et nous approchons au début de l'été. Oui, il faut le faire. Et là, à la fin de 270, la question que

l'on vous pose c'est :

D'ailleurs, puisqu'on parle de scénario de référence...

Et là, on revient sur l'engagement 5. Excusez-moi, je glisse un peu.

> Alors si je prends le tableau, j'ai une courbe pour les prix des compteurs LAD...

Et là je cite la question que je vous posais : ... et si je continue cette courbe deux mille dix-deux mille onze (2010-2011) mon prix reste stable à cent dollars (100 \$).

C'est exact? Et là vous dites : « Oui. »

Et là, nous, on a compris qu'il y avait de ça, on infère de ça qu'il y a une stabilité. Et vous semblez dire plutôt que c'est différent aujourd'hui.

R. Bien, c'est parce que là je pense qu'on va se référer à la croissance donc. L'acétate réfère au scénario de croissance sur les vingt (20) années de l'analyse du projet. Donc, il est vrai qu'on observe une certaine stabilité historique, je dirais, entre quatre-vingt-quinze (95)... pas quatre-vingt-quinze (95), mais deux mille un, deux

des compteurs.

Mais ce qu'on vous dit c'est que présumer qu'un écart de prix de compteurs aujourd'hui entre les deux technologies telles qu'on les connaît qui était évalué à peu près à cinquante dollars (50 \$), là, que cet écart-là va perdurer sur les vingt (20) ans de l'avenir. On pense que ce n'est pas prudent donc, et que la technologie IMA, évidemment, elle est assez mature et on aime à penser que ça se pourrait que le prix continue de diminuer.

Donc, conséquemment, plutôt que de prendre cette hypothèse-là et de l'extensionner sur vingt (20) ans, on vous dit que ça serait probablement plus probable que cet écart-là va s'amenuiser, voire peut-être disparaître dans le temps.

- Q. [240] O.K. Donc, si je pose la question autrement, est-ce que cet... est-ce que ces coûts vont baisser ou est-ce qu'ils vont demeurer stables pour...
- R. Je ne suis pas en train de spéculer. C'est justement, on vous dit qu'il n'y a pas de spéculation. Nous, on préfère ne pas en faire sur l'évolution de ce prix-là contrairement à certains intervenants qui ont pris cette hypothèse-là de garder un écart de prix sur l'horizon du temps.

R-3770-2011 PANEL 7 - HQD 25 mai 2012 Contre-interrogatoire - 207 - Me André Turmel

Donc, moi, je vous dis que dans le cas de la croissance, en comparaison des deux scénarios on aura bien le temps de se rendre aux vingt (20) prochaines années. On verra comment l'évolution des prix sera là, mais de là à démontrer ce que sera cet écart-là et son évolution dans le temps, je pense que par prudence, il est souhaitable de ne pas le garder constant.

- Q. [241] Donc, c'est un rendez-vous dans dix (10) ans pour vérifier si ça s'est avéré, c'est ça?
- R. On verra. On verra. On sera dans le fil de l'action.
- Q. [242] O.K., merci. Je ne dis pas que je suis d'accord avec votre réponse, mais en argumentation on pourra...

Maintenant la diapositive suivante, diapositive 7 à la page 3B. Vous indiquez là qu'il est prévu d'installer des compteurs de nouvelle génération quelques mois précédant la mise en place des réseaux de télécommunication. C'est bien ça, Monsieur?

R. Oui.

Q. [243] O.K. Et là, encore là un retour dans le temps. Là, je vous envoie au vingt-huit (28) mars, le volume 9, la pièce A-118, page 230 où vous

14 h 54

Donc A118, volume du vingt-huit (28) mars, volume 9, page 230. Vous affirmez aujourd'hui donc qu'il est prévu d'installer des compteurs nouvelle génération quelques mois précédant la mise en place des réseaux de télécommunication. Or, à l'époque, à la page 230, vous indiquez que le réseau de télécommunication devait être déployé préalablement à l'installation des compteurs intelligents. Alors qu'est-ce que l'on doit retenir, la version du mois de mars ou celle d'aujourd'hui?

M. GEORGES ABIAD :

R. Les deux sont vraies. Ce qu'on a dit au mois de mars, c'est que, normalement, dans un cadre de déploiement massif, il est préférable d'avoir la télécommunication installée avant que les compteurs soient installés. Ce qu'on vous dit aujourd'hui, ce que monsieur Dubois amène dans sa présentation, c'est que nous envisageons, je pense que monsieur Brassard l'a dit également, est envisagé techniquement, c'est faisable, bien que c'est préférable de ne pas le faire, mais techniquement,

acceptable d'installer des compteurs même si la

télécommunication n'est pas là.

Dans le but d'optimiser notre approche de déploiement, on est en train de jongler avec la possibilité d'installer six mois à l'avance des compteurs même si la télécom n'est pas là. On est en train de songer à ça. Parce que, techniquement, c'est faisable.

- Q. [244] Pour bien comprendre. Je comprends donc que c'est un peu une évolution dans votre approche, hein, ça se peut, on peut, entre mars et aujourd'hui?
- R. Tout à fait.
- Q. [245] Est-ce que c'est aussi un peu compte tenu du fait que, bien, le temps ne cesse d'avancer et nous sommes aujourd'hui fin mai, début juin, est-ce que c'est un des aspects de cette réalité-là?
 M. RÉMI DUBOIS :
- R. Non, mais il faut comprendre aussi, on parle de la pérennité du... pérennité du parc en mode déploiement et autres, et tout ce que ça soulève comme enjeu quant au parc existant et comment on va

le traiter, et caetera. Ce qu'on vous dit là, c'est qu'une bonne partie du volume du parc avec cette possibilité de rentrer déjà des compteurs de nouvelle génération avant même que la télécom soit rendue, bien, ça va être assurément une bonne pratique dans la mesure où, techniquement, c'est faisable. Donc, l'idée de ça, c'était plutôt que de camper le fait que, en écart de scénario, on le fait de facto, qu'on doit faire du « recap » d'un paquets de compteurs, bien, on va mettre de l'intelligence à ça au niveau du déploiement quand arrivera le temps de procéder.

Q. [246] Et en conséquence de ce que vous venez de dire...

LE PRÉSIDENT :

- Q. [247] Juste pour que je comprenne bien. Ça veut dire que, même s'il n'y a pas de réseau, si vous mettez des nouveaux compteurs, vos releveurs de compteurs vont pouvoir aller devant le compteur comme ils font actuellement pour faire les lectures, c'est ça?
 - M. GEORGES ABIAD :
- R. Exactement.
 - M. FRANÇOIS BRASSARD:
- R. Il est peut-être important de préciser, ça ne doit

pas être un déploiement massif. C'est vraiment dans le fond certains modèles de compteurs. En plus, il y a toutes sortes de conditions. Mais certains modèles de compteurs. Donc, encore là, le plus simple qui peut être installé, parce que lui peut être lu par le releveur. Et c'est dans le cadre des déplacements déjà prévus par le Distributeur dans la zone. Et il faut que ce soit vraiment quelques mois avant. Ça fait que c'est vraiment ce qu'on a expliqué tantôt. On ne parle pas d'un déploiement massif, par contre. Ça, c'est important de le préciser.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [248] Parce que vous indiquiez au mois de mars dernier, toujours à la même page, que ça présentait des difficultés techniques d'agir de cette façon-là. Donc, je comprends que ça demeurera mineur, hein, ce n'est pas une pratique que vous allez changer?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui, les difficultés techniques dans le temps, c'était à l'effet la durée, comme je viens de vous dire. Il ne faut pas les installer deux ans avant que la télécom arrive. Il faut que ce soit dans une période un peu courte.

- Q. [249] Et quelle est l'importance relative de ces installations dont on vient de parler face au remplacement temporaire de compteurs en général? Vous jonglez aussi avec une autre donnée, les remplacements temporaires.
- R. Bien, c'est-à-dire que pour la zone 1, mettons, on s'assure qu'on va privilégier, comme monsieur Brassard vient de dire, on va privilégier de l'installer tout de suite l'IMA. Tout de suite. Parce que zone 1, à quelques mois près, on va être rendu avec la télécom qui arrive. Parce que, aussitôt qu'on a le O.K., mettons, aussitôt qu'on a l'approbation du projet par la Régie, ce qu'on va faire, c'est qu'on va tout de suite installer le réseau de télécom. Donc, plus on installe le réseau de télécom rapidement, plus on est en mesure pour la zone 1 d'installer tout de suite l'IMA et non pas mettre un compteur intérimaire entre les deux. Ce qui va être récupéré qui est encore bon, on va le recycler vers les zone 2, zone 3 pour l'installer de façon temporaire. Alors, les deux stratégies fonctionnent ensemble.
- Q. [250] D'accord. Enfin, dernière question, dernière ligne de questions sur les coûts. Juste pour bien comprendre. Donc, on a parlé dans les coûts

généraux d'installation, dans les coûts des compteurs et les coûts d'installation, on a bien compris que, dans les zones 1 et 2, bon, il y avait le coût des compteurs, zones 1 et 2, il y a le coût d'installation par Capgemini, qui est prévu dans les contrats; dans la zone 3, il y a l'installation faite par HQ. Maintenant, j'en suis dans l'installation faite par HQ qui se divise, confirmez-moi, en deux. Il y a celle que HQ aura sous sa charge en zone 3 et les cas complexes, d'une part. C'est exact?

- R. La zone 3 au complet, c'est sous la charge d'Hydro-Québec.
- Q. [251] Plus les cas complexes?
- R. Et les cas complexes de la zone 1 et 2 sont également sous la charge d'Hydro-Québec.
- Q. [252] Maintenant, il y a une autre branche sous HQ qu'on peut présenter aussi, si on a bien compris le dossier après trois semaines, là, c'est les cas retours, les cas qui sont retournés par Capgemini, c'est exact?
- R. Ils sont évalués dans le cas d'affaires à six pour cent (6 %).

15 h 00

Q. [253] Et sauf erreur, je vous soumets que, avec

monsieur Gosselin, le coût de... le coût associé à ces retours-là, est-ce que vous l'avez ou vous pouvez me le pointer dans votre preuve - on ne l'a pas vu là - si vous avez ce coût associé au coût de retour? Bien, évidemment les coûts d'installation, des retours là.

- R. Oui, oui. C'est ça. On ne l'a pas donné à part, c'est ce que monsieur Graveline nous dit. Mais, monsieur Graveline peut compléter la question...
- Q. [254] Oui.
- R. ... la réponse.
 - M. RENAUD GRAVELINE :
- R. Si je me souviens bien, c'est une question qui avait été demandée et il y avait effectivement des enjeux de confidentialité parce qu'il y avait une ligne « installation des compteurs » et si on vous donnait le coût dans les zones 1 et 2 pour les compteurs installés par Hydro-Québec, automatiquement vous pouviez déduire le coût d'installations des compteurs fait par Capgemini.

 Mais, oui, pour le six pour cent (6 %), effectivement, le coût est inclus dans la ligne « installation ».
- Q. [255] O.K. Mais, ce coût-là, sauf erreur... bien , vous me dites qu'il y a des aspects de

confidentialité. O.K. Mais, est-ce qu'il est connu et déposé au dossier sous pli confidentiel? Je ne le sais pas. J'aimerais, je pense, ce serait pertinent qu'il soit au dossier, sous pli confidentiel. Je n'ai pas... t'sais, pas de... Mais, évidemment, là, je navigue en terrain inconnu là, mais ça m'apparaîtrait important pour la Régie qu'elle ait cette information-là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Mais, je pense, je n'étais pas au dossier à ce moment-là, mais maître Tremblay m'indique que ça a été déposé, pour les yeux de la Régie seulement, dès le début du dossier. En fait, c'est DDR numéro 1 de la Régie.

Me ANDRÉ TURMEL :

Est-ce qu'on pourrait juste peut-être juste faire la... qu'on vérifie, s'il y a de quoi, qu'on nous le dise là, autrement, c'est... qu'on ait l'information... Attendez-moi un instant.

LE PRÉSIDENT :

La donnée confidentielle qui... On va vérifier si on a ça là. Ça, c'est quoi? C'est sur les coûts d'installation!

Me ANDRÉ TURMEL :

Le coût d'installation des retours, donc quand

Capgemini a essuyé plusieurs échecs puis finalement elle est un peu... remet le paquet à HQ, c'est dans le plan d'affaires de HQ, il est prévu que c'est HQ qui va les installer. Et ces installations-là sont différentes des installations de la zone 3 que HQ fait, elles sont différentes des cas complexes, mais c'est des retours que Capgemini va faire. Et on en a parlé justement cette semaine là un peu avec le panel. Et nous, on cherchait à savoir le coût de ces retours. Et comme on n'avait pas l'information nulle part dans le dossier jusqu'à aujourd'hui, bien, on pensait que, comme dernière question, c'était pertinent.

M. GEORGES ABIAD :

- R. Écoutez, juste être certain pour éclairer monsieur le Régisseur, ce n'est pas de même qu'on l'a présenté. Ce qu'on a dit, nous, c'est qu'il y a six pour cent (6 %) de toutes les installations qui vont se faire dans les zones 1 et 2...

 Me ANDRÉ TURMEL :
- Q. [256] Oui.
- R. ... qui vont être faites par Hydro, par les employés d'Hydro-Québec, en plus des cas commerciaux et les cas complexes, ainsi de suite. Donc, ça n'a pas été dit ça que c'est juste des

retours. On n'a pas dit... on n'a pas écrit le mot « retour de Cap », c'est important là. Si je cherche le mot « retour de Cap », il n'y en a pas de ça. Pour préciser là, dans notre cas d'affaires, nous, ce qu'on a fait, on a pris six pour cent (6 %) de toutes les installations des zones 1 et 2. On a dit : « ça, ça va se faire par notre personnel ». On a pris tous les clients commerciaux, on a dit : « Ça, ça va se faire par notre personnel ». On a pris des cas complexes, on a dit : « Ça, ça va se faire par notre personnel ». C'est comme ça qu'on a fait ça. on n'a pas attribué « ça, ça vient de lui, ça, ça vient de lui » là, c'est pas ça qu'on a fait là.

- Q. [257] D'accord. Monsieur Abiad, je comprends ce que vous dites, mais de la preuve, surtout de la contre-preuve, on a discuté des cas retours, c'est une réalité, hein, dans vos contrats là. Et vous ne l'avez peut-être pas identifié en lettre grasse à quelque part dans un rapport, mais c'est un cas... c'est un cas qui va... il va y en avoir, c'est au contrat déjà et on cherchait à connaître l'ampleur, puis c'est différents de six pour cent (6 %).
- R. Bien, j'essaie de vous aider. J'essaie de vous aider...

- Q. [258] Oui.
- R. ... pour qu'il cherche à la bonne place là.
- Q. [259] Oui.
- R. Parce que ce n'est pas écrit « Cap » là, c'est ça que je veux vous dire, ce n'est pas écrit « retours de Cap », on ne verra pas ça nulle part là.
- Q. [260] Bien, donc si on avait l'engagement au moins d'être capable... si HQ est capable d'identifier cette donnée-là et, si elle n'est pas confidentielle, de la déposer au...
- R. Elle est confidentielle, monsieur Graveline vient de l'expliquer que si jamais on vous donne ce coûtlà, vous allez savoir, par différence, le coût que Cap... le coût d'installation de Capgemini et c'est pour ça.
- Q. [261] Bon. O.K. Je ne cherche pas à mettre de l'information confidentielle publique, mais d'abord au moins qu'on nous confirme que cette donnée-là a bel et bien été communiquée en temps utile, à telle date, dans le dossier. Puis, bon, alors, on plaidera là-dessus sur un montant X en espérant qu'il ne sera pas trop élevé.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Mais, le coût de Cap qui est dans le montant global, ont été tous les deux communiqués à la

R-3770-2011 PANEL 7 - HQD 25 mai 2012 Contre-interrogatoire - 219 - Me André Turmel

Régie seulement. Et évidemment, c'est une simple règle de trois ensuite pour faire l'autre calcul.

R. Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [262] Bon. Alors... donc, ce n'est pas un engagement, c'est une demande de revenir lundi pour vérifier... vérifier là...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On verra si on revient lundi. On aura peut-être fini aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Ah! Bien, oui. Excusez-moi. Peut-être, effectivement. Mais, ça nous apparaît pertinent, important là qu'on...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, on pourra indiquer à la Régie c'est en réponse à quelle demande de renseignements puis quelle information, mais cette information-là, on me confirme, elle est déjà au dossier, elle est là. Puis, il n'est pas de notre intention de la rendre publique là.

LE PRÉSIDENT :

Bon. On va revoir l'information qu'on a au dossier.

Ça tourne un peu autour de la question que je posais un peu plus... antérieurement là. Il y a déjà un certain nombre de retours qui sont prévus chez le Distributeur, il y a des coûts de prévus dans le dossier, mais on semble dire que, si on vous donne ces coûts-là, par une règle de trois, vous allez peut-être avoir le coût d'installation qui demeure confidentiel. La question qui est importante, c'est de savoir... bien, c'est que la Régie sache que si... quelle proportion de ces coûts-là est liée à des retours. Et puis, on pourra peut-être porter un jugement à ce moment-là que, si ce n'est pas soixante-quatorze mille (74 000 \$), c'est cent cinquante mille (150 000 \$), on verra qu'est-ce que ça peut représenter là.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui. Mais, c'est important qu'on le soulève, simplement, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui, oui, c'est correct. On va vérifier ce qu'on a et ce qu'on comprend de ce qu'on a eu là, en essayant de ne pas... bien, pas en essayant, mais en ne divulguant pas des informations qui sont confidentielles.

Me ANDRÉ TURMEL :

D'accord. Merci. Alors, Monsieur le Président, ça complète nos questions.

15 h 06

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Turmel. Est-ce que le GRAME a des questions, Maître Paquet? Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Avec votre permission, Monsieur le président, pendant que j'ai le micro.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Je serai absent la semaine prochaine. C'est sur la question de l'argumentation. Je veux simplement vous indiquer que puisque vous allez peut-être poser la question cet après-midi ou lundi, pour ma part si c'était possible que celle-ci soit faite oralement, ça serait vraisemblablement moins de travail et moins de coût dans l'ensemble du dossier qui va déjà en coûter pas mal là que le contraire.

Alors je vous le soumets bien respectueusement que quant à nous, ce choix serait peut-être plus facile et plus peut-être tant qu'à avoir passé trois semaines en audience ensemble,

 ${\tt deux}$ jours de plus quant à moi ça pourrait être

pertinent.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense que ça a déjà été discuté le fait là, qu'il y aurait des argumentations qui seraient faites par écrit. D'ailleurs puis il y avait l'ensemble des procureurs en avait discuté.

Me ANDRÉ TURMEL :

Bien moi on ne m'avait pas consulté de cette manière-là. On en avait parlé, mais on n'avait pas, à ma connaissance, on n'a pas, on en avait parlé, oui, mais on n'avait pas statué là, sauf erreur.

LE PRÉSIDENT:

Bien moi c'est ce que j'avais compris que les gens préféraient que ça se fasse par écrit étant donné qu'il y a bien des questions techniques puis de chiffres puis tout ça, là. Puis de toute façon quand ça se fait oralement, c'est fait oralement, c'est pris en sténographie.

De toute façon on relit ça, c'est comme si on avait deux fois la transcription. En tout cas, on va faire, on va prendre une pause tantôt là, peut-être qu'on va avoir fini, là, je ne sais pas.

Peut-être que vous pourriez prendre quelques minutes pendant que vous êtes tous dans la

même salle ou presque pour en discuter entre vous autres et puis.

Me ANDRÉ TURMEL :

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Moi je suis ouvert, mais là, il y a aussi le problème qu'il y a un autre dossier qui s'en vient, c'est difficile on ne peut pas être à deux places en même temps. En tout cas, parlez-vous en et à la prochaine pause puis on fera le point un peu plus tard.

Alors, c'est Maître Paquet. Ah, voilà, elle est, je ne vous avais pas vu.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [263] Alors, bonjour, Monsieur le Régisseur et rebonjour aux membres du panel. Donc, je vous demanderais la pièce HQD-8, Document 2, votre document de présentation à la page 5, le point 3.

Donc on nous indique au troisième petit tiret que le Distributeur a adopté une approche conservatrice quant à d'autres gains potentiels, puis là on parle de rétablissement de service, subtilisation, le projet CATVAR.

Puis là les trois petits points, est-ce que les petits points représentent un autre exemple,

avez-vous un autre exemple à ajouter par rapport à d'autres gains potentiels?

M. RÉMI DUBOIS :

- R. Ça pourrait être la gestion de la consommation, la gestion de la demande du côté du client, etc. Donc on n'a pas voulu reprendre l'entièreté de la preuve, mais c'est juste de donner des exemples sur ce qui a été pris en compte dans l'analyse économique et par rapport à ce qui ne l'a pas été et plutôt que d'avoir un périmètre qui est assez, assez gros et, à traîner disons, ça fait qu'on l'a arrêté comme ça.
- Q. [264] Donc par contre, on sait que le Distributeur là, a déposé un appel de propositions par rapport à la fourniture d'équipements de télécommunication Wimax, l'appel de propositions numéro 13867421.

Donc est-ce que par rapport au projet de télécommunication Wimax, est-ce que le Distributeur a l'intention d'intégrer ces équipements-là au projet LAD?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On n'est pas, on n'est pas là, je pense qu'on n'est pas du tout dans le cadre d'un contre-interrogatoire de la contre-preuve économique qui a été offerte là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Écoutez, Maître Lassonde, je ne sors pas ça d'un chapeau, c'était dans le rapport de monsieur Finamore, là, on voit à la page 68, monsieur Finamore faisait référence à cet appel de propositions là indiquant qu'éventuellement c'est les équipements de télécommunication Wimax étaient intégrés au projet LAD il pourrait y avoir effectivement des gains là, très importants. Donc c'est la raison pour laquelle on pose la question. LE PRÉSIDENT:

Mais en quoi c'est pertinent, alors que le témoin, monsieur Dubois, vous dit c'est sûr que cette nouvelle technologie-là va permettre toutes sortes de fonctionnalités, là.

Là, on a dit on ne va pas spéculer sur les avantages que ça pourrait avoir, on a fait une analyse économique plutôt conservatrice en regardant. C'est ça. Tu sais, alors en quoi c'est... Là, vous voulez, vous voulez savoir si on a mis de côté des gains importants qui pourraient découler de quelque chose d'autre.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais ce n'est pas ça, ce n'est pas ça qui est dit là en contre-preuve puis dans la preuve principale, là. Peut-être que c'est l'opinion de monsieur Finamore, mais ce n'est pas l'approche du Distributeur. Ce n'est pas comme ça qu'il a fait son « business case ».

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Non, je comprends ce n'était pas inclus, mais là...

LE PRÉSIDENT :

Alors c'est quoi.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

L'appel de propositions a été lancé.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être que j'ai été distrait, c'est quoi votre question.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

O.K. Mais en fait la question c'est de savoir si éventuellement on sait que l'appel de propositions a été lancé, je pense qu'il y a déjà des soumissionnaires qui ont accepté. Je ne sais pas à ce niveau-là où c'est rendu.

Mais dans cet appel de propositions là, on réfère effectivement au projet LAD. Donc il semble y avoir une intention du Distributeur là, de peut-

R-3770-2011 PANEL 7 - HQD
25 mai 2012 Contre-interrogatoire
- 227 - Me Geneviève Paquet

être intégrer ce projet-là. Donc c'était simplement pour savoir si éventuellement quelle est l'intention du Distributeur par rapport à ça, pour voir si dans quelques années on a des gains importants qui sont attribués, on pourra savoir que ces gains-là...

LE PRÉSIDENT :

Mais indépendamment de l'appel de propositions, ce qui vous a été répondu, c'est que non on ne tient pas compte de ces gains-là. C'est un scénario conservateur.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Mais je n'avais pas eu...

LE PRÉSIDENT :

On ne tient pas compte. Alors ça va donner quoi là.
Me GENEVIÈVE PAOUET :

Q. [265] Excusez-moi, mais je n'avais pas compris qu'on m'avait dit non. Donc si vous avez compris. Moi j'avais posé la question s'il y avait d'autres exemples pour le trois petits points, parce qu'on semble avoir peut-être d'autres exemples.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Mais d'autres exemples, Maître Paquet, d'autres exemples qui n'ont pas été pris en compte.

R-3770-2011 PANEL 7 - HQD
25 mai 2012 Contre-interrogatoire
- 228 - Me Geneviève Paquet

LE PRÉSIDENT :

Bien oui.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Donc si vous préférez Wimax, c'est sûr que c'est non. Il n'y a pas de lien, il n'est pas là du tout. On a décidé d'avoir un périmètre extrêmement serré pour être capable de démontrer la rentabilité quand même du projet avec ces seuls attributs-là.

15 h 13

Donc, ce qu'on vous dit et ce qu'on a répété aussi en ouverture puis on l'a refait dans le dossier économique au niveau du panel à l'époque, que si toutes ces fonctionnalités-là, ces possibilités-là s'offrent à nous puis qu'on voit assurément un avenir prometteur, bien, on va arriver avec un « business case » propre à chacun de ceux-là. C'est ça l'approche qu'on préconise.

Q. [266] Peut-être juste pour reformuler, là, ma question pour être certaine d'avoir la réponse. Êtes-vous d'accord avec le fait que les équipements de télécommunication WiMAX pourraient représenter un gain, là, important par rapport au projet LAD? Non?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Toute cette ligne de questions-là, honnêtement,

moi, j'ai une objection. Ce n'est absolument pas dans le contexte d'une contre-preuve puis on va refaire exactement ce qui a été fait par d'autres intervenants de regarder toutes sortes d'autres scénarios. Ce n'est pas ça qui est présenté par le Distributeur. Alors restons au projet.

LE PRÉSIDENT :

Ça a été dit par monsieur Abiad, par tous les témoins que quand le réseau, si le réseau est en place et il y a toutes sortes de possibilités.

Chacune de ces possibilités-là fera l'objet d'une demande spécifique si ça implique des investissements. On va regarder le pour et le contre, la rentabilité, et on va revenir à la Régie s'il faut le faire parce que c'est plus que dix millions (10 M\$) ou bien on va le mettre dans les investissements annuels si c'est moins que dix millions (10 M\$).

Il me semble c'est clair clair ça. Je ne vois pas quelle autre question on peut poser puis ce n'est pas ça l'approche « business case » à la base du projet que je dois décider, là. C'est sûr qu'on peut faire toutes sortes de choses avec ces compteurs-là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

C'était simplement pour avoir l'intention générale du Distributeur par rapport à ce projet-là parce qu'on n'en a pas traité, il n'en a pas traité non plus. Puis, nous, on considère en fait que ça a un lien parce que dans l'appel de propositions il traite du projet LAD qui n'est pas encore accepté. LE PRÉSIDENT:

Ce qui a un lien, je l'ai dit tantôt peut-être avec un certain niveau d'impatience, je m'en excuse là.

Mais ce qui a un lien, vous avez une contre-preuve et s'il y a quelque chose de pas clair dans la contre-preuve, bien, vous posez des questions.

Me GENEVIÈVE PAQUET:

Q. [267] Donc, je vous remercie. Ça va compléter mes questions.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'Option consommateurs, Maître David, avezvous des questions? Maître Gariépy, non, elle n'est
pas ici. Maître Ledoux, vous n'avez pas de
questions? Maître Neuman? Il n'est pas là, donc il
n'a pas de questions. Maître Bertrand ou Maître
Guimond?

Me RICHARD BERTRAND :

Je suis là. Maître Cadrin qui a certaines

contraintes m'a demandé de lui céder mon... mon droit d'aînesse, ce que je fais.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes d'une générosité qui m'impressionne.

Me RICHARD BERTRAND :

Je passerai après maître Cadrin.

LE PRÉSIDENT :

C'est correct.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN:

Alors bonjour, Monsieur le Président. Bonjour aux Membres du panel. Et merci à mon confrère.

Effectivement, une problématique similaire à maître Gariépy, mais qui n'est pas la mienne personnellement comme vous pouvez le constater. Et ma conjointe peut accoucher d'une minute à l'autre. Alors pour ceux qui ont été au Forum mondial de l'énergie on en a déjà parlé. Alors j'apprécierais parfois que ça se déplacerait jusqu'à lundi matin, là, pour une raison ou une autre.

Q. [268] J'aurai quelques questions en lien avec, évidemment, la présentation que vous avez et je vais le faire dans l'ordre de la présentation.

Donc, je vous invite à prendre, s'il vous plaît, avec moi la page 3 qui est en fait votre première pastille, là, « Philosophie des dossiers

d'investissement ». Je vous amène au troisième tiret, vous mentionnez :

Méthodologie pour l'analyse économique et financière est la même que celle des autres projets d'investissement.

Une question. Tout d'abord, je comprends que vous avez énuméré un certain nombre de projets, donc c'est le même « thinking », si je peux me permettre l'expression, les mêmes composantes ou la même recette, là, qu'on va avoir quant à ces autres projets que vous avez nommés à titre d'exemple?

M. RÉMI DUBOIS :

- R. Oui.
- Q. [269] Je parle à vous, Monsieur Dubois, je présume.
- R. Oui, oui. Oui, ça va.
- Q. [270] Oui. Et une question que j'avais relativement à ça c'est en matière, est-ce que c'est habituel dans cette méthodologie que vous mentionnez utiliser de façon systématique, donc d'avoir ou de compter, si vous voulez, une valeur résiduelle pour un actif dont la durée de vie utile, ou même économique, est terminée?
- R. J'aimerais que vous répétiez votre question, je m'excuse.
- Q. [271] Parfait. Je répète. Donc, est-ce qu'il est

méthodologie qu'on parle, d'analyse financière, économique, d'avoir ou de compter dans l'analyse, là, une valeur résiduelle pour un actif qui, par ailleurs, dont la durée de vie, si vous voulez, est terminée, la durée de vie utile ou même celle économique?

- R. Bien, généralement, si la durée de vie économique est terminée il n'y a pas lieu d'avoir une valeur résiduelle.
- Q. [272] D'accord. En lien avec votre réponse, je vous amènerais, si vous pouviez faire un tour avec moi, dans le document HQD-5, Document 3. C'est une réponse à la demande d'engagement numéro 2 de l'UMQ si ça peut aider la localisation du papier en question. HQD-5, Document 3, je m'excuse.

Maître Cadrin, vous en avez... Ce n'est pas parce que je veux vous presser dans vos questions, vous en avez pour combien de temps parce qu'on aurait peut-être dû prendre une pause vers trois heures (15 h)?

Me STEVE CADRIN :

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est peut-être un bon moment de le faire.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me STEVE CADRIN :

Question de se replacer dans le document.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, on reviendra à quatre heures moins vingt-cing (15 h 35).

Me STEVE CADRIN :

Tant que je n'ai pas d'appel, Monsieur le

Président, je suis avec vous.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me STEVE CADRIN :

Je peux vous quitter précipitamment, mais je pense que ça va être correct. On va être bon.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça va pour quinze (15) minutes, oui?

Me STEVE CADRIN :

Oui, oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors on revient à quatre heures moins vingtcinq $(15\ h\ 35)$.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 h 36

Me STEVE CADRIN :

Q. [273] Alors, donc écoutez, la pause portant conseil, je vais arrêter mes questions sur cet aspect-là. On va devenir un peu trop technique, alors je vais passer à une autre diapositive. Je m excuse, je vous ai laissé avec ça pendant toute la pause, mais ce n était pas méchant. Alors, la diapositive à la page 5, donc dans le périmètre du projet LAD. Ça va?

Alors, évidemment, les deux premiers éléments :

Remplacement massif de trois virgule huit millions (3,8 M\$), les dépenses de déploiement massif et les coûts récurrents indus seront récupérés.

Ça, je comprends, c est le scénario de base. Et

l élément différent ou, enfin, l élément

additionnel que vous ajoutez dans cette

diapositive-là - corrigez-moi si je me trompe
c est le troisième où vous dites « écoutez, tout ça

là, c est une approche conservatrice parce que... »

X, Y, Z.

M. RÉMI DUBOIS :

R. En fait, non. Je préciserais à l effet que le troisième élément sert plutôt à dire qu on aurait

pu se laisser tenter d'aller chercher d'autres gains ou d'autres fonctionnalités et les intégrer au dossier en termes d'analyse économique de projet dans le périmètre du projet.

- Q. [274] Oui.
- R. Pour tous ceux qui sont habitués de développer des projets et autres, quand t arrives un périmètre comme ça qui peut être un petit peu plus élargi sur des hypothèses qui sont moins arrêtées encore, bien, le risque de ne pas livrer ce qui était prévu est assez grand. C est dans cet esprit-là qu on vous dit que l'approche est conservatrice. Donc, le projet tel que designer entre un scénario de référence et le scénario IMA avec les trois attributs qui sont là, la rentabilité démontré nous permet de dire que c est... enfin, c est ce qui nous permet de définir le périmètre du projet. Le reste étant à venir, c est des bonnes nouvelles qui sont à venir. Tant mieux s il y a d autres gains qui pourront... qui pourront être captés par l infrastructure.
- Q. [275] Bien, effectivement, voilà un peu la question là. Notre première preuve parlait de certains autres éléments qui auraient peut-être dû être inclus dans le périmètre. Bon. Évidemment, on avait

un périmètre défini à cette époque-là. On a lu également par la suite Accenture qui a parlé de certaines démarches qui étaient déjà en cours à l interne chez vous là, quant à comment on va mettre ça en place tout à 1 heure là. Je vois monsieur Abiad qui me fait signe que, oui, mais effectivement, donc on a eu cette discussion-là.

Et là, on arrive ici, puis là, on parle évidemment de la justification économique puis, bon, il y a une portion de ce que vous présentez dans ces diapositives qui a pour but de traiter de la preuve que l UMQ a déposée, que monsieur Raymond a déposée plus spécifiquement.

Et là, je vois ici que vous me dites « approche conservatrice quant à d autres gains potentiels ». Est-ce que vous les avez chiffrés ces gains-là de quelque façon que ce soit? M. GEORGES ABIAD :

R. Maître Cadrin, je ne veux pas vous contredire, mais à plusieurs reprises, en tout cas, je me souviens, moi là, on peut regarder dans les « transcripts » là - je m excuse, si c est le mot là, les sténos qu on avait à plusieurs reprises mentionné que c est une approche conservatrice, que c était une approche qui limitait le périmètre pour ne pas

déraper au niveau des coûts, au niveau des bénéfices. Vous vous souvenez, même j ai conté ma petite histoire à l'intérieur de l'entreprise où, lorsqu on avait amené ce projet-là, il y avait une trentaine de directeurs qui voulaient s'impliquer parce que chacun voulait avoir sa petite partie làdedans. Puis, on a amené un périmètre...

- Q. [276] Absolument.
- R. ... beaucoup plus ciblé. On a mis des priorités. Alors, donc, j avais utilisé à plusieurs reprises l approche conservatrice. On est prudent, on gère ça de façon à ce qu on livre ce qu on va promettre ici, les bénéfices, les coûts. On a un engagement de respecter ces coûts, de livrer les bénéfices attendus. Donc, le seul point que monsieur Dubois essaie d amener, c est de rappeler ce principe-là. C est de dire, oui, c est vrai qu il y a d autres fonctionnalités, d autres avantages d une telle technologie. On 1 a vu dans avec Accenture. Et je vous disais... quand vous amenez votre question, je vous dis : « Oui, je suis d accord avec vous parce que, oui, on continue à travailler de qu est-ce que sont les potentiels ». Mais, lorsque le potentiel de d autres fonctionnalités avec leurs bénéfices et leurs coûts seront un peu plus précisés, si c est

plus que dix millions (10 M\$) et si le cas d'affaires fait du sens pour nous et pour notre clientèle, on va venir se présenter ici à la Régie et on va le faire. Si c est en bas en dix millions (10 M\$), on va le mettre dans notre coût d'investissement, et c est un mandat continuel. Monsieur Richard l'a mentionné, on a un « road map » avec plusieurs fonctionnalités qu on met en place.

Donc, à mon avis, si vous me permettez, Maître Cadrin, ce n est pas rien de nouveau, on fait juste rappeler que c est ça notre périmètre, c est ça notre projet et, à tort ou à raison, hein. La logique en arrière de ça, c est parce qu on veut livrer ce qui est là. Ce qui était important avant tout dans le mandat, Maître Cadrin, c est de s assurer que la technologie qu on met, le compteur qu on met en place, on ne sera pas obligé d aller le changer si jamais on veut acheter d autres fonctionnalités. C était ça qui était important. Et l équipe technique a démontré que tous les tests, tous les tests requis pour s assurer que ça n arrivera pas ont été faits. Donc, voilà! Je ne sais pas si ça vous donne plus d éclairage là sur la question.

Et même ce matin ou même cet après-midi, monsieur le Président faisait le commentaire relativement aux questions qu on doit poser rendu à ce stade-ci de la preuve. J ai essayé de cibler ma question sur ce que vous appelez, vous, un gain potentiel. Et la question que je pose, je la pose évidemment à la personne qui s occupe d habitude de cette question-là, mais si n importe qui d autre a la réponse, je l écouterai.

Est-ce que ça a été chiffré ces gains-là?

Nous, on a chiffré des choses. Là, vous nous dites

« bien, ça, c est conservateur parce qu on a

d autres gains qui auraient pu être comptés ou

comptabilisés ». Alors, les avez-vous comptés et

c est combien?

M. RÉMI DUBOIS :

R. Non. Non, ils ne sont pas chiffrés.

LE PRÉSIDENT :

Si je veux être équitable là, vis-à-vis chaque

- 241 -

procureur, vous êtes en train de poser la même question que j ai dit à maître Paquet de ne pas poser il n y a pas si longtemps.

Me STEVE CADRIN :

Bien, moi, Monsieur le Président, je veux essayer de voir si je peux me distinguer de la question qui avait été posée. Tout à 1 heure, lorsqu on a eu une discussion ensemble, vous m avez parlé de chiffres. Là, on est rendu en justification économique. J ai quelqu un qui me dépose une preuve et qui me dit, dans une preuve, qu il y a des gains, point. Alors je demande est-ce que les gains...

15 h 44

LE PRÉSIDENT :

Qu'il y a des gains dont il n'a pas tenu compte pour faire l'économique de son projet. C'est ça. Alors.

Me STEVE CADRIN :

Oui, il y a deux, il y a deux membres à cette question-là, est-ce qu'il y a un gain, est-ce qu'il y en a un gain. Est-ce qu'ils ont vérifié? Est-ce que c'est un gain ou c'est une perte? Est-ce que c'est quelque chose de négatif ou de positif? On fait comment pour le savoir dans la preuve.

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce que ça donne en vue de l'évaluation des deux scénarios qu'on a devant nous, là? Me STEVE CADRIN :

Nous on a fait notre évaluation du scénario selon nous qui est négatif, comme vous l'avez lu, comme vous avez pu l'entendre également. On nous dit :

> Oh, vous savez faites attention, ce qu'on vous a présenté c'est conservateur, ça pourrait être bien mieux.

Bien nous, bien mieux combien, je ne le sais pas, mais la question du jour, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Vous allez démolir votre propre thèse là, si vous voulez lui demander quel sorte de gain. Si vous dites, si vous votre position c'est que le scénario n'est pas rentable.

Me STEVE CADRIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous insistez pour qu'il identifie des gains dont il n'a pas tenu compte. Tu sais, j'ai bien de la misère à vous suivre, là, tu sais. En tout cas, il me semble que c'est, c'est bien clair,

- 243 -

l'approche, la « business case » qui est ici depuis la première journée là, et puis il y a toutes sortes de gains qui auraient pu être comptabilisés, mais qui ne l'ont pas été. Ce n'est pas là-dessus. Me STEVE CADRIN:

Monsieur le président, je ne pense pas avoir été bien bien loin, avec respect, je ne pense pas avoir été bien bien loin dans la question des gains. On a fait une preuve, on a fait une justification du scénario économique, on l'a discuté, on n'est pas d'accord sur certains principes avec le Distributeur. On a présenté notre preuve. Là, on nous dit : Faites attention, notre deux cent millions (200 M) de gains qu'on a prévu dans ce projet-là, il est conservateur parce qu'il y en a plein d'autres qui pourraient exister. Puis je pose la question, pouvez-vous les chiffrer?

Peut-être qu'on n'a pas raison, puis vous aurez à décider, c'est évidemment votre travail en bout de piste d'avoir à tout soupeser cette preuvelà. Vous aurez à regarder ça. Mais on ne peut pas prendre une affirmation en contre-preuve. À ce

On est à moins trois cents (-300) de notre côté,

nous des vraies affaires.

ils sont à plus deux cents (+200) du leur. Parlons-

moment-là, je vous dirais ce n'est pas de la contre-preuve, ils l'ont dit depuis le début, pourquoi vous permettez de faire de la contre-preuve à ce stade-ci, c'est répéter ce qui a déjà été dit au début.

Alors je présume que quelqu'un me dit ça dans le but de contrecarrer une preuve qui a été faite à l'effet que nous on dit que : Bien écoutez ce n'est pas rentable en bout de piste de la façon dont il est présenté le projet.

LE PRÉSIDENT :

Posez donc votre question, là, mais il a déjà eu une réponse.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Le témoin a déjà répondu.

Me STEVE CADRIN :

La réponse a déjà été donnée, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Il y a eu une réponse que quand il y aura des nouvelles fonctionnalités qui seront jugées économiques, ça sera présenté. Mais vous pouvez bien leur demander, est-ce que vous avez, est-ce que vous savez maintenant s'il a des gains à faire avec les autres fonctionnalités. Comme il n'y a pas

encore eu de projet déposé, je ne sais pas ça va être quoi la réponse, là, mais.

Me STEVE CADRIN :

Q. [278] Vous avez raison, la réponse a déjà été donnée, Monsieur le Président, je continuais la discussion avec vous parce que vous êtes le décideur dans ce dossier-là pour vous faire comprendre notre théorie là-dessus simplement.

C'est juste ça que je faisais. Alors je m'excuse, j'aurais peut-être dû m'arrêter à ce stade-ci.

Je vais aller maintenant sur un autre aspect si vous me permettez, à la page 6. On parle du périmètre encore une fois, que cette fois-ci la question de la croissance. Alors vous avez fait certains commentaires relativement à la façon dont on devait voir la question de la croissance.

Les mots que vous avez utilisés là, on a parlé des exercices hasardeux. Évidemment, on a parlé principalement en fonction des prix des deux types de compteurs dont on a discuté entre le scénario de référence puis le scénario IMA.

Je veux comprendre correctement. Si un élément qui est hasardeux à calculer, autrement dit il a un certain nombre de variables, vous n'en tenez pas compte dans une justification économique,

dans une analyse financière économique?

M. RÉMI DUBOIS :

- R. Non, simplement ce que je vous dis c'est que le périmètre du projet c'est de remplacer les trois point huit millions (3,8 M) de compteurs, on parle du parc existant...
- O. [279] Oui?
- R. ... sur un horizon cinq ans. Puis la raison pour laquelle on se présente d'ailleurs c'est parce qu'on le fait en cinq ans. Parce que les compteurs en a des budgets, puis on change ça à chaque année puis...
- Q. [280] Absolument?
- R. ... si on n'avait pas décidé de le faire en mode projet comme on le fait là, on ne serait même pas en train d'en parler. Donc le « scope » du projet c'est de parler de ce déploiement de compteurs là par rapport à ce que notre « business » de base aurait dû être faite. Comment qu'on aurait dû la traiter? C'est l'écart entre les deux. Ce que je vous dis c'est le bruit qu'on veut mettre autour de la croissance parce que là, le projet, c'est un projet de cinq ans, on investit, on met des charges d'exploitation pour faire ce projet-là, puis après ça il va devenir « up and running ». Il va rentrer

dans notre business de base.

Traîner la croissance pour vingt (20) ans, on est en train de parler d'un économique de technologie, on parle d'un économique d'un projet.

Donc ce qu'on vous dit c'est qu'avec les hypothèses qu'on a vues, qui ont été traitées par votre consultant avec des scénarios qui sont pris.

Moi je vous invite à la prudence, puis je ne sais pas ça va être quoi l'écart de prix entre un AMR de ce monde puis un IMA de tantôt. Je ne sais pas ça sera quoi la croissance, cinquante mille (50 000) le rythme, on le connaît. Est-ce que ça sera encore ça? Moi je vous dis que ce n'est pas d'une grande prudence.

Au contraire, on va prendre le temps d'ajuster notre « shop » quand on va mettre le projet à « on », le déployer pleinement puis par la suite la croissance, on va la rentrer dans les activités de base comme on le fait présentement.

C'est ça qu'on veut faire.

Q. [281] D accord. Mais dans votre, dans votre discussion ou dans votre justification la question de la croissance vous la mettez de côté dans les activités de maintenance habituelles du Distributeur. On s'entend?

- R. Tout à fait.
- Q. [282] Bon. Là, ce qu'on vous a dit, on vous a dit il faudrait tenir compte de cette croissance-là, tant dans un scénario que dans l'autre, parce qu'elle existe, c'est intrinsèque à la chose, c'est la « business »?
- R. Ça c'est votre approche. Moi ce que je vous dis c'est que je préfère de ne pas le faire dans le cadre du projet de remplacement de mon parc.
- Q. [283] Mais on est d'accord que vous, quand je dis que c'est intrinsèque à la « business », c'est la croissance, la croissance elle-même à chaque année votre nombre de compteurs ou votre nombre de clients va augmenter puis on peut quand même regarder des données historiques, vous en avez parlé de quelques-unes là. Puis vous avez certains nombres d'affirmations sur cette preuve-là, sur cet accroissement-là dans le futur.

Il y a une croissance, il faut la gérer.

Vous dites : On ne tient compte simplement des activités de maintenance, on n'en tient pas compte ailleurs. Il a des prix de compteurs qui sont différents. Moi je vous dis la « business », la croissance vous devez en tenir compte, ça fait partie du scénario.

- 249 -

R. Bien sûr qu'on va en tenir compte.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Attendez.

R. Excusez-moi.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

J'aimerais ça qu'il y ait une question plutôt que d'avoir une argumentation avec le témoin, posez une question spécifique puis vous argumenterez quand ça sera le temps devant...

Me STEVE CADRIN :

Q. [284] Parfait. Il n'y a pas de problème. Je vais reformuler la question. La croissance dans toute justification économique, c'est un élément intrinsèque de votre « business », vous avez la croissance ou la décroissance et vous devez en tenir compte dans votre prévision. On est d'accord? 15 h 50

M. RÉMI DUBOIS :

- R. Dans ma business de base il n'y a pas de problème, on a un rendez-vous annuel à la Régie pour parler de notre shop, dont la croissance en mesurage.
- Q. [285] Je comprends, mais votre rendez-vous annuel il va être après l'approbation du projet qu'on parle aujourd'hui. Là, aujourd'hui on regarde le projet.

- R. Qui vise, qui vise la pérennité du parc existant de convertir trois point huit millions (3,8 M) de compteurs, tout à fait.
- O. [286] Si je vous dis oui aujourd'hui à votre projet, je fais juste vous suivre dans les années à venir, on est d'accord? Je ne peux pas changer d'idée, là.
- R. Bien, c'est-à-dire que le choix technologique est tributaire du choix du projet qu'on vous propose. Puis par la suite ça va rentrer dans notre business de base.
- Q. [287] Je comprends. Mais, économiquement, vous me dites on va se revoir à chaque année avec la croissance, on est d'accord?
- R. Ce que je vous dis c'est qu'on dépose un dossier.
- Q. [288] Juste un instant. Maître Hoque, faites l'objection ou faites-la pas, mais arrêtez de faire, de vous lever puis ne pas vous lever, là. Ça va faire.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Parce que l'argumentation, c'est de l'argumentation entre un procureur puis un témoin, puis ce n'est pas un contre-interrogatoire. Alors, oui, je fais l'objection puis à ce moment-là je vais demander qu'elle soit tranchée. C'est ce que vous faites,

argumenter.

LE PRÉSIDENT :

Ciblez donc, posez donc des questions précises, là.

Puis je comprends, je comprends votre position. Je

l'ai lue d'ailleurs deux fois. Vous argumenterez.

Vous argumenterez. Vous allez avoir amplement le

temps d'argumenter, mais cet après-midi, là, on en

est à la contre-preuve, ce qui a été déposé, posez

des questions là-dessus si ce n'est pas clair.

L'argumentation, vous allez avoir le temps de le

faire.

Me STEVE CADRIN :

Bien, écoutez, la preuve... la preuve.

LE PRÉSIDENT :

Je pense bien qu'une objection qui dit, une objection qui dit on ne doit pas argumenter avec le témoin en contre-interrogatoire, il me semble que c'est assez évident.

Me STEVE CADRIN:

Effectivement, Monsieur le Président, je n'essaie pas d'argumenter avec le témoin, j'essaie de discuter effectivement de certains aspects de sa réponse pour les préciser et pouvoir passer à un autre sujet. Mais là, je vais essayer de faire du mieux que je peux, là, avec ce qu'on me donne là.

Je ne veux pas refaire le débat.

LE PRÉSIDENT :

Un contre-interrogatoire ce n'est pas plus une argumentation qu'une discussion, hein. C'est des questions.

Me STEVE CADRIN :

Absolument.

Q. [289] Alors je vais regarder donc vos propositions. Donc, vous faites un certain nombre de propositions. Vous dites donc dans cette même pagelà:

Tendance du marché, baisse des prix pour les compteurs IMA et déclin de l'offre des compteurs AMR.

Avez-vous fait une étude pour nous parler de ça?

M. GEORGES ABIAD :

- R. Oui, absolument.
- Q. [290] Alors allez-y. Quels sont les résultats de votre étude, quelle est la baisse des prix pour les compteurs IMA qui est prévue sur l'horizon que vous dites hasardeux de vingt (20) ans?
- R. Non, excusez. J'avais compris est-ce que vous avez fait des études sur les baisses des prix. Je pense qu'Accenture et notre proposition on démontre que, depuis quelques années, il y a une baisse des prix.

Q. [291] Oui.

R. L'élément ici qui est là c'est pour soutenir notre hypothèse de pourquoi ne pas spéculer sur la croissance et qu'on n'est pas en mesure de vous dire aujourd'hui dans vingt (20) ans d'ici ça va être quoi les prix ou l'écart de prix entre un compteur de... Par ailleurs, on ne sait même pas s'il existerait encore un compteur AMR ou un compteur ancienne génération par rapport à un compteur de nouvelle génération.

Ça fait que ce sont des motifs qui nous ont amenés à prendre la décision de ne pas tenir compte de la... entre autres, là, de la croissance.

Q. [292] Parce que, moi, si je lis votre... votre élément ici, donc est-ce que c'est une question que vous posez ou soulevé une préoccupation plutôt, c'est ça?

Baisse de prix pour les compteurs IMA dans la tendance du marché.

Vous dites c'est la preuve qu'on a faite à date.

Puis là, évidemment, on discute évidemment de la

croissance, donc du futur, là. Puis ce n'est pas...

ça va durer vingt (20) ans, on s'entend, là. Mais

il y a une année 1, 2, 3, 4, 5, avant d'arriver à

vingt (20), là. Vous nous dites il faut faire

attention parce que baisse des prix compteurs IMA, est-ce que vous avez une étude qui démontre que le prix des compteurs IMA va baisser dans les cinq ou les dix (10) prochaines années?

- R. On a une étude qui démontre que les trois dernières années ou les quatre dernières années ont passé de trois cents dollars (300 \$) à moins de cent dollars (100 \$).
- Q. [293] Oui.
- R. Et on n'est pas en mesure à ce moment-ci de fixer quelle serait la... quel serait le prix dans trois ans, cinq ans, dix (10) ans, quinze (15) ans, au même titre que je ne suis pas capable de vous dire si dans dix (10) ans d'ici il va encore exister un compteur à radiofréquence d'ancienne génération. Je ne suis pas en mesure de vous le dire.
- Q. [294] Quand vous dites un compteur de radiofréquence ancienne génération vous parlez de l'AMR, là?
- R. C'est ça.
- Q. [295] Juste pour qu'on ait...
- R. Exact.
- Q. [296] ... la même terminologie.
- R. Exact. Donc, on a pris les contrats, les prix du contrat qu'on a puis on a pris, on prend, on sait

Le projet vise, comme monsieur Dubois vient de vous le dire, de remplacer trois point huit millions (3,8 M) de compteurs. Comment on va remplacer le trois point huit millions (3,8 M) de compteurs? Ça c'est un autre scénario qu'on a déposé. Quand on tombe dans la croissance, il y a toutes sortes d'hypothèses : le nombre, la technologie, comment elle va évoluer, c'est quoi qu'on va faire. Bon, tout ça.

- Q. [297] Vous, dans le cadre de votre proposition, de votre dossier actuel, vous en avez fixé un prix en deux mille vingt-sept (2027) pour les compteurs IMA n'est-ce pas?
 - M. RÉMI DUBOIS :
- R. Effectivement, c'est le prix contractuel.
- Q. [298] O.K.
- R. Deux mille vingt-sept (2027) pour IMA vous dites?
- Q. [299] Oui, deux mille vingt-sept (2027) pour IMA, là, dans le scénario où il va y avoir un début de

remplacement en deux mille vingt-sept (2027) après la durée de vie.

- R. On a pris le prix des contrats.
- O. [300] O.K.

15 h 56

- R. À l'horizon deux mille vingt-sept (2027).
- Q. [301] D'accord. Alors c'est donc le prix qui est déjà aujourd'hui dans le contrat pour cet aspect-là. D'accord. Dernière... Dernier tiret de cette même page, je vous cite :

Suite à l'autorisation du projet LAD, l'activité de base du processus Mesurer sera modifiée et réalisée à moindre coût.

Est-ce qu'on parle de quelque chose de nouveau ou de différent de ce qu'on a déjà discuté dans l'ensemble du dossier à ce stade-ci, là? Pour ne pas vous faire répéter la même chose. C'est peut-être moi qui a mal compris quelque chose.

R. Enfin, l'objectif qui est poursuivi dans ce « statement » là, c'est de dire, puisqu'on va passer à travers une étape de déploiement massif, hein, de cinq ans de compteurs, puis voir après ça comment travailler avec cette nouvelle réalité-là puis la prise en charge, autant de la croissance et autres,

bien, on va être à même de pouvoir définir correctement nos nouveaux processus d'affaires puis s'assurer qu'on a l'optimalité au niveau des coûts. Comme on le fait pour toute notre shop.

C'est le défi de tous les jours de trouver de l'efficience dans tous nos processus d'affaires.

Donc, de présumer qu'on le connaît aujourd'hui le processus fin d'une activité de mesurage à l'horizon deux mille douze (2012), ça ne serait pas correct de vous dire qu'on le connaît, on ne le connaît pas, on va apprendre à travailler avec ça.

Et c'est le défi qu'on aura à chaque année de venir présenter ça.

- Q. [302] Ce que j'en comprends, c'est que ça serait un gain potentiel qui n'est pas chiffré à l'heure où on se parle, un peu dans la lignée de questions que j'avais tout à l'heure?
- R. Vraisemblablement oui.
- Q. [303] Vous avez parlé à la page suivante « retrait des activités de pérennité des compteurs du périmètre du projet ».
 - L'approbation du projet permettra d'obtenir une dispense de Mesures Canada, éliminant ainsi un nombre important de changements de compteurs.

Est-ce que cet élément-là apparaît déjà dans la preuve ou est-ce que c'est un élément nouveau?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

- R. Non, est intrinsèque dans le scénario IMA.
- Q. [304] Dans le sens de, comme on les remplace, on n'a pas prévu de mesures?
- R. Non, dans le sens où ces quantités évitées-là sont tenues en compte, sont prises en compte.
- Q. [305] Vous voulez dire que vous en remplacez tellement dans l'année que, dans le fond, vous allez ramasser tous ceux que vous auriez à remplacer par Mesures Canada, c'est ça? Parce que vous parliez d'une dispense de Mesures Canada avec des règlements puis des choses complexes. Je me demandais où je trouvais ça dans la preuve.
- R. Dans le fond, c'est intégré dans les volumes d'IMA ou dans les... dans le volume qu'on change, là, dans le fond, les quantités qu'on va sauver sont intrinsèques là-dedans. Dans le fond, on les a pris en compte. Donc, autrement dit, dans le fond, là, à partir d'une année X, dans le fond, on a certaines quantités qu'on n'aura pas besoin de faire.
- Q. [306] Mais quand vous parlez de la dispense de

 Mesures Canada tout à l'heure, vous parliez d'un

 dossier de BC Hydro, des choses en Ontario. Qu'est-

ce que ça veut dire cette dispense-là? C'est peutêtre ça que je n'ai pas saisi au départ. C'est quoi la dispense?

- R. La dispense, dans le fond, c'est que, à partir d'un engagement où que tu changes ton parc de compteurs, tu es en mesure de cesser de faire certaines activités de base. Donc, dans le fond, c'est pour... Ce que ça indique, cette phrase-là, elle a pour but d'indiquer qu'il faut faire attention quand on regarde les analyses économiques de ne pas rajouter des compteurs à changer par rapport au scénario IMA de référence, parce que, dans le fond, ces quantités-là additionnelles n'ont pas lieu d'être, parce qu'il existe une dispense qui permet d'éviter ces changements additionnels-là. C'est dans ce point de vue-là que, ça, c'est amené.
- Q. [307] Mais les conditions, l'encadrement de cette dispense-là, les règles applicables spécifiquement, est-ce que, ça, ça apparaît dans la preuve? Est-ce que vous avez mis ça à quelque part?
- R. Non, pas à ma connaissance.
- Q. [308] Je viens maintenant à la dernière page de votre présentation, la pastille 5 page 10. On parle de branchement-débranchement. Vous mentionnez d'entrée de jeu le coût facturé est moindre que le

coût de l'intervention. Le coût de l'intervention, on connaît le chiffre, là. Si je ne m'abuse, c'était dix virgule cinq millions de dollars (10,5 M\$) annuellement. Est-ce que c'est exact tout d'abord?

M. RÉMI DUBOIS :

- R. Je ne le sais pas. À brûle-pourpoint comme ça, je ne le sais pas. Mais j'en avais plus sur le coût unitaire, en passant.
- Q. [309] Excusez-moi, je n'ai pas compris la fin de votre réponse.
- R. L'objectif qui était là, c'était sur le coût unitaire. Enfin, ça va revenir au même, vous me direz, là. Mais ce que je veux dire, c'est que ça coûte plus que cinquante dollars (50 \$), qui est le coût auquel on réfère quand on a un coût facturé de débranchement.
- Q. [310] Donc, vous facturez combien? Juste être sûr qu'on se comprenne bien. Vous facturez quoi?
- R. Tel que le stipule les conditions de services, c'est cinquante dollars (50 \$), pour les frais de débranchement suite... en fait pour une interruption de service.
- Q. [311] Et lui, le coût de l'intervention à ce moment-là se trouve dans un autre budget, c'est un

autre montant également, mais qui est plus élevé?

- R. Le coût de cinquante dollars (50 \$), en fait, c'est un frais qu'on charge. Donc, c'est une ligne de revenus pour nous. Donc, un incitatif, ou un désincitatif au client pour agir.
- Q. [312] Oui.
- R. Puis l'autre côté, ça rentre dans ma business de base, de devoir aller occasionnellement aller débrancher les compteurs.
- Q. [313] À moins que je ne me trompe, dans le dossier, on n'a pas le coût qui a été réellement facturé, j'entends, sur l'ensemble de l'année pour les dernières années, à titre d'exemple, deux mille dix (2010), deux mille onze (2011)? Est-ce que vous avez au moins un ordre de grandeur à nous donner à ce niveau-là? Parce que, comme je disais tantôt, l'autre chiffre, on l'avait identifié pour le coût de l'intervention dans le budget. D'ailleurs, on en a parlé dans notre preuve. Mais le coût facturé, maintenant, vous me dites, ce n'est pas la même chose. Est-ce que c'est du simple au double entre le coût de l'intervention puis le... ou entre le coût facturé plutôt puis le coût de l'intervention? Est-ce que vous avez une idée?
- R. Je n'ai pas le détail avec moi, mais c'est

assurément le coût qu'on a considéré dans l'analyse économique. Le gain qu'on a, c'est le gain de ne pas se déplacer, qui est inhérent au coût de l'activité de débranchement. Je n'ai pas le détail avec moi, mais il est en preuve.

- Q. [314] Non, mais ce que vous avez effectivement facturé au client annuellement, dans la vraie vie, je comprends qu'on a un côté qu'on connaît, vous avez dit les coûts d'intervention, c'est plus élevé que le coût qu'on facture. Je vous écoute.

 J'entends. Parfait. J'ai un chiffre pour le coût d'intervention. Mais vous en avez facturé combien?

 M. GEORGES ABIAD:
- R. Je pense qu'on l'a mis ça, le nombre d'interventions, puis tout.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense que le nombre d'interruptions a été donné en réponse à une demande d'engagement, si je ne fais pas erreur. Mais je ne suis pas capable d'identifier laquelle à ce moment-ci. Mais c'est une question qui a été posée. C'est autour de cinquante-cinq mille (55 000) annuellement.

Cinquante-sept mille zéro dix (57 010) interventions multiplié par cinquante dollars (50 \$).

Me STEVE CADRIN :

Oui, c'est ça, mais est-ce que des réponses aussi, il y avait le fait que vous ne les chargiez pas tous ces montants-là. C'est pour ça que je pose la question pour être certain qu'on parle de la même chose. Incluant le débranchement. Vous dites, le débranchement qu'on ne le facture pas.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Donnez-nous la source s'il vous plaît, parce que je ne sais pas où est-ce que ça a été dit.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est les rebranchements, les rebranchements, certains ne sont pas facturés alors que d'autres le sont. Mais les débranchements sont facturés à raison de cinquante dollars (50 \$). C'est ce qui a été donné comme information. Puis le rebranchement, ça dépend du motif pour lequel le débranchement avait été fait. Si c'est à l'initiative du client, là, il y a des coûts de rebranchement.

Me STEVE CADRIN :

Je veux avoir juste le chiffre final. C'est la question.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, on vient de vous le donner.

Me STEVE CADRIN :

Le chiffre final collecté des clients pour les activités branchement-débranchement, c'est ça que je disais.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Collecté puis facturé, ça peut être deux choses, ca, on en convient tous.

Me STEVE CADRIN :

Oui. Je comprends qu'il y a des mauvaises créances là-dedans. De ce que j'entends de mon confrère maître Tremblay. Mais, moi, je veux savoir quel est votre chiffre en deux mille onze (2011).

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, il y a cinquante-sept mille (57 000), le chiffre exact a été donné par maître Sicard.

16 h 05

Me STEVE CADRIN :

Mais, j ai compris... le nombre de fois, ça, j ai compris ça.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, multiplié par cinquante dollars (50 \$).

Me STEVE CADRIN :

Combien vous avez collecté, en fait?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors, en deux mille dix (2010), le nombre d avis

d interruption, cent neuf mille six cent cinquantetrois (109 653), 1 interruption, trente-six mille
zéro dix (36 010); en deux mille onze (2011), cent
quarante et un mille six cent vingt-sept (141 627)
avis d interruption, cinquante mille six cent

quarante-neuf (50 649) interruptions. C est la réponse à l engagement numéro 4. Oui, dans le R-3788, c est-à-dire l autre dossier.

Me STEVE CADRIN :

Oui, bien, c est juste dans un autre dossier là, mais je vous remercie de l information, on va l identifier, mais je n ai pas plus le chiffre en million de dollars à la fin là, mais...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Fois cinquante (50 \$).

LE PRÉSIDENT :

Qu est-ce qu on cherche là? Cinquante (50) quoi?
Me STEVE CADRIN :

Bien, en fait, je regarde sur la page là, vous allez...

LE PRÉSIDENT :

Cinquante (50)...

M. STEVE CADRIN:

... sur la page, vous avez d abord des coûts facturés et des coûts d intervention qui traitent de tout, branchement-débranchement ou rebranchement si vous préférez aussi. O.K. Ça va. Ensuite, on a les coûts qui ont été révisés là, on le mentionne, en deux mille cinq (2005) :

Le Distributeur ne veut pas refléter le coût réel, la clientèle visée est déjà en difficultés financières.

Alors, je comprends que... c est ce qui est mentionné dans le haut du truc :

Le coût facturé est moindre que le coût de l intervention total.

Je regarde les frais de rebranchement facturés aux clients, il n y en a aucun lorsque l'interruption est initiée par le Distributeur. Il y a trois cents dollars (300 \$) suite à une cessation faite par le client. Mais, ça, cette information-là, je ne l'ai pas là, je n ai pas le chiffre total là, en montant d'argent, là, en million de dollars ou en centaine de milliers de dollars, je ne le sais pas, mais je pense que c'est en million, pour cette activité-là, ce qui a été facturé là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Pour le rebranchement, vous voulez dire, parce que, ça, c est un frais pour le rebranchement.

Me STEVE CADRIN :

Pour les deux, pour les deux activités là.

Systématiquement, vous coupez les deux en deux.

Moi, je vous dis, je veux avoir les deux,

branchement-débranchement, je veux savoir combien en million de dollars. Parce que là il y en a qui

sont facturés, il y en a qui ne sont pas facturés.

Il y en a que je peux regarder, puis je multiplie cinquante dollars (50 \$) multipliés par X nombre

de...Ça, ça va là, mais il y en a, vous voyez à

l acétate, vous-même là, aucun lorsque

l interruption est initiée par le Distributeur. Je fais ça comment?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça, c est les frais de rebranchement...

Me STEVE CADRIN :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... et non pas de débranchement. Et depuis tantôt, la question qui est posée...

Me STEVE CADRIN :

Non.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... c est sur les frais de débranchement.

Je vais prendre sur moi là, mon erreur, je vous demande les deux. Ça va être plus simple, là.

M. RÉMI DUBOIS :

- R. Maître Cadrin, on ne les a pas au dossier parce qu on ne l a pas considéré, on ne peut pas... Je ne les ai pas.
- Q. [315] Comment ça!
- R. C est sûr que je ne les ai pas. Ce que je vous dis, c est que ce sont des frais sur une base d un incitatif à procéder à une entente de paiement avant de se rendre à l'interruption. Conséquemment, c est une ligne qui est dans les revenus du Distributeur qui est hors « scope » du projet. Par contre, ce qui est dans le « scope » du projet, c est les coûts inhérents à ne plus devoir se déplacer pour débrancher et rebrancher, et ça, c est en preuve au dossier. Et la raison pour laquelle on l a amené, bien sûr, c est parce que votre analyste a amené des pertes de revenu inhérentes à cette activité-là...
- Q. [316] Bien, c est ça.
- R. ... alors qu ils sont... on ne parle pas de revenu, on parle de diminution de coûts, de diminution de coûts qui sont, par ailleurs, ailleurs et qui sont

traités dans le dossier. Dans le « business case », ils sont crédités au projet. C est parce que je ne l ai pas l information que vous souhaitez dans le dossier.

Q. [317] Bien, c est ce que je retiens évidemment.

Vous n avez pas ça ici avec vous, j ai compris.

Merci beaucoup. Je n ai pas d autres questions.

Merci, Monsieur le Président. Merci, Messieurs.

LE PRÉSIDENT:

Merci, Maître Cadrin. Alors, est-ce que, Maître Bertrand, vous avez des questions? CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RICHARD BERTRAND :

Q. [318] Juste quelques points de précision parce qu il y a déjà certaines des questions qui ont été abordées par mes collègues. Le premier point sur lequel je voudrais avoir des éclaircissements, c est sur cette question de dispense de Mesures Canada dont vous avez parlé, là. Je comprends, de la réponse que vous avez donnée à maître Cadrin, que les économies qui seraient réalisées par le fait que vous bénéficieriez de cette dispense sont déjà pris en compte, c est-à-dire que dans le calcul total de l IMA, c est déjà pris en compte. Ce n est pas un élément nouveau là, qui s ajoute à ce que vous nous aviez dit. C est bien ce que vous avez dit?

M. GEORGES ABIAD :

R. C est ça, on va préciser ça. Parce que si vous regardez au niveau de nombre de compteurs qu on installe dans le cas d affaires, on demeure à trois point huit millions (3,8 M) de compteurs.

L économie vient au niveau des activités de base, c est-à-dire que le compteur qu on remplace à l intérieur du trois point huit millions (3,8 M) de compteurs, il aurait pu être remplacé à l extérieur du projet de façon temporaire par un compteur de l ancienne génération et qu après ça, lorsqu on passe dans cette même zone-là, on le remplace par l IMA. Alors, donc il y avait deux remplacements, si vous voulez.

Nous, dans le calcul là que vous avez...

qu on voit, on voit trois point huit millions

(3,8 M) de compteurs qu on remplace. Ce qu on dit,

c est que cette installation temporaire jusqu à

temps qu on arrive avec l IMA, on va l éviter avec

la dispense de Mesures Canada.

Q. [319] O.K. C est ce que j avais compris. Parfait.

Maintenant, je comprends donc de cette dispense là,

c est que les normes de Mesures Canada ont

suffisamment de souplesse pour vous permettre de

retarder le remplacement de compteurs qui autrement seraient calculés en fin de vie là, si je comprends bien.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

- R. Oui, effectivement. Dans le fond, c est des remplacements préventifs qui sont évités, oui.
- Q. [320] O.K. Donc, Mesures Canada a des normes qui vous obligent à faire des remplacements préventifs. On se comprend tous que quand le compteur ne fonctionne plus, il n y a pas de questions de Mesures Canada, il faut le remplacer. Maintenant, vous nous dites que c est une dispense sur laquelle vous comptez. J aimerais savoir si, au moment où on se parle, elle vous a déjà été accordée?
- R. Non, parce que, dans le fond, toutes les démarches préliminaires sont faites, mais le démarrage ne peut se faire que lorsqu on aura l approbation de la Régie.
- Q. [321] O.K. Maintenant, vous nous dites que vous allez éviter des coûts en ne remplaçant pas immédiatement, puisque c est compris dans le trois virgule huit millions (3,8 M). Est-ce que vous avez calculé de façon précise le montant de l économie réalisée en ne procédant pas à ces remplacements temporaires? Est-ce que c est chiffré? Je n ai pas

vu ça dans les documents, là.

M. GEORGES ABIAD :

R. Pour deux mille douze (2012), selon la planification, ça occasionnait des... éviter environ dix-sept mille (17 000) installations préventives qui auraient autrement nécessité une installation temporaire.

16 h 11

- Q. [322] Donc, en deux mille douze (2012) il aurait eu dix-sept mille (17 000) remplacements préventifs qui n'auront pas lieu parce que vous comptez sur la mesure de...
- R. Ou qu'il y aurait eu...
- Q. [323] Sur la dispense.
- R. Deux mille treize (2013).
- Q. [324] Deux mille treize (2013).
- R. Oui. Qui auraient eu lieu. En tout cas, je vais me fier sur mes chiffres, là, parce que je vais arrêter de...
- Q. [325] Oui, n'écoutez pas les comptables.
- R. Ce que je sais, moi. Ce que je sais, moi, c'est qu'il y a dix-sept mille (17 000) compteurs, dix-sept mille (17 000) installations qui auraient pu être installées directement par l'IMA au lieu de passer par une installation temporaire.

- Q. [326] O.K.
- R. Pour deux mille douze (2012) du moins, ça, c'est l'évaluation qu'on en a faite.
- Q. [327] Deuxième point sur lequel j'aimerais avoir quelques éclaircissements parce que je dois dire qu'après avoir entendu vos réponses, je ne veux pas vous insulter, je pense que je comprends encore moins, là. Parce que j'ai eu des réponses qui me semblaient un petit peu différentes venant des différents membres du panel, et ça concerne l'installation à l'avance de compteurs IMA avant que le système ne soit mis en place.

Vous avez mentionné que, en fait dans le document que nous avons reçu, que vous envisagiez d'installer des compteurs IMA même avant que le système ne soit mis en place lorsque certains compteurs seraient défectueux. Il semblait de certains membres du panel que c'était ce qui était envisagé. Après ça, Monsieur Abiad, vous avez dit : « Oui, c'est techniquement faisable même si ce n'est pas souhaitable. »

Il y a un autre membre du panel qui a dit :

« On pourrait le faire, mais uniquement pour les

compteurs qui sont plus simples. » Je comprends

donc que dans les compteurs IMA il y en a qui des

simples et des compliqués ou en tout cas des plus sophistiqués.

J'aimerais savoir, mais c'est un... Puis vous avez dit, Monsieur Abiad : « C'est une chose à laquelle on va jongler. » Alors, évidemment, après tout ça je ne sais toujours pas si vous avez l'intention de le faire ou de ne pas le faire. Et, si vous avez l'intention de le faire, est-ce que vous l'avez chiffré en termes d'économies, s'il y a des économies?

- R. À la base lorsqu'on a déposé ça, on avait aucunement l'intention de le faire. Ça va?
- Q. [328] O.K.
- R. D'ailleurs, il n'est pas nulle part dans la preuve.
- Q. [329] Il n'est pas dans le périmètre du projet.
- R. Il n'est pas dans le périmètre du projet. Ce n'était pas quelque chose qui était... qui était prévu. Plus on avance dans le pilote, on apprend avec cette technologie-là, on voit comment est-ce qu'elle est flexible ainsi de suite. Là, présentement, il y a un... un plan de dessin qui est devant nous qui pourrait nous permettre de faire ça. O.K. Parce qu'on a eu la certitude que, techniquement, si on est dans un délai de six mois, on pourrait le faire installer un compteur IMA,

faire la relève manuelle même si les équipements de télécommunication ne sont pas rendus dans la zone ciblée, dont l'emplacement du client.

Est-ce que la décision finale est pris au moment où on se parle? Non. On dit tout simplement que c'est une possibilité qu'on a présentement pour le faire.

- Q. [330] O.K. Donc, puisque ce n'est qu'une possibilité qui n'est pas encore présentée, je comprends que la Régie ne tient pas compte de cette possibilité-là dans l'évaluation du projet qui est devant elle, c'est exact?
- R. Ce n'était pas le but non plus.
- Q. [331] D'accord.
- R. C'est pour dire qu'on regarde ça, là.
- Q. [332] C'est parce que j'ai les mêmes préoccupations parfois que maître Cadrin. Vous présentez ces choses-là et on veut savoir si vous demandez à la Régie de tenir compte de ça dans l'évaluation de votre projet.
- R. Non.
- Q. [333] Je comprends que ce n'est pas devant la Régie.
- R. On n'a pas aucunement changé l'économique du projet, là. Si on avait soumis l'économique, là

- vous avez raison, mais on ne l'a pas fait, là. On
 fait justement dire « on envisage ».
- Q. [334] Parfait. Parfait. Non, c'est parce que vous êtes en contre-preuve, on aurait pu arriver avec des éléments nouveaux, là. Je veux qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit de personne. Je comprends de votre présentation que vous persistez et signez quant à la validité de votre projet, mais il n'y a pas d'éléments nouveaux que j'ai entendus cet après-midi. Je m'interrogeais si on devait tenir compte d'éléments comme ceux-là. Est-ce qu'ils sont nouveaux ou pas? La réponse c'est non. M. RÉMI DUBOIS:
- R. Non. En fait, c'est des éléments de stratégie pour s'assurer que la pérennité va être adéquatement traitée autant dans un scénario que dans l'autre.

 On l'avait mis hors du projet, donc ce qu'on vous dit c'est que dans le scénario IMA on a ces possibilités-là qui vont nous permettre de s'assurer qu'on va en changer le moins possible de compteurs dans la période du déploiement.
- Q. [335] Je comprends. Mais ma préoccupation, vous comprenez, je suis devant le panel économique, là, c'est de savoir s'il y a une incidence économique des affirmations que vous faites dans la

présentation. Je comprends que non et vous approuvez ma compréhension, c'est exact?

- R. Ce que je vous dis c'est que dans le budget de base des activités de mesurage, qui ne sont pas dans le « scope » du projet, ces stratégies-là vont nous permettre de les minimiser. Donc, ce n'est plus le projet que ça bénéfice dans ce cadre-là, c'est notre budget de base du coût de service du Distributeur.
- Q. [336] O.K. Mais, comme ce n'est pas devant la
 Régie, on n'a pas les chiffres non plus, je
 présume. Écoutez, si c'était le cas, il faudrait en
 faire la preuve, j'imagine.

Troisième question, et je vous dirai que c'est parce qu'à votre tableau numéro 4 « Efficience du scénario de référence », le dernier paragraphe je dois dire je me perds en conjecture quand je le lis. Peut-être...

Malgré les années je ne suis toujours pas habitué au langage ésotérique d'Hydro-Québec, qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites :

16 h 16

Les gains d'efficience contenus au scénario de référence du Distributeur reposent sur l'absorption de la

croissance pour la fonction relève de compteur.

Pouvez-vous m'expliquer ça en deux secondes de façon simple, qu'est-ce que vous voulez dire?

M. RÉMI DUBOIS :

R. Oui, c'est que dans le scénario de référence où on a pendant vingt ans, on continue notre entreprise, notre « business » tel qu'elle est là. Tous les nouveaux abonnés qui s'ajoutent, on n'ajoute aucun releveur de compteur additionnel, hormis la masse salariale aujourd'hui qu'on a qui est indexée, les salaires sont indexés, le nombre de « body », le nombre d'individus n'est pas ajouté.

Conséquemment ce qu'on vous dit c'est que la croissance, le un million (1 M) de nouveaux clients, si c'est ça qui se passe en termes de cinquante mille (50 000) nouveaux clients par année, va être absorbée à même la force de frappe actuelle.

Et conséquemment c'est une pièce d'efficience pour la fonction relève du scénario de référence.

Q. [337] Parfait. Je comprends. Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Bertrand. Je pense qu'il n'y a pas d'autre. Avez-vous des questions? Oui, Maître Sicard, oui.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

Q. [338] Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.

Bonjour. Alors ça va être très court. Dans votre...

Bonjour, Messieurs. C'est cette fin de journée.

Dans votre présentation vous nous avez parlé du

fait et je suis à la page 4, la note 2, que la

fixation du taux de rendement c'est fait par la

Régie et que vous n'avez aucun contrôle sur le taux

d'actualisation.

Alors juste d'abord confirmer le taux d'actualisation, ce à quoi vous référez c'est bien ce que la Régie appelle le coût moyen pondéré du capital prospectif?

M. RÉMI DUBOIS :

- R. Non.
- Q. [339] Alors c'est quoi?
- R. Le coût moyen pondéré du capital prospectif, à moins que je me trompe, excusez-moi, à moins que je me trompe dans mon ancienne vie, réfère au coût de financement, le coût de la dette. Vous avez le rendement sur la base de tarification.

- Q. [340] O.K.
- R. Vous prenez la structure de capital pressenti, soixante-cing (65), trente-cing (35), vous faites le produit de l'un par l'autre et vous obtenez un taux d'actualisation.
- Q. [341] O.K. Alors.
- R. Qui est utilisé pour les analyses économiques de projet.
- Q. [342] O.K. Et le taux de, corrigez-moi si j'ai tort, mais le taux de rendement et le taux du coût moyen pondéré du capital prospectif qui vous sert à calculer le taux d'actualisation. Ces deux taux-là la Régie les fixe à chaque année, ils varient donc d'une année à l'autre?
- R. Absolument.
- Q. [343] Voilà. Et donc sur un projet sur vingt ans à chaque année ces taux-là vont pouvoir être différents?
- R. Comme vous le dites, on les modifie à chaque année, par contre c'est un taux qui est utilisé pour faire des analyses prospectives, analyse économique qui se projette dans le temps.
- Q. [344] Est-ce que, et je m'adresserais à monsieur, est-ce qu'il est interdit, est-ce que la Régie, la Loi de la Régie vous interdit de regarder ou de

faire une analyse de sensibilité avec des taux différents de celui de l'année en cours? Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bon évidemment, on lira tous la Loi pour voir ce qu'elle permet ou interdit; dans la mesure où on veut simplement, je comprends, savoir s'il y a des analyses de sensibilité qui ont été faites ou non avec d'autres taux, ça je n'ai pas d'objection à la question.

Me HÉLÈNE SICARD :

- Q. [345] O.K. Alors je vais poser cette question-là tout de suite. Alors avez-vous fait des analyses avec d'autres taux?
- R. Pour le présent projet, non.
- Q. [346] Et pouvez-vous nous expliquer est-ce que vous le faites parfois dans d'autres projets?
- R. Je vous dirais pas à ma connaissance, du moins ceux que j'ai dû traiter, de mémoire je n'ai pas eu à faire de sensibilité sur le taux d'actualisation.
- Q. [347] Vous ne faites jamais ça pour avoir une idée là de ce qui peut arriver, de ce qui peut varier dans le temps?
- R. Non. Bien comme je vous dis dans l'expérience que moi j'ai sur les dossiers que j'ai dû traiter. Et je suis de mémoire bien sûr.

Q. [348] O.K. Ça complète mes questions. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Sicard. Est-ce qu'il y a d'autres? Je pense qu'il n'y a pas d'autres intervenants. Alors, par la Régie, j'allais encore vous oublier. Donc, il n'y a pas d'autres. On a terminé la preuve. C'est fantastique.

Est-ce que vous avez eu l'occasion de vous parler pendant la pause sur la question de l'argumentation?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais confesser que non.

LE PRÉSIDENT :

Non.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ce n'est pas parce qu'on n'a pas eu le temps, c'est parce que je pense qu'on a tous oublié.

LE PRÉSIDENT :

Alors peut-être qu'on peut en discuter maintenant là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas moi j'avais compris qu'il y avait un

certain consensus qu'il y aurait une argumentation écrite. Moi oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Je ne veux pas vous interrompre, Monsieur le président. Non, écoutez, je n'en fais pas un cas de drame à quatre heures et quart (4 h 15) là. Je vous fais simplement mon intérêt à ce qu'idéalement ça soit fait de manière orale, mais si la plupart des collègues veulent y aller de manière écrite, je n'ai pas de difficulté.

16 h 21

LE PRÉSIDENT :

Mais mon expérience c'est qu'évidemment c'est les sujets qui sont à la fois techniques, des fois ésotériques, je veux dire, quand les gens viennent plaider ils ont un plan assez détaillé sinon ça se résume souvent à la lecture déjà d'une argumentation qui est déjà écrite, qui est prise en notes sténographiques en plus de ça. Je pense que si on peut être efficient un peu en faisant...

Puisque tout ça doit se préparer par écrit. Moi, je préférerais. D'autant plus qu'à peu près tout le monde ici, plusieurs, en tout cas ici, sont impliqués dans un autre dossier qui commence bientôt. Peut-être que ça serait plus commode qu'on

procède par écrit.

Me ANDRÉ TURMEL :

En autant qu'on ait du temps, le temps adéquat.

LE PRÉSIDENT :

Là, il y a une affaire qui n'est pas terminée, mais je verrai la position du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale à savoir s'il conteste la demande de maître Falardeau ou... Bon. Ça pourrait mener, ça pourrait possiblement mener à un témoignage additionnel de madame Beausoleil. Si c'est le cas, bien, on vous rappellera. On trouvera une date qui convient à ça.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui. Puis comme je l'ai mentionné, Monsieur le Régisseur, juste pour que ce soit clair, en principe, nous, on n'a pas d'autre preuve. Mais évidemment si madame Beausoleil ne témoignait pas, ça pourrait nous amener à reconsidérer strictement cet aspect-là, à savoir si on voudrait avoir un témoin sur la question de la santé.

LE PRÉSIDENT :

Je pense bien qu'on va avoir une réponse d'ici lundi à cet égard. Et puis, bien, la Régie vous informera, puis on trouvera une façon de compléter cet aspect de la preuve. Est-ce qu'on peut

s'aventurer maintenant sur des... bien, peut-être, regardez vos calendriers, des dates pour l'argumentation écrite. Est-ce que vous avez des suggestions? D'abord le Distributeur? J'ai bien l'impression qu'on va passer à s'échanger des argumentations écrites, on va passer pas mal le mois de juin.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, j'ai l'impression. Écoutez, moi, je suggérerais peut-être... Moi, je suggère peut-être... de notre côté, on pourrait déposer quelque chose à l'intérieur d'un délai, trois semaines. Ce qui nous mènerait, on est le vingt-cinq (25), alors ça nous mènerait... parce qu'il faut tenir compte, effectivement, qu'il y a l'autre dossier qui débute. Ça nous mènerait au vendredi, vendredi quinze (15). Puis il pourrait y avoir le même délai par la suite au niveau des intervenants.

LE PRÉSIDENT :

Ce qui mènerait à un autre vendredi. Quelle date?
Six (6) juillet.

Me ANDRÉ TURMEL :

Six (7) juillet, dans l'optique de ce qui a été présenté, six (6) juillet, ça aurait du sens, Monsieur le Président, pour nous.

LE PRÉSIDENT :

Et après ça, on arrive à la réplique d'Hydro-Québec. Il doit répliquer quand même à une douzaine d'intervenants.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui. Moi, je dirais, au niveau de la réplique, fonctionnons avec le même type de délai de trois semaines, parce qu'il faudra répondre probablement à onze ou douze répliques. Je ne me souviens pas du nombre d'intervenants.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça, ça mène... ça mène au début août ça ou fin juillet.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, ça mène théoriquement au vingt-sept (27). Mais je vous dirais, pour être réaliste, parce que, comme je dis, on a l'autre dossier qui va chevaucher tout ça, moi, je suggérerais peut-être que ce soit le trente (30).

LE PRÉSIDENT :

Trente (30) juillet. Bon. En tout cas, j'ai noté ça. Si jamais il y a des changements... Oui, Maître Sicard.

Me HÉLÈNE SICARD :

Bonjour. C'est juste peut-être une suggestion à

faire à ma collègue et puis à la Régie. Le témoignage de madame Beausoleil porte sur un point très très précis. Si la Régie pouvait fixer, tant pour Hydro-Québec que pour nous. Les dates suggérées nous conviennent et conviennent également à maître Gariépy qui m'avait mentionné ses disponibilités et son horaire, parce qu'elle produira l'argumentation écrite pour le RN.

En fait, si on pouvait au moins avoir sur le reste du dossier et non pas sur l'aspect santé, s'il y avait délai avec madame Beausoleil ou une preuve supplémentaire du Distributeur, ces délaislà, ça nous éviterait de déborder de façon importante dans les vacances d'été et après d'être obligé de vous demander des extensions supplémentaires et de peut-être se réserver, là, des dates différentes pour compléter sur l'aspect santé. C'est une suggestion, et je m'en tiens à ça pour le moment. Merci.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, moi, je retiens ces dates-là pour l'argumentation écrite. On va voir qu'est-ce qui arrive avec le témoignage de madame Beausoleil. Et puis s'il y a lieu de faire des ajustements au niveau de l'argumentation en fonction de ce

témoignage-là, bien, on les fera au fur et à mesure. On trouvera un accommodement. Mais ce n'est pas... Est-ce qu'il y a d'autres questions? Non.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Peut-être juste un point. Si on dépose évidemment plus tôt, on va calculer le trois semaines à compter du dépôt dans les deux cas d'ailleurs, tant au niveau de notre réplique qu'au niveau de ce que les intervenants doivent déposer. C'est-à-dire qu'on convient que c'est trois semaines après chaque dépôt.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est bon.

Me ANDRÉ TURMEL :

Non.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non?

Me ANDRÉ TURMEL :

T'sais, on a chacun une planification. On a tous des agendas. Ça serait bien si on avait que ça.

Mais je vous suggère qu'une date est fixe, et on a trois semaines. Si c'était déposé avant, tant mieux. C'est parce qu'on a d'autres... On planifie

en conséquence.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je dois vous dire, peut-être, il faudra faire une consultation, parce que la difficulté, c'est si... il y a un temps de délibéré, puis tout ça. Alors, il y a des questions de... ça nous mène où avec ces délais-là. Par ailleurs, bon, je suis consciente qu'il y a un certain travail qui doit être fait. Alors, peut-être qu'on peut simplement convenir de ça sous réserve. Puis je confirmerai si le Distributeur peut fonctionner avec ça.

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez confirmer ça à maître Dubois quand tout sera attaché ensemble. Bon. Alors, c'est la fin de l'audience. Je vous remercie tout le monde. Merci au panel. L'affaire est... bien non, elle n'est pas prise en délibéré encore. On va attendre l'argumentation. On va y penser entre-temps. Merci.

SERMENT D'OFFICE :

Je soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, prise par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la Loi. Et j'ai signé.

Claude Morin

sténographe officiel